|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****32ème réunion, Genève, Suisse, 12-16 mai 2025** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****5/62-F** |
|  | **9 juin 2025** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Présidente du Groupe consultatif pour le développementdes télécommunications (GCDT) |
| Rapport de la 32ème réunion du GCDT |
|  |

Introduction et points clés

Le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) a tenu sa réunion annuelle sous la présidence de Mme Roxanne McElvane Webber (États-Unis d'Amérique) du 12 au 16 mai 2025. La réunion a rassemblé 224 participants, dont 101 femmes et 123 hommes de 73 pays, 123 participants étant physiquement présents pour examiner 60 contributions. Mme Webber était accompagnée de dix vice-présidents représentant les régions, à savoir: M. Abdulkarim Oloyede (Nigéria) pour l'Afrique[[1]](#footnote-1); Mme Augustina Brizio (Argentine) et M. Andrea Grippa (Brésil) pour les Amériques; Mme Ke Wang (Chine) et M. Ahmad Sharafat (Iran) pour l'Asie et le Pacifique; M. Ahmed Abd El Aziz Gad (Égypte) et Mme Shahad Albalawi (Arabie saoudite) pour les États arabes; Mme Inga Rimkevičienė pour l'Europe[[2]](#footnote-2). Les Présidents des Commissions d'études 1 et 2 du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT‑D), Mme Regina Fleur Assoumou Besso et M. Fadel Digham, étaient également présents[[3]](#footnote-3). La liste définitive des participants peut être consultée [ici](https://www.itu.int/dms_ties/itu-d/md/22/tdag32/c/D22-TDAG32-C-0061%21%21PDF-E.pdf).

Le GCDT a fourni un cadre dynamique et interactif afin de discuter des grandes questions stratégiques, opérationnelles et politiques de l'UIT-D. Pendant cinq jours, l'ordre du jour a été caractérisé par la mise en place d'une structure inclusive et participative, comprenant des séances plénières thématiques, des réunions de groupes de travail ciblés, des entretiens de haut niveau et des tables rondes aux échanges animés.

Plus particulièrement, le GCDT a approuvé le **Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2025** et a nommé Mme Inga Rimkevičienė Représentante du GCDT auprès du Groupe ISCG pour la participation du secteur privé à l'UIT-D. S'agissant de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25), le GCDT a validé le thème défini par le Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration de la CMDT, à savoir "**Une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable pour un avenir numérique inclusif et durable**", et a approuvé les travaux des Groupes de travail du GCDT sur les quatre principaux produits de la CMDT-25 qui doivent être finalisés lors de la Conférence:

– les Priorités de l'UIT-D (Plan d'action de Bakou);

– la Déclaration de Bakou;

– l'Avenir des Questions confiées aux commissions d'études; et

– les Propositions visant à rationaliser les Résolutions de l'UIT-D.

Les groupes de travail du GCDT étaient dirigés par des vice-présidents du GCDT et ouverts à tous les membres. Les produits du GCDT susmentionnés constituent des documents de base non contraignants auxquels les membres peuvent se référer dans le cadre de leurs travaux

préparatoires en vue de la CMDT-25. Ils rendent compte de l'état des négociations au mois de mai 2025 et figurent dans les **Annexes C à F** du présent rapport[[4]](#footnote-4). Les groupes de travail du GCDT étaient les suivants:

– le **Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D** (GT-GCDT-ITUDP) – *Présidente: Mme Inga Rimkevičienė (Lituanie), succédant à M. Christopher Kemei (Kenya); Vice‑Présidents: Mme Blanca Gonzalez (Espagne) et M. Ahmad Sharafat (Iran)*;

– le **Groupe de travail du GCDT sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études** – *Président: M. Ahmad Sharafat (Iran); Vice-Présidents: Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire) et M. Fadel Digham (Égypte)*;

– le **Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration de la CMDT** (GT-GCDT-DEC) – *Président: M. Abdulkarim Oloyede (Nigéria); Vice-Présidents: M. Ahmed Gad (Égypte) et Mme Ke Wang (Chine)*;

– le **Groupe de travail du GCDT sur la rationalisation des Résolutions** – *Présidente: Mme Andrea Grippa (Brésil); Vice-Présidents: Mme Blanca Gonzalez (Espagne) et Mme Agustina Brizo (Argentine)*;

– le **Groupe de coordination informel du GCDT sur le Sommet mondial sur la jeunesse et la célébration du rôle des jeunes** (ICG-GCDT-GYS) – mars 2025, Veradero (Cuba). *Coordonnateurs: Mme Agustina Brizio (Argentine), Mme Ke Wang (Chine), M. Abdoulkarim Oloyede (Nigéria) et Mme Shahad Albalawi (Arabie saoudite)*.

Enfin, prenant note du rapport de la première réunion de coordination des organisations régionales de télécommunication, le GCDT a approuvé la tenue de **deux réunions interrégionales virtuelles** en vue de la CMDT-25, la réunion IRM-1 (14-15 juillet 2025) et la réunion IRM-2 (29‑30 septembre 2025), ainsi que la structure de la CMDT-25, pour laquelle il sera possible de participer à distance.

L'un des temps forts de la semaine a été la **séance d'entretiens avec les Directeurs des bureaux régionaux de l'UIT**, qui a permis aux participants de se faire une idée concrète de la situation, des initiatives stratégiques et de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali dans les différentes régions de l'UIT. Ce format interactif a donné lieu à des échanges fructueux entre le siège et les bureaux régionaux et a renforcé l'importance d'une action coordonnée à tous les niveaux. On trouvera de plus amples informations sur cette séance, notamment des **vidéos présentant les travaux en cours dans chaque région**, dans l'**Annexe A** du présent rapport.

Afin de renforcer le dialogue avec les parties prenantes, le GCDT a organisé une **table ronde avec des représentants d'organisations régionales de télécommunication**. Cette table ronde a servi de forum stratégique pour explorer les synergies et présenter les perspectives régionales concernant les travaux préparatoires de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-25). Elle a également permis aux organisations régionales de télécommunication de faire part de leurs priorités et de leurs attentes en ce qui concerne le renforcement de la collaboration avec l'UIT. Un résumé de cette table ronde figure à l'**Annexe B** du présent rapport.

Outre ces échanges, deux **séances d'information** ont été organisées pendant les pauses déjeuner afin d'assurer une large participation. La première était axée sur le **processus d'examen à venir du SMSI+20** et a permis de faire le point sur la feuille de route et les attentes concernant cet évènement de haut niveau. La seconde session a été consacrée aux **travaux préparatoires en vue de la CMDT-25** et a fourni des informations mises à jour sur la structure de celle-ci, son ordre du jour ainsi que des informations pratiques connexes.

Une manifestation consacrée au **Réseau de femmes (NoW) de l'UIT-D** a également été organisée au cours de la semaine. Cette manifestation a fourni l'occasion de mettre en lumière l'importance du rôle de direction et de l'autonomisation des femmes dans le développement numérique, de présenter des initiatives et des engagements visant à intégrer le principe de l'égalité des genres dans les travaux de l'UIT-D et de réaffirmer la détermination de l'UIT en faveur d'une transformation numérique inclusive pour tous.

Les participants à la réunion du GCDT ont également été encouragés à tenir compte des points de vue des jeunes, tels qu'ils figurent dans les **résultats du Sommet mondial sur la jeunesse** élaborés par les représentants pour le Sommet mondial sur la jeunesse, dans le cadre de leurs contributions à la CMDT-25[[5]](#footnote-5).

Tout au long de la semaine, les membres du GCDT ont examiné un large éventail de documents et de rapports portant sur les activités des commissions d'études, les partenariats avec le secteur privé, la participation des jeunes, la collaboration intersectorielle et les résultats des grandes conférences de l'UIT tenues récemment. La réunion a donné lieu à l'adoption de plusieurs documents finals clés (voir ci-dessus), qui sont le fruit d'un consensus sur les orientations stratégiques et les méthodes de travail à suivre.

En résumé, la 32ème réunion du GCDT a ouvert la voie à la CMDT-25: elle a permis de finaliser le calendrier préparatoire, de confirmer les modalités de la Conférence et d'approuver un thème fédérateur, tout en consolidant les fondements institutionnels et opérationnels des travaux régionaux de l'UIT-D. Le GCDT a également souligné que le BDT avait reçu 11 distinctions du Livre Guinness des records pour ses actions dans le domaine de la cybersécurité. Encouragé et inspiré par les discussions tenues lors de sa précédente réunion en 2024, le GCDT a également accueilli avec enthousiasme et approuvé les versions française et franco-anglaise de "**With the ITU**", une chanson composée en vue de la CMDT-25 et présentée par M. Soule Youssouf, Chef du Département du développement et de la promotion des TIC de l'Autorité de régulation des TIC des Comores, qui, conjointement avec "**Connected Youth in the Digital Future**", une autre chanson produite en vue de la CMDT-25 par les participants au Sommet mondial sur la jeunesse de 2025, sera présentée lors du Sommet mondial sur la jeunesse à Bakou (Azerbaïdjan) et de la CMDT-25.

# 1 Allocution de la Secrétaire générale

La Secrétaire générale, Mme Doreen Bogdan-Martin, a ouvert la 32ème réunion du GCDT et a souhaité la bienvenue aux délégués, avant de souligner que cette semaine marquait le 160ème anniversaire de l'UIT – seize décennies passées à connecter le monde – et qu'il ne restait que 188 jours avant la CMDT-25, organisée à Bakou.

Elle a rappelé que les questions numériques sont désormais au cœur des programmes multilatéraux. Les récentes délibérations du Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies, la prochaine Conférence des Nations Unies sur le financement du développement organisée en Espagne (au cours de laquelle l'UIT présentera son initiative d'investissement dans l'infrastructure numérique) et la présidence sud-africaine du G20, qui accorde la priorité à une infrastructure numérique résiliente et à des systèmes d'alerte rapide, témoignent de cette évolution. Ces processus, ainsi que l'examen du SMSI+20, reflètent un consensus international croissant sur le fait que le renforcement des capacités numériques est indispensable au développement durable.

S'agissant des progrès concrets, la Secrétaire générale a mis en lumière les initiatives phares de l'UIT qui traduisent cette vision en résultats. Ainsi, la Coalition Partner2Connect a recueilli des promesses de dons s'élevant à plus de 73 milliards USD; le partenariat GIGA mené conjointement avec l'UNICEF contribue à déployer le large bande dans toutes les écoles du monde; et le programme Alertes précoces pour tous a aidé plus de 40 pays à mettre en place des systèmes d'alerte par diffusion cellulaire. La Secrétaire générale a également souligné le rôle essentiel de l'Académie de l'UIT et de la formation sur le terrain en matière de renforcement des capacités. Tout en exprimant sa gratitude pour leur travail à travers le monde, elle a appelé toutes les parties prenantes à continuer d'œuvrer ensemble en faveur d'un développement numérique universel, inclusif et centré sur l'humain.

La Secrétaire générale a conclu son allocution en remerciant tous les participants pour leur présence à cette réunion du GCDT et pour leurs efforts déployés chaque jour dans toutes les régions du monde.

# 2 Allocutions d'autres fonctionnaires élus

Le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), M. Seizo Onoe, s'est adressé au GCDT. Dans son allocution, il a souhaité la bienvenue aux délégués et affirmé que le Secteur de la normalisation (représenté par le TSB) et le Secteur du développement des télécommunications (représenté par le BDT) de l'UIT sont des "partenaires naturels" qui, ensemble, fournissent les bases techniques et les approches axées sur le marché qui sous-tendent les progrès en matière de TIC dans le monde. Il a noté que les travaux du TSB viennent compléter les grandes priorités du Plan d'action de Kigali, à savoir une connectivité financièrement abordable, un environnement politique et réglementaire propice, le renforcement des capacités, la transformation numérique durable, l'inclusion sociale et financière et l'autonomisation des start-up et des PME.

Le Directeur a rappelé l'objectif commun de connecter les 2,6 milliards de personnes qui ne sont toujours pas connectées. Pour ce faire, le TSB contribue notamment à l'élaboration des normes nécessaires à l'extension des infrastructures, tout en favorisant le renforcement des capacités dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et le développement des compétences numériques, afin d'équiper la main-d'œuvre de demain et de stimuler la croissance économique au sens large. Le Directeur a conclu son allocution en appelant à une collaboration plus étroite et en exhortant les experts de diverses disciplines et de pays à différents stades de développement économique à travailler en synergie afin que les activités de normalisation et de développement de l'UIT puissent avoir des effets durables à l'échelle mondiale.

# 3 Allocution du Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT), M. Cosmas Luckyson Zavazava, a commencé son allocution en remerciant les États Membres qui financent des programmes de développement et accueillent des réunions de l'UIT-D. Il a rappelé que la CMDT‑22 avait fixé cinq priorités – connectivité financièrement abordable, transformation numérique, environnement politique et réglementaire propice, mobilisation des ressources et coopération internationale, et télécommunications/TIC inclusives et sûres au service du développement durable – et a noté que le Plan stratégique de l'UIT les résume en deux objectifs généraux, à savoir la connectivité universelle et la transformation numérique durable. Il a exprimé son admiration devant les 160 années de résilience dont a fait preuve l'Union face aux guerres, aux catastrophes et aux épidémies.

Il a indiqué que, depuis son entrée en fonction deux ans et demi plus tôt, il s'est fixé pour objectif de réduire les fractures en matière de numérique et de compétences grâce à trois piliers – l'investissement dans des infrastructures résilientes, l'innovation et l'inclusion – et ce, afin de faire progresser le Plan d'action de Kigali. Parmi les résultats concrets obtenus figurent la cartographie de l'infrastructure large bande et l'assistance à la conception (notamment grâce au projet de cartographie du large bande en Afrique, d'un montant de 15 millions d'euros, signé en 2024), l'appui à la réduction des risques de catastrophe grâce à l'Initiative de l'ONU Alertes précoces pour tous, l'élaboration de plans nationaux de télécommunications d'urgence et les mesures connexes prises pour prépositionner les terminaux de satellite afin de raccourcir les délais d'intervention en cas d'urgence.

En ce qui concerne la transformation numérique, le Directeur a mis en avant l'Alliance pour l'innovation et l'entrepreneuriat, lancée en janvier 2023, qui a permis la création de 17 centres d'accélération dans le monde ainsi que l'organisation d'un Forum mondial de l'innovation. Il a fait remarquer que le laboratoire de transformation numérique permet de stimuler de nouvelles idées, tandis que les projets sur les villages intelligents et les îles intelligentes donnent accès à la télémédecine, à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et aux alertes maritimes en temps réel aux communautés du Pakistan, du Pacifique, des Caraïbes et d'Afrique – autant d'exemples concrets de technologies qui améliorent la vie quotidienne.

Enfin, M. Zavazava a passé en revue les progrès accomplis concernant les autres priorités. Le Colloque mondial des régulateurs tenu à Fidji (2023) et en Ouganda (2024) a favorisé le dialogue et lancé l'initiative axée sur les réseaux de réglementation numérique, mais aussi contribué à l'amélioration des rapports statistiques en vue d'étayer les politiques fondées sur des données factuelles. La Coalition pour le numérique Partner2Connect a converti ses 73 milliards USD de promesses de dons en projets réalisables par le biais de forums régionaux et de tables rondes de mise en relation. De plus, les capacités en matière de cybersécurité ont été renforcées grâce à des cyberexercices mondiaux sans précédent, réalisés avec le soutien des Émirats arabes unis, de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et des partenaires privés, et grâce au programme "Cyber for Good" destiné aux pays les moins avancés (PMA).

Le Directeur du BDT a souligné les progrès considérables enregistrés dans le déploiement des projets, soulignant l'augmentation significative du nombre de projets exécutés au fil du temps. Ce succès est attribué au soutien indéfectible des partenaires, des États Membres et des régulateurs.

Dans la perspective de la CMDT, le Directeur a exprimé sa gratitude aux États Membres qui ont accueilli les Forums régionaux de développement et les réunions préparatoires régionales (à savoir, la Jordanie, la Hongrie, la Thaïlande, le Paraguay, le Kenya et le Kirghizistan), et a reconnu le rôle essentiel qu'ils ont joué dans le succès de ces évènements. Il a, en outre, insisté sur le fait que le dévouement des États Membres et leur engagement étaient déterminants.

Le Directeur a conclu son allocution en évoquant des exemples d'entrepreneurs, d'étudiants et de jeunes autochtones dont les moyens de subsistance ont été améliorés, et il a remercié les délégués pour leur engagement constant à ne laisser personne de côté. L'allocution du Directeur du BDT est disponible, dans son intégralité, [ici](https://www.itu.int/fr/ITU-D/bdt-director/Pages/Speeches.aspx?ItemID=579).

# 4 Remarques liminaires de la Présidente du GCDT

La Présidente du GCDT, Mme Roxanne McElvane Webber, a souhaité la bienvenue aux délégués et a remercié les fonctionnaires élus de l'UIT, avant de qualifier la session de "spéciale" à plus d'un titre: celle-ci marque en effet le 160ème anniversaire de l'UIT, le 30ème anniversaire des commissions d'études de l'UIT-D et la tenue prochaine de la CMDT. Elle a rappelé les initiatives phares menées par le Secteur du développement des télécommunications, notamment le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), la Commission sur le large bande et le Colloque mondial des régulateurs, et a souligné que les records mondiaux attribués à l'UIT par le Livre Guinness des records, les prix décernés aux Emmy Awards et les nouveaux projets majeurs comme Partner2Connect et l'Initiative GIGA témoignaient de l'impact mondial exceptionnel de l'Union.

Rappelant la mission de l'UIT, "connecter ceux qui ne le sont pas", la Présidente a signalé aux participants qu'aucun autre organisme ne s'occupait aussi inlassablement des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des jeunes. Elle a souligné que cette réunion du GCDT allait fournir un volume d'informations considérable, notamment des rapports exhaustifs sur les activités du BDT et des informations détaillées sur les activités menées au niveau régional (y compris des entretiens avec les six Directeurs des bureaux régionaux, dont la présence est un atout pour le dialogue et l'échange).

La Présidente a présenté un aperçu des travaux à venir, mentionnant notamment le nombre de documents à examiner par le GCDT, les rapports détaillés de la CMDT et les résultats des quatre groupes de travail actifs du GCDT couvrant les priorités, la déclaration, la rationalisation des résolutions et les futures questions confiées aux commissions d'études, ainsi que les résultats du Sommet mondial sur la jeunesse. Elle a exprimé ses remerciements à l'ensemble du Bureau du GCDT, avant de présenter l'ensemble des vice-présidents et des présidents de commission d'études, et de saluer le travail remarquable qu'ils ont accompli en dirigeant les groupes de travail, en coordonnant les réunions et en préparant les contributions pour la CMDT.

En conclusion, Mme McElvane Webber a invité tous les délégués à ne pas perdre de vue l'objectif commun d'améliorer les conditions de vie grâce à la connectivité, et a déclaré la réunion ouverte.

# 5 Adoption de l'ordre du jour et examen du programme de gestion du temps

[Document 1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0001/fr) (Directeur du BDT) – Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour figurant dans le Document 1 a été approuvé sans modification.

|  |
| --- |
| Le GCDT a adopté l'ordre du jour proposé. |

[Document DT/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0001/fr) (Directeur du BDT) – Programme de gestion du temps

Le programme de gestion du temps figurant dans le Document DT/1(Rév.1) a été présenté. Le Secrétariat du BDT a informé les participants que deux notes de liaison reçues concernant la terminologie utilisée dans les commissions d'études seraient incluses dans la prochaine version révisée du programme de gestion du temps.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé des éclaircissements concernant l'utilisation des six langues officielles pour le site web et les rapports. Le Secrétariat du BDT a indiqué qu'aucune contribution n'avait été reçue sur ce sujet, mais que, prenant note de la demande de la Fédération de Russie, il établirait un document à soumettre lors de la réunion (voir le Document 60).

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du programme de gestion du temps et est convenu que les notes de liaison envoyées par le Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT) seraient inscrites à l'ordre du jour et dans la prochaine version révisée du programme de gestion du temps. |

# 6 Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UIT-D

## 6.1 Rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali et Rapport sur les initiatives régionales

[Document 2](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0002/fr) (Directeur du BDT) – Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali

Présenté par le Secrétariat du BDT, le rapport rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali de mai 2024 à avril 2025, en soulignant les principaux résultats obtenus dans les six régions, conformément aux objectifs du Plan d'action de Kigali et aux priorités et catalyseurs de l'UIT-D. Le rapport décrit les réalisations par domaine thématique, énumère le nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance et les outils mis au point, et est assorti d'un tableau de bord figurant en annexe, conçu pour aider les membres à visualiser facilement les progrès accomplis. Afin de mieux synthétiser ce très volumineux document, le Secrétariat a également projeté une [vidéo](https://www.youtube.com/watch?v=TbcJt2Zgfxo) qui résume les principaux résultats ainsi que les principales incidences sur le terrain.

La [vidéo](https://www.youtube.com/watch?v=TbcJt2Zgfxo) met en lumière diverses initiatives visant à promouvoir une connectivité financièrement abordable, notamment des projets réalisés dans plusieurs pays d'Afrique, au Monténégro, en Arménie, en Mongolie, en Jordanie, au Guatemala et dans d'autres régions, axés sur les compétences numériques, les interventions d'urgence et la cybersécurité. Tous ces projets ont contribué à renforcer l'impact des efforts en faveur du progrès socio-économique, de la transformation numérique et d'une connectivité efficace pour bâtir un avenir meilleur.

Le GCDT s'est félicité de ce rapport très détaillé et bien structuré. Lors de l'examen du rapport décrivant les mesures prises pour mettre en œuvre le Plan d'action de Kigali (Document 2), les délégués ont salué l'exhaustivité du rapport, mais ont néanmoins fait observer qu'en raison de sa présentation dense et des nombreuses informations qu'il contient, il était difficile de discerner des effets concrets. Le Secrétariat a pris acte de ces recommandations, tout en relevant que les hyperliens dans le tableau de bord actuel présentaient déjà des mesures détaillées, mais a promis une présentation plus consolidée et plus facile à lire dans le prochain rapport.

Un autre intervenant a fait l'éloge du tableau de bord et a demandé s'il serait possible de présenter à la fois les dépenses du budget ordinaire et les projets extrabudgétaires dans un seul et même tableau. Le Secrétariat a expliqué que, bien que les règles comptables internationales l'obligent à suivre séparément les deux sources de financement, celles-ci alimentent un cadre de gestion axée sur les résultats unifié et figurent dans le même tableau de bord des résultats.

Les délégués ont également souligné la participation croissante des membres du secteur privé, reconnaissant qu'une participation plus étroite de ces derniers serait un atout pour la durabilité et l'innovation des travaux du Secteur du développement des télécommunications.

S'agissant des questions thématiques, un intervenant a salué les progrès accomplis concernant l'Initiative Alertes précoces pour tous, et a préconisé le renforcement des liens entre les commissions d'études chargées de la réduction des risques de catastrophe et les questions environnementales, afin que les résultats techniques puissent renforcer les initiatives régionales. Un autre intervenant a souligné la nécessité de favoriser des écosystèmes d'innovation inclusifs, en particulier pour les micro et petites entreprises, et a appelé à ce que les futurs programmes, en particulier ceux alignés sur le prochain programme du G-20, continuent de renforcer les capacités des entrepreneurs locaux et des jeunes.

En conclusion, le Directeur du BDT a rappelé que tous les projets, quelle que soit leur source de financement, sont régis par un cadre commun de résultats et que les tableaux de bord et les pages consacrées à l'impact seront mis à jour pour permettre aux membres d'accéder plus rapidement aux données. Il a confirmé que le Secrétariat intégrerait des suggestions sur la mise en page, la présentation des indicateurs clés de performance et la visibilité des commissions d'études avant le prochain cycle d'établissement de rapports et a encouragé les délégations à maintenir un dialogue étroit avec les bureaux régionaux pour veiller à ce que les priorités nationales et régionales restent au centre de la mise en œuvre.

|  |
| --- |
| Le GCDT a accueilli favorablement le rapport. Les États Membres ont salué le travail accompli par le BDT et reconnu les améliorations apportées à la production de résultats et à l'établissement de rapports.La vidéo présentée a été considérée comme un moyen efficace de rendre compte des réalisations et des actions marquantes. Certains membres ont également recommandé que les futurs rapports décrivent les activités et les projets en fonction des résultats obtenus. |

[Document 3](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0003/fr) (Directeur du BDT) – Rapport sur les initiatives régionales: mise en œuvre et cartographie des projets d'initiatives régionales

Le Secrétariat a présenté le Document 3, qui contient un rapport détaillé sur la mise en œuvre des initiatives régionales de la CMDT-22. Le rapport rend compte de la manière dont le Plan opérationnel et les projets de l'UIT traitent les domaines prioritaires de chaque région. Il est complété par un tableau de bord et le Document d'information 4, qui présente une cartographie distincte établissant un lien entre les projets multirégionaux, régionaux et nationaux et les objectifs des initiatives.

Au cours de la discussion, plusieurs délégations ont fait part de leur satisfaction à l'égard des informations présentées, tout en demandant que soient mis en évidence de manière plus explicite les liens entre les titres des projets et les résultats mesurables escomptés. Un intervenant a suggéré que les futurs rapports décrivent les résultats escomptés et incluent des indicateurs clés de performance pour chaque initiative afin d'améliorer la clarté des informations. D'autres ont plaidé en faveur d'un résumé consolidé qui combine à la fois le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires, ce qui permettrait d'évaluer collectivement les apports financiers et les incidences sur le développement.

En réponse, le Bureau a confirmé que, sous sa forme actuelle, le Document 3 renvoie chaque initiative à son document de projet sous-jacent où se trouvent les mesures des incidences, les budgets et les énoncés de résultats détaillés, et que le tableau de bord en ligne présente un ensemble unifié de résultats, quelle que soit la source de financement. Néanmoins, le Secrétariat est convenu d'améliorer la mise en page, de consolider la colonne relative aux indicateurs clés de performance et d'améliorer la présentation de l'état financier avant le prochain cycle d'établissement du rapport, et a invité les membres à lui faire part de leurs commentaires afin que la cartographie des initiatives régionales reste transparente et facile à utiliser.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport avec satisfaction et a reconnu que la cartographie présentée avait été demandée lors de la réunion précédente du GCDT, au cours de laquelle les États Membres avaient souligné l'importance d'établir une cartographie qui mette en évidence les liens entre les projets de l'UIT-D et la ou les initiatives régionales correspondantes et les résultats escomptés. Le GCDT a également salué le tableau de bord, qui établit une cartographie des initiatives régionales et des projets, et que les membres de l'UIT-D peuvent consulter pour obtenir de plus amples informations. |

## 6.2 Plan opérationnel pour 2025

[Document 4](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0004/fr) (Directeur du BDT) – Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2025

Le Secrétariat du BDT a présenté le Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2025, qui donne un aperçu de l'affectation des fonds ventilé par région bénéficiaire et par priorités et catalyseurs de l'UIT-D, de manière à produire un impact à l'échelle mondiale et dans toutes les régions.

|  |
| --- |
| Le GCDT a examiné et approuvé le Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2025. |

[Document 40](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0040/fr) (Rapport de la Secrétaire générale) – Projet de Plan opérationnel de l'UIT-D pour la période 2026-2029 et rapport d'activité pour 2024

Le Document 40, qui contient le projet de Plan opérationnel de l'UIT-D pour la période 2026-2029, a été présenté par le Secrétariat. Ce document décrit les programmes stratégiques et la planification des ressources pour la période à venir, conformément au Plan stratégique pour la période 2024-2027 et aux résultats de la CMDT. Il présente en détail 14 produits, les résultats escomptés, les indicateurs de performance, les risques associés et une ventilation détaillée des affectations des ressources humaines exprimée en mois de travail. Il a été souligné que le Plan était conçu pour fournir une feuille de route claire et détaillée aux fins de la mise en œuvre des activités du Secteur du développement des télécommunications.

Les délégations ont formulé des suggestions d'ordre éditorial visant à améliorer la clarté du document, notamment en définissant la terminologie de l'UIT et en établissant une distinction entre les décisions et les résultats de la CMDT. Des questions ont été posées sur les chiffres relatifs aux ressources humaines, les difficultés de recrutement d'experts, les contraintes financières et la capacité de gestion des projets. Le Directeur du BDT a répondu à ces questions et a souligné les

efforts déployés pour simplifier le recrutement, aligner les résultats sur le financement et améliorer l'efficacité opérationnelle. La discussion s'est poursuivie sur la réorganisation du BDT (Document 43(Rév.1)), qui traduit une volonté commune d'améliorer l'exécution des programmes.

La Présidente a reconnu la pertinence des suggestions et a confirmé qu'il en serait tenu compte en vue d'améliorer le document. Aucune objection ni aucun autre point de vue n'a été formulé, et le GCDT a pris note du document.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du document. |

[Document 43(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0043/fr) (Directeur du BDT) – Réorganisation du Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Le Directeur du BDT a présenté le Document 43(Rév.1), qui décrit en détail la restructuration et la réorganisation du BDT conformément aux priorités définies dans le nouveau Plan d'action de la CMDT. Il a expliqué que la restructuration n'avait aucune incidence sur les postes de grade D et n'avait donc pas besoin d'être approuvée par le Conseil. La nouvelle structure, approuvée en 2024 par le Comité de coordination de l'UIT dirigé par le Vice-Secrétaire général de l'UIT, a été conçue afin de mieux refléter les cinq domaines thématiques du Plan d'action. Pour remédier aux lacunes, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des projets, le BDT a engagé des réformes internes axées sur le renforcement des capacités de gestion des projets et sur la capacité de répondre aux besoins des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral. Plusieurs unités spécialisées et divisions d'appui ont été créées ou restructurées, notamment des équipes dédiées à l'appui aux projets, à la coordination des achats, au suivi et à l'évaluation, et à la participation régionale.

Les délégations ont accueilli favorablement les changements et ont demandé plus de détails sur leurs résultats concrets. Le Directeur a indiqué que les premiers résultats montraient une amélioration de la performance des projets et de la coordination entre les équipes, grâce à une formation complète permettant de renforcer les compétences en matière d'exécution des projets sans pour autant déprioriser d'autres domaines. Des suggestions ont été faites en vue de mieux intégrer les initiatives en faveur de la jeunesse et les outils mondiaux dans la nouvelle structure, avant que le Directeur ne souligne les efforts de coordination et de renforcement des capacités en cours.

Les débats se sont conclus par une demande portant sur la présentation d'un organigramme visuel représentant la nouvelle structure du BDT, que le BDT a fourni dans une version révisée du Document 43(Rév.1).

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de ce rapport et a souligné l'importance accrue accordée à la gestion des projets, à la réactivité régionale et à la cohérence interne dans le cadre du processus de réorganisation. |

[Document 41](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0041/fr) (Président du GTC-SFP) – Note de liaison du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier

Le Document 41, qui contient une note de liaison du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier, a été présenté par le Secrétariat au nom du Président du Groupe. Dans la note de liaison, il est rappelé que le Groupe a été créé en vertu de la Résolution 1428 du Conseil et qu'il est chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier de l'UIT pour la période 2028-2031, lesquels seront soumis à la Conférence de plénipotentiaires de 2026. Lors de la présentation, le Secrétariat a décrit le mandat, le calendrier et la méthodologie du Groupe, en insistant sur la nécessité d'harmoniser le Plan stratégique, le Plan financier et le Plan opérationnel et d'intégrer le concept d'une UIT unie dans l'action. Il a également mis l'accent sur l'importance des groupes consultatifs comme le GCDT dans l'élaboration du programme de développement et a encouragé la poursuite de leur contribution, notant qu'un atelier sur la gestion axée sur les résultats avait été organisé pour orienter les améliorations à apporter au cadre de planification. Il a, en outre, expliqué comment les résultats et les indicateurs sont affinés afin d'assurer la cohérence entre la vision stratégique et les mesures prises au niveau des Secteurs.

La Présidente du GCDT s'est félicitée de cette mise à jour et a souligné l'importance d'une coordination continue entre le GCDT et le Groupe de travail du Conseil, rappelant la collaboration efficace entre le GCDT et le Groupe de travail du Conseil au cours de la dernière période d'études, qui a abouti à la rationalisation de la structure du Plan stratégique actuel. Plusieurs délégués ont également salué les efforts d'alignement et se sont félicités des orientations fournies par le Document 41. Plusieurs délégations se sont fait l'écho de l'importance de maintenir des synergies entre les Secteurs et d'intégrer les points de vue des jeunes et les priorités régionales dans le processus de planification au sens large.

La Présidente a conclu en réaffirmant que les résultats des travaux du Groupe de travail du GCDT sur les priorités constitueraient de précieuses contributions à l'élaboration du prochain Plan stratégique et a souligné l'objectif commun de veiller à ce que les mesures prises au niveau des Secteurs soient effectivement guidées par les objectifs stratégiques généraux de l'UIT.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport et a souligné que les résultats obtenus par le Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D permettraient d'apporter de précieuses contributions à l'élaboration du prochain Plan stratégique de l'UIT. |

## 6.3 Projets de l'UIT-D

[Document 5](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0005/fr) (Directeur du BDT) – Projets de l'UIT-D

Le Secrétariat a présenté l'état d'avancement et les résultats des projets de l'UIT mis en œuvre par le BDT en 2024, ainsi que les 37 nouveaux projets approuvés cette année-là, pour un montant de 28,6 millions CHF, soit le plus haut niveau de fonds collectés par les projets de l'UIT-D au cours des dix dernières années. Il a souligné que le rapport présentait également la manière dont les 3 millions CHF alloués par le Conseil à sa session de 2023 étaient utilisés pour appuyer des projets contribuant à la mise en œuvre des initiatives régionales. Enfin, il a mis en avant les mesures mises en œuvre par le BDT en 2024 pour continuer de renforcer les projets de l'UIT-D, notamment la création de la nouvelle Unité de mise en œuvre des projets (PPI), le renforcement de l'établissement de rapports à l'intention des partenaires et le maintien du Comité directeur des projets. Le Secrétariat a expliqué que ces mesures visaient à garantir la transparence de la sélection et de la mise en œuvre des projets ainsi qu'à permettre une prise de décision fondée sur des données.

Après la présentation du Secrétariat, un délégué et la Présidente du GCDT ont posé des questions concernant le rôle de la nouvelle Unité de mise en œuvre des projets et le fonctionnement du Comité directeur des projets. Le Directeur du BDT a répondu à ces questions et a fourni des informations complémentaires sur la nouvelle Unité, comme indiqué dans le Document 43 (Réorganisation du BDT), ainsi que sur le Comité directeur des projets.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport, qui fournit un aperçu des travaux entrepris par le BDT en matière d'élaboration et de mise en œuvre de projets dans les six régions de l'UIT-D ainsi qu'au niveau multirégional. Les membres ont noté avec satisfaction que les 37 nouveaux projets approuvés en 2024, pour un montant de 28,6 millions CHF, représentaient le plus haut niveau de fonds collectés par les projets de l'UIT-D au cours des dix dernières années. Le GCDT s'est également félicité d'autres mesures permettant de renforcer la mise en œuvre des projets, notamment la création de l'Unité de mise en œuvre des projets. Le BDT a accepté de fournir un rapport mis à jour visant à cartographier les projets et les résultats escomptés au titre de chaque initiative régionale, comme l'ont demandé les membres. |

## 6.4 Activités des commissions d'études

[Document 6](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0006/fr) (Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT-D) – Commission d'études 1 de l'UIT-D: Activités et progrès accomplis

Mme Regina Fleur Assoumou Bessou, Présidente de la Commission d'études 1, a présenté le Document 6(Rév.2), qui rend compte des travaux de la Commission d'études 1 pour la période d'études 2022-2025. Elle a souligné qu'en dépit du raccourcissement de son mandat, qui est de trois ans au lieu de quatre, la Commission d'études 1 a atteint ses objectifs en élaborant sept rapports finals et quatre documents intérimaires, ainsi qu'en procédant à la révision d'un rapport établi lors du cycle précédent. Les documents établis portaient sur des domaines clés tels que les outils de réglementation du numérique, les fonds de service universel, la connectivité par satellite et la sensibilisation des consommateurs. Elle a mis en avant la collaboration structurée de la Commission d'études 1, notamment les ateliers conjoints, les notes de liaison et les partenariats avec la Commission d'études 2 et d'autres Secteurs de l'UIT. Parmi les réalisations notables figurait l'augmentation de la participation des femmes, qui a atteint 45%, grâce à la création du RIFEN, un réseau de femmes professionnelles contribuant aux travaux des commissions d'études.

Mme Regina Fleur Assoumou Bessou a également fourni des données statistiques détaillées sur la participation, les contributions et la représentation des genres. Elle a présenté deux projets pratiques de lignes directrices figurant dans l'Annexe 6 du rapport, l'un sur la nomination et la sélection des rapporteurs, l'autre sur l'amélioration de la promotion des travaux des commissions d'études. Elle a conclu en encourageant une diffusion et une utilisation plus larges des travaux de la Commission d'études 1 et a recommandé que les lignes directrices précitées soient adoptées en tant que textes dynamiques pour la prochaine période d'études.

Après la présentation, de nombreuses délégations ont exprimé leur admiration pour le travail considérable accompli par la Présidente de la Commission d'études 1 et pour son rôle de direction pendant la période d'études. Les participants ont salué l'approche inclusive et collaborative adoptée, en particulier le soutien aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées. Ils se sont également félicités des travaux menés dans le cadre de la Résolution 9, de la pertinence des rapports intérimaires et de la collaboration de la Commission d'études 1 avec les autres Secteurs de l'UIT.

Plusieurs États Membres ont demandé à ce que les travaux de la Commission d'études 1 soient plus visibles et plus accessibles, et ont suggéré d'en faire profiter les établissements universitaires ainsi que la communauté des TIC au sens large. Les participants à la session se sont dits largement satisfaits des résultats obtenus par la Commission d'études 1 et ont vivement appuyé l'idée de tirer parti de ces résultats dans les futurs efforts de développement.

La Présidente a ouvert la discussion sur les Documents 6A et 6B annexés au Document 6(Rév.2), notant qu'ils avaient été transmis par les commissions d'études pour approbation par le GCDT. Le Document 6A, présenté par le Royaume-Uni, contient des lignes directrices relatives à la composition et au fonctionnement des équipes de rapporteurs. Le représentant du Royaume-Uni a expliqué que ce document officialisait les pratiques informelles en vigueur et servait d'orientation supplémentaire à l'intention des présidents des commissions d'études, sans pour autant modifier les textes contraignants de l'UIT. L'objectif était d'assurer la cohérence et la clarté en vue du prochain cycle d'études. Le Document 6B a ensuite été présenté par l'Australie, qui a précisé que les lignes directrices avaient été élaborées par Israël et le Japon afin de promouvoir une meilleure diffusion et une meilleure visibilité des travaux des commissions d'études. Ce document met en évidence les difficultés à relever et propose des solutions visant à améliorer la sensibilisation, la participation des experts et l'intégration des résultats grâce à des modèles actualisés et à une meilleure utilisation du site web et des évènements de l'UIT.

À l'issue des présentations, la Présidente et plusieurs États Membres, dont des représentants des Commissions d'études 1 et 2, ont exprimé leur soutien à ces documents et ont salué le fait que ceux-ci se fondaient sur les pratiques actuelles tout en mettant l'accent sur l'amélioration des méthodes de travail. Les délégués ont souligné l'importance de faire preuve d'inclusivité et de transparence dans la sélection des équipes ainsi que de renouveler les engagements chaque année pour tenir compte de l'évolution de la participation. Aucune objection n'ayant été formulée, la Présidente a conclu que le GCDT conseillerait au Directeur de faciliter l'application des lignes directrices au cours de la prochaine période d'études et rendrait compte des progrès accomplis à la prochaine réunion du GCDT.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport, tout en saluant les efforts déployés par la Commission d'études 1, et a souligné que celle-ci avait mené ses travaux de manière dynamique et inclusive. Les travaux de la Commission d'études 1 ont été jugés d'une grande utilité en vue de la réalisation des objectifs de l'UIT-D.Le GCDT a également examiné les annexes du Document 6(Rév.2). Il a conseillé au BDT de faciliter l'application des lignes directrices figurant dans l'[Annexe 6A](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/md/22/tdag32/c/D22-TDAG32-C-0006%21N6A%21PDF-E.pdf) (Projet de lignes directrices relatives à la constitution d'équipes de rapporteurs) et dans l'[Annexe 6B](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/md/22/tdag32/c/D22-TDAG32-C-0006%21N6B%21PDF-E.pdf) (Recommandations en vue d'une meilleure utilisation des produits des commissions d'études de l'UIT-D) au cours de la prochaine période d'études après la CMDT et de rendre compte de leur mise en œuvre à la prochaine réunion du GCDT. |

[Document 7](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0007/fr) (Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D) – Commission d'études 2 de l'UIT-D: Activités et avancement des travaux

Le Document 7(Rév.1) a été présenté par M. Fadel Digham, Président de la Commission d'études 2, qui a mis en exergue les résultats obtenus par cette dernière au cours de la période d'études 2022-2025. Il a souligné que si la Commission d'études 1 se concentrait sur la connectivité efficace, la Commission d'études 2 complétait cette question en traitant de la transformation numérique, y compris des services, des applications et des environnements favorables. La présentation de M. Fadel Digham a couvert les travaux de la Commission d'études 2 dans le cadre de quatre réunions plénières et de deux réunions de rapporteurs, ainsi que de dix‑sept ateliers et évènements. M. Digham a mis en avant les fortes synergies entre la Commission d'études 1 et les projets de terrain du BDT, en particulier dans des domaines comme la cybersécurité, les compétences numériques et la durabilité environnementale. Il a fait observer que les jeunes et les femmes avaient participé activement à diverses sessions et divers ateliers, et que la Question 5/2 sur les compétences numériques avait reçu le plus grand nombre de contributions, ce qui témoignait de la pertinence de ce sujet.

M. Digham a fait état de l'élaboration de deux rapports intérimaires sur la cybersécurité et de sept rapports finals portant sur les villes intelligentes, les cyberservices, la cybersécurité, les équipements et dispositifs, les compétences numériques, les TIC au service de l'environnement et l'exposition aux champs électromagnétiques. Il a également présenté un rapport de synthèse intitulé "Faciliter la transformation numérique", qui synthétise les résultats de la Commission d'études 2 en un exposé cohérent, bien qu'il n'ait pas pu être adopté en tant que document final officiel en raison des contraintes procédurales actuelles.

À l'issue de la présentation, de nombreuses délégations ont salué les travaux de la Commission d'études 2 et ont souligné leur pertinence d'un point de vue pratique, en particulier pour les pays en développement. Plusieurs interventions ont appelé à une plus grande visibilité des travaux des commissions d'études, en proposant leur publication sur des plates-formes universitaires et en libre accès. Des suggestions ont été formulées en vue d'améliorer l'accessibilité, notamment l'utilisation de la langue des signes et d'outils à l'intention des personnes handicapées, et de garantir la participation continue des jeunes et des groupes sous-représentés. Les Annexes relatives à l'amélioration de la nomination des rapporteurs et au renforcement de l'incidence des futurs résultats des commissions d'études présentés en lien avec le Rapport de la Commission d'études 1 ont recueilli un large soutien.

Le Directeur du BDT et la Présidente du GCDT ont tous deux salué les résultats obtenus par la Commission d'études 2, affirmant que ses travaux éclaireraient les futurs programmes du BDT et les travaux préparatoires en vue de la CMDT. La session s'est conclue par une large reconnaissance des contributions de la Commission d'études 2 et de l'intérêt qu'il y a à poursuivre les travaux de celle-ci de manière dynamique et inclusive.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport, tout en saluant les efforts déployés par la Commission d'études 2, et a souligné que celle-ci avait mené ses travaux de manière dynamique et inclusive. Les travaux de la Commission d'études 2 ont été jugés d'une grande utilité en vue de la réalisation des objectifs de l'UIT-D. |

[Document 36(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0036/fr) (Canada, Bahamas) – Promouvoir la participation des jeunes aux travaux des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D

Le Document 36(Rév.1), contribution conjointe du Canada et des Bahamas, contient des mesures visant à renforcer la participation des jeunes aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D. Les auteurs ont souligné que ces mesures reposeraient sur les mécanismes existants et n'exigeraient pas de ressources financières supplémentaires de la part du BDT. La proposition était axée sur un engagement structuré par le biais de mentorats, de formations en direction et de partenariats universitaires.

Au cours de la discussion, plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à l'initiative et se sont félicitées de l'accent mis sur l'inclusion et la durabilité. Nombre d'entre elles ont reconnu l'importance de la participation des jeunes à la création de l'avenir numérique et ont suggéré d'intégrer la proposition aux initiatives existantes de l'UIT, telles que l'Initiative Generation

Connect, afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer la cohérence. Il a également été recommandé d'étudier des approches volontaires par l'intermédiaire des Groupes du Rapporteur et d'envisager d'améliorer les mécanismes de participation virtuelle.

Le Directeur du BDT a accueilli favorablement la proposition et a invité les États Membres à inclure des jeunes dans leurs délégations. Il a confirmé que le BDT examinerait les propositions et envisagerait des mesures réalisables à condition qu'elles n'entraînent pas de charges financières. En réponse à la discussion, le BDT a élaboré et publié le Document INF/15(Rév.1), qui fournit des informations sur les initiatives en faveur de la jeunesse en cours à l'UIT.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de cette contribution avec satisfaction, tout en reconnaissant qu'il serait souhaitable que le BDT examine et réfléchisse à des mesures réalisables sans que cela n'entraîne de charges financières pour lui. |

## 6.5 Questions relatives aux membres, aux partenariats et au secteur privé

[Document 8(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0008/fr) (Directeur du BDT) – Membres de Secteur et Associés de l'UIT-D et établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D

Le Secrétariat du BDT a présenté un aperçu de l'évolution du nombre de membres de l'UIT-D, en soulignant la croissance enregistrée entre janvier 2024 et le milieu de l'année 2025. Au cours de cette période, l'UIT-D a réussi à attirer 67 nouveaux Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires. Des recommandations concernant les mesures visant à intensifier les efforts pour fidéliser davantage de membres et en attirer de nouveaux ont également été formulées.

Le Président du Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement et des Directeurs de la réglementation du secteur privé (IAGDI-CRO), créé en vertu de la Résolution 71 (Rév. Kigali, 2022), a remercié le Directeur du BDT et le Secrétariat pour leur étroite coopération avec les parties prenantes de l'industrie et du secteur privé. Il a souligné le rôle majeur du secteur privé dans les travaux de l'UIT-D et a noté le succès et la croissance de l'IAGDI‑CRO, notamment grâce aux TECH TALKS, alignés sur les travaux des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D, et qui ont connu un vif succès.

La Présidente du GCDT, le Vice-Président du GCDT (Afrique) et le Président de la Commission d'études 2 ont salué le travail considérable accompli par le Directeur du BDT et le Secrétariat du BDT en vue d'accroître le nombre de membres, indiquant qu'ils souhaitaient promouvoir, en particulier, l'adhésion des établissements universitaires et leur participation aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D, et ont encouragé le Secrétariat du BDT à continuer de diffuser des informations sur l'intérêt que présente l'adhésion des membres.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport en se félicitant de l'augmentation du nombre de membres de l'UIT-D entre janvier 2024 et le milieu de l'année 2025, période durant laquelle l'UIT-D a attiré 67 nouveaux Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires.Le GCDT a également pris note des Contributions [INF/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-INF-0001/fr) et [INF/2](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-INF-0002/fr) du Document 8 sur les membres de l'UIT-D et la cartographie des mesures de collaboration avec les établissements universitaires. |

[Document 9](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0009/fr) (Directeur du BDT) – Partenariats et mobilisation des ressources à l'UIT-D

Le Secrétariat du BDT a indiqué dans le Document 9 qu'en 2024, 89 accords avaient été signés, pour un montant total de 33,8 millions USD. À ceux-ci s'ajoutaient 24 accords signés entre janvier et avril 2025, pour un montant de 1,5 million USD. Le Secrétariat a défini une stratégie axée sur le maintien des relations avec les partenaires actuels, la coopération avec les organismes des Nations Unies et la recherche de nouveaux partenaires potentiels. La Présidente a noté que les membres du GCDT souscrivaient dans l'ensemble aux améliorations apportées à la gouvernance et encourageaient l'équipe à poursuivre sur cette lancée dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT-25.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport avec satisfaction, tout en reconnaissant l'importance que revêtent les partenariats et la mobilisation des ressources auprès de toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre les projets, les programmes et les initiatives de la CMDT. |

[Document 10](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0010/fr) (Directeur du BDT) – Alliance de l'innovation et de l'entrepreneuriat au service du développement du numérique

Le Secrétariat a présenté le Document 10, qui décrit l'évolution de l'Alliance de l'innovation et l'entrepreneuriat au service du développement numérique, devenue une plate-forme structurée contribuant au Plan d'action de Kigali par le biais de trois mécanismes complémentaires, à savoir un Conseil de l'innovation numérique, un réseau croissant de centres d'accélération nationaux et régionaux et un laboratoire de transformation numérique. Depuis la réunion précédente du GCDT, le Conseil de l'innovation numérique a approuvé un programme de travail pour la période 2024‑2026 qui prévoit la publication d'une série de rapports prévisionnels à l'intention des décideurs et la mise en place d'un écosystème de partenariats à l'échelle mondiale; deux autres centres d'accélération (en Afrique du Sud et en Arabie saoudite) ont rejoint la première cohorte; et le laboratoire de transformation numérique, financé par le Ministère japonais des affaires internes et des communications, a commencé à élaborer des manuels opérationnels et à piloter un modèle d'accélérateur au Monténégro et en Chine en vue de généraliser le soutien à l'innovation dans les différentes régions de l'UIT-D.

Au cours de la discussion qui a suivi, il a été annoncé que deux institutions avaient récemment été désignées comme centres d'accélération et le Bureau a été invité à accélérer la coopération entre les centres. Des questions ont été soulevées quant à la manière dont les centres génèrent un impact local concret, et il a été expliqué que si les processus d'approbation nationaux peuvent ralentir le démarrage des activités de nouveaux centres, les centres établis fournissent aux entrepreneurs des ressources informatiques abordables, des formations et un accès au financement; des exemples où des investissements importants ont été attirés ont été également cités. Le "jumelage" entre anciens centres et nouveaux centres a été encouragé afin de favoriser le développement.

La Présidente a conclu en indiquant que les membres approuvaient largement l'approche systémique de l'Alliance, saluaient ses premiers résultats et attendaient avec impatience que soit élaborée une stratégie d'expansion détaillée une fois que l'évaluation des performances des centres d'accélération sera terminée.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport et a approuvé l'approche systémique adoptée ainsi que les premiers résultats obtenus. Une stratégie d'expansion détaillée devrait être élaborée une fois que l'évaluation des performances des centres d'accélération sera terminée. |

[Document 49](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0049/fr) (Chine (République populaire de)) – Propositions visant à encourager les organisations concernées à participer activement aux travaux de l'UIT-D en tant que Membre de Secteur

Cette contribution contient des propositions visant à encourager les organisations concernées à participer activement aux travaux de l'UIT-D en tant que Membre de Secteur. La Chine a activement encouragé la participation des entités nationales du secteur de l'information et des communications parmi les membres de l'UIT, contribuant ainsi à la croissance des recettes de l'Union et à l'essor de l'innovation. Au total, 124 entités chinoises ont rejoint l'UIT en qualité de Membres de Secteur, d'Associés et d'établissements universitaires, et ont versé des contributions annuelles dépassant 2,15 millions CHF. En 2024 et en 2025, plusieurs entités chinoises ont également déposé leur candidature pour devenir membres de l'UIT-D.

Afin d'encourager encore les entités des États Membres à devenir Membres de Secteur ou Associés de l'UIT-D et à participer activement aux activités de l'UIT-D, les propositions suivantes ont été formulées: a) organiser des formations régionales sur le renforcement des capacités à l'intention des membres, en particulier des membres qui viennent d'adhérer; b) encourager le Secrétariat de l'UIT-D à tirer pleinement parti des possibilités offertes par les réunions de haut niveau de l'UIT-D et les réunions des commissions d'études, et d'autres grands évènements, en organisant des séminaires et ateliers, des manifestations parallèles, des expositions et d'autres formats; c) renforcer la communication entre l'UIT-D et toutes les catégories de membres, en veillant à ce que leurs intérêts et leurs besoins, en particulier ceux des Membres de Secteur, soient pleinement pris en compte; d) encourager l'inclusion d'un plus grand nombre de technologies, de solutions et de bonnes pratiques numériques des Membres de Secteur et des entités concernées dans les travaux des commissions d'études, afin de renforcer la valeur pratique des résultats des commissions d'études.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la contribution et a salué les propositions visant à encourager les organisations concernées à participer activement aux travaux de l'UIT-D et à adhérer en tant que Membres de Secteur ou Membres associés. |

[Document 50](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0050/fr) (Centre chinois d'information sur les réseaux Internet) – Présentation du nouveau Membre de Secteur et examen de sa participation aux travaux de l'UIT-D

Ce document présente le Centre chinois d'information sur les réseaux Internet (CNNIC), nouveau Membre de Secteur de l'UIT-D depuis avril 2025. Le CNNIC est un institut de recherche scientifique qui relève directement du Ministère de l'industrie et des technologies de l'information (MIIT) de Chine, et exerce les fonctions de centre national d'information sur les réseaux Internet. Le CNNIC est chargé de la gestion du développement des ressources Internet de base nationales, de l'exploitation et de la sécurité de l'infrastructure Internet nationale, de la recherche‑développement des technologies clés des ressources Internet de base, de la recherche sur le développement d'Internet et de l'économie numérique, ainsi que de la gouvernance d'Internet et de la coopération internationale. Ces dernières années, le CNNIC a pris une part active aux réunions de l'UIT et a mené des échanges et des recherches approfondis sur les indicateurs des technologies de l'information et des communications. Le CNNIC participera aux travaux de recherche de l'UIT-D sur le numérique et à d'autres travaux connexes et contribuera en permanence à l'édification d'une écologie numérique mondiale inclusive et mutuellement bénéfique grâce au partage d'expériences, à la diffusion des technologies et à une coopération mutuellement bénéfique.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de cette contribution, dans laquelle est présenté le Centre chinois d'information sur les réseaux Internet (CNNIC), nouveau Membre de Secteur, et qui décrit les rôles et activités de celui-ci. Le GCDT a encouragé tous les nouveaux membres qui rejoindront l'UIT-D à suivre cet exemple et à se présenter lors des prochaines réunions du GCDT. |

[Document 51](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0051/fr) (Chine (République populaire de)) – Présentation du nouveau Membre de Secteur et examen de sa participation aux travaux de l'UIT-D

Cette contribution présente le Centre pour la coopération économique et technologique internationale (CIETC), nouveau Membre de Secteur de l'UIT-D depuis avril 2025. Le CIETC est directement rattaché au Ministère de l'industrie et des technologies de l'information (MIIT) de Chine, et est axé sur deux activités essentielles, à savoir la création d'une plate-forme de coopération internationale de haut niveau et son rôle de groupe de réflexion spécialisé dans le secteur de l'industrie et des technologies de l'information. Le CIETC est principalement chargé de mener des travaux de recherche sur la coopération économique, technologique et industrielle internationale dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de diffuser des informations sur les échanges et les initiatives de coopération au niveau international et de fournir un appui aux initiatives de coopération extérieure connexes. Le CIETC entend approfondir la coopération et les échanges avec d'autres membres afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU et du Programme Connect 2030 de l'UIT, en réduisant la fracture numérique et en favorisant le partage des avantages en matière de développement numérique.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de cette contribution, dans laquelle est présenté le Centre pour la coopération économique et technologique internationale (CIETC), nouveau Membre de Secteur, et qui décrit les rôles et activités de celui-ci. |

[Document 52](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0052/fr) (Chine (République populaire de)) – Présentation de la CAICT et examen de sa participation aux travaux de l'UIT-D

Cette contribution présente l'Académie chinoise des technologies de l'information et de la communication (CAICT), nouveau Membre de Secteur de l'UIT-D. La CAICT est un groupe de réflexion et un institut de recherche relevant directement du Ministère de l'industrie et des technologies de l'information (MIIT) de Chine. Grâce à un large éventail d'activités, notamment l'analyse des politiques, l'élaboration de normes, les tests et la vérification, et les consultations industrielles, la CAICT montre qu'elle est déterminée à faire progresser l'innovation dans le domaine des TIC, à promouvoir la transformation numérique dans l'ensemble de l'économie et de la société, en particulier dans le secteur industriel, et à assurer la sécurité des réseaux et des données. Elle joue un rôle actif dans l'élaboration de politiques, de lois, de normes applicables au développement industriel en Chine. La CAICT a mis en place un système de test et de certification de classe mondiale et jouit de nombreuses qualifications internationales. En tant que l'un des instituts de recherche chinois les plus engagés sur le plan international, elle a établi des partenariats à long terme avec des groupes de réflexion mondiaux, des organismes de normalisation, des organisations industrielles et des entreprises multinationales.

Depuis de nombreuses années, la CAICT participe activement aux travaux de l'UIT-D. Elle sert à la fois de centre de formation de l'Académie de l'UIT et de centre d'accélération de l'Alliance de l'innovation et de l'entrepreneuriat au service du développement du numérique de l'UIT. À l'avenir, elle vise à approfondir encore sa coopération avec l'UIT-D dans des domaines tels que le renforcement des capacités, l'innovation et l'entrepreneuriat, la transformation numérique et le développement des technologies émergentes, contribuant ainsi activement à l'exécution du mandat de l'UIT-D et à la réalisation des objectifs de développement durable définis par l'ONU.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de cette contribution, dans laquelle est présentée l'Académie chinoise des technologies de l'information et de la communication, nouveau Membre de Secteur, et qui décrit les rôles et activités de celle-ci. |

## 6.6 Rapport du Président du Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités (GCBI)

[Document 11](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0011/fr) (Président du GCBI) – Rapport sur les travaux du Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités (GCBI) au GCDT

Le Président du Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités (GCBI) a présenté le rapport des travaux du Groupe et a mis en exergue les principales activités menées au cours de l'année écoulée. Le GCBI a été créé en application de la Résolution 40, adoptée par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2010 (CMDT-10) et révisée par la CMDT‑22, en vue de donner des avis au Directeur du BDT sur les questions liées au renforcement des capacités. Durant l'année écoulée, les membres du GCBI ont pris une part active au processus d'examen du Kit pratique de l'UIT sur les compétences numériques, et ont fourni des contributions précieuses quant à sa structure et à son contenu. Le GCBI a également contribué au questionnaire du BDT sur l'évaluation des besoins de formation (TNA), en fournissant des retours d'informations visant à définir les priorités des États Membres en matière de renforcement des capacités. En outre, il a effectué des recherches documentaires en vue de compiler des informations sur les stratégies nationales en matière d'acquisition des compétences numériques dans leurs régions. À sa dernière réunion annuelle, tenue en avril 2025, le GCBI a examiné les résultats de ces activités et présenté des contributions concernant l'élaboration d'une nouvelle formation à l'intention des délégués de l'UIT-D. Le GCBI a réaffirmé son ferme soutien aux efforts de renforcement des capacités menés par le BDT. Les membres du GCDT ont fait l'éloge du rôle de direction dont s'est acquitté le Président du GCBI et ont salué le travail accompli par le Groupe. Les États Membres ont souligné l'importance des activités de renforcement des capacités du BDT et ont apprécié la qualité des travaux de l'Académie de l'UIT. Ils ont également salué l'initiative visant à renforcer les capacités des délégués afin qu'ils soient informés des activités et évènements de l'UIT-D (notamment la CMDT-25) et qu'ils y participent. En outre, ils ont suggéré d'étudier les synergies et les possibilités de collaboration entre le GCBI et la Commission d'études 2, en particulier en ce qui concerne la Question 5/2, qui porte sur les compétences numériques. Le Secrétariat a accueilli favorablement les suggestions, qui seront prises en considération en coordination avec le GCBI, les commissions d'études de l'UIT-D, les organisations régionales de télécommunication et les bureaux régionaux de l'UIT.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la contribution avec satisfaction. |

# 7 Travaux préparatoires en vue de la CMDT-25

## 7.1 Point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la CMDT-25

[Document 12(Rév.3)(Annexes 1 et 2)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0012/fr) (Directeur du BDT) – Travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications

Le Document 12(Rév.3), qui décrit les travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25), a été présenté par le Secrétariat du BDT. La présentation a été l'occasion d'évoquer en détail les dispositions logistiques et organisationnelles prises et de confirmer que la CMDT se tiendrait à Bakou (Azerbaïdjan) du 17 au 28 novembre 2025. Elle a donné un aperçu du site, des processus d'inscription, des procédures d'obtention de visas, des possibilités d'hébergement et des manifestations parallèles.

En outre, le Secrétariat du BDT a informé le GCDT du projet de tenir deux réunions interrégionales (IRM) avant la CMDT-25, la réunion IRM-1, qui aura lieu les 14 et 15 juillet 2025 (en visioconférence), et la réunion IRM-2, qui aura lieu les 29 et 30 septembre 2025 (en visioconférence, également).

Au cours de la discussion, plusieurs délégations ont salué la clarté des travaux préparatoires et ont demandé que des mises à jour soient régulièrement communiquées par les voies officielles.

Après cette présentation, le pays hôte, l'Azerbaïdjan, a livré sa propre présentation. S'exprimant à distance, le représentant de l'Azerbaïdjan a souligné la détermination du pays à accueillir un évènement inclusif et couronné de succès. Il a donné un aperçu des dispositions logistiques, notamment en ce qui concerne les procédures d'obtention de visas grâce à des plates-formes de visa électronique, la grande disponibilité d'hôtels avec plus de 11 000 chambres réservées, les services de navette depuis l'aéroport et les transports publics fluides. Il a été noté que des tarifs réduits pour l'hébergement et d'autres services seraient mis à disposition sur le site web consacré à la CMDT.

Pour conclure sa présentation, le représentant de l'Azerbaïdjan a fait diffuser une vidéo promotionnelle présentant la ville de Bakou, son hospitalité, sa culture, ses infrastructures et sa volonté d'accueillir les délégués. La vidéo a suscité un vif intérêt et a contribué à donner un ton positif à la discussion. Les délégations se sont félicitées des travaux préparatoires du pays hôte.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport avec satisfaction et a approuvé la tenue de deux réunions interrégionales (IRM): la réunion IRM-1, qui aura lieu les 14 et 15 juillet 2025 (en visioconférence), et la réunion IRM-2, qui aura lieu les 29 et 30 septembre 2025 (en visioconférence, également). La [vidéo](https://www.youtube.com/watch?si=uZ31pHoe8nKDbc9r&v=AnALX0PEerA&feature=youtu.be) d'information présentée par l'Azerbaïdjan sur les travaux préparatoires de la CMDT-25 a été bien accueillie et très appréciée par le GCDT. |

[Document 13](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0013/fr) (Secrétaire générale) – Projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT)

Le Document 13, qui contient le projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025, a été présenté par le Secrétariat du BDT. L'ordre du jour a été approuvé par le Conseil de l'UIT conformément à la Résolution 77 et décrit la structure et la portée de la CMDT-25, qui doit se tenir du 17 au 28 novembre 2025 à Bakou (Azerbaïdjan). L'accent a été mis sur le fait que l'ordre du jour a été conçu afin d'assurer une utilisation efficace du temps et la couverture de tous les sujets clés, y compris la planification stratégique, les initiatives régionales et les questions administratives.

Au cours de la discussion, l'ordre du jour proposé a recueilli l'adhésion générale. Un délégué a suggéré d'ajouter une référence à la "Résolution 24 Rév. Dubaï", en proposant une référence explicite à la "CMDT" afin d'éviter toute confusion avec des résolutions portant le même numéro et émanant d'autres Secteurs de l'UIT. Aucune autre délégation n'ayant formulé d'observations ou d'objections, l'ordre du jour a été adopté sans autres modifications.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport avec satisfaction et le Secrétariat du BDT procédera à la modification proposée, afin d'inclure la mention "CMDT" entre parenthèses au point 11a) de l'ordre du jour. |

[Document 14](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0014/fr) (Directeur du BDT) – Rapport sur l'organisation de la manifestation axée sur la Célébration du rôle des jeunes pour façonner l'avenir du développement numérique: Écouter la voix des jeunes générations avant la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25)

Le rapport décrit les efforts en cours pour organiser la célébration du rôle des jeunes pour façonner l'avenir du développement numérique dans la perspective de la CMDT-25. Il a été souligné que cette célébration visait à mettre en lumière le rôle clé des jeunes dans le développement numérique ainsi qu'à inciter les Membres de l'UIT à intégrer les points de vue des jeunes dans les discussions centrales de la CMDT. Avec le soutien de l'Azerbaïdjan et de ses partenaires, la célébration comprendra des activités telles que la visite de sites technologiques de pointe, des discussions interactives avec des acteurs clés du secteur des technologies et des modèles, et des dialogues intergénérationnels avec des responsables politiques et des décideurs. Bien que la célébration n'aboutisse à aucun document final officiel, elle a pour objectif de dynamiser la conférence en y apportant le point de vue des jeunes. Le document appelle également les membres de l'UIT à appuyer la participation des représentants des groupes pour la jeunesse de l'Initiative Generation Connect, en particulier ceux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, afin de garantir une représentation diversifiée des jeunes lors de cette célébration.

À l'issue de la présentation, un État Membre s'est dit favorable à la participation des jeunes à la CMDT et a demandé davantage de précisions sur l'ordre du jour et les besoins de l'évènement. Le Directeur du BDT a exprimé ses remerciements et a souligné l'importance d'appuyer la participation des représentants des groupes pour la jeunesse de l'Initiative Generation Connect à cet évènement, en particulier ceux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il a encouragé les États Membres à inclure de jeunes participants dans leurs délégations, soulignant que l'évènement constituait une précieuse occasion d'apprentissage. Il a toutefois été noté que même si la durée de la participation des jeunes pouvait être flexible, les contraintes financières devaient être prises en compte. Participer à une délégation nationale leur offrirait une excellente occasion de se familiariser avec les travaux de la conférence et la dynamique des négociations multilatérales. Les membres de l'UIT ont félicité le BDT pour les efforts qu'il a déployés en vue d'organiser des activités et des évènements axés sur les jeunes.

|  |
| --- |
| Le GCDT a salué le rapport et a apporté un soutien résolu à la célébration proposée et à ses objectifs. |

[Document 15](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0015/fr) (Présidente du GCDT) – Rapport sur les activités du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) soumis à la CMDT, conformément à la Résolution 24 de la CMDT

Le Document 15, qui contient le rapport sur les activités du GCDT soumis à la CMDT, a été présenté par le Secrétariat du BDT comme un résumé complet des activités et des réalisations du GCDT au cours de la période 2023-2025. La présentation a mis en évidence les principales contributions du GCDT, notamment l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali, les orientations sur les initiatives de transformation numérique et la coordination dans l'ensemble de l'UIT-D. Elle a également souligné le rôle du GCDT consistant à conseiller le Directeur du BDT, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à promouvoir la participation inclusive et la collaboration intersectorielle. Le rapport fait état des travaux des groupes de travail du GCDT, des résultats des discussions stratégiques et des principales décisions prises au cours du cycle.

La Présidente a indiqué que la version finale du rapport serait mise à jour après la conclusion de la présente session du GCDT afin de rendre compte des résultats obtenus et de ses réflexions personnelles à la fin de son mandat. Elle a informé le GCDT qu'une version révisée serait communiquée dans un délai de 20 à 30 jours, avec un délai de deux semaines prévu pour recueillir des observations. Une délégation s'est enquise du traitement des résultats des travaux des groupes du Rapporteur du GCDT. La Présidente a précisé que ces résultats seraient annexés au rapport et mis à la disposition de la CMDT en tant que documents d'information. Un autre délégué a demandé que la Résolution 167 sur la participation à distance soit incluse dans le rapport, et la Présidente a assuré que toutes les discussions et tous les résultats pertinents seraient dûment consignés. Aucune objection n'étant formulée à l'égard de ce processus, il a été pris note du document en vue de sa révision et de sa diffusion ultérieures.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du projet de rapport du GCDT à la CMDT dans la perspective qu'il soit encore amélioré. La Présidente a confirmé que le rapport serait mis à jour après la clôture de la session du GCDT afin d'intégrer les résultats de la réunion de mai 2025 et ses réflexions finales sur le cycle triennal qui s'achève. Une version révisée sera diffusée dans un délai de 20 à 30 jours et les États Membres disposeront de deux semaines pour formuler leurs observations. La version finale, y compris les annexes portant notamment sur les résultats des travaux des groupes de travail du GCDT, sera ensuite soumise en tant que document officiel de la CMDT-25. Aucune objection n'ayant été soulevée, la procédure proposée a été approuvée par le GCDT. |

[Document 48](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0048/fr) (Chine (République populaire de)) – Réflexions et recommandations concernant la participation active du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) à la réalisation de l'avenir numérique

Cette contribution propose six recommandations pour que l'UIT-D renforce son rôle dans la réalisation de l'avenir numérique: a) renforcer le partage des solutions technologiques numériques émergentes; b) promouvoir l'adoption des technologies émergentes dans les pays en développement; c) accélérer le développement grâce aux technologies numériques; d) encourager les talents dans le domaine des TIC; e) améliorer formulation et la promotion des lignes directrices de l'UIT-D, et f) renforcer les partenariats avec le secteur privé.

Il est recommandé de faire figurer ces propositions dans le rapport du GCDT qui sera examiné à la CMDT-25.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la contribution avec satisfaction. |

[Document 34](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0034/fr) (Groupe ISCG sur des questions d'intérêt mutuel) – Note de liaison reçue concernant le projet de lignes directrices sur la gestion des réunions entièrement virtuelles et physiques avec participation à distance

Le Document 34, une note de liaison émanant du Groupe de coordination intersectorielle (ISCG), a été présenté par le Président du Groupe ISCG, M. Bigi, en tant que rapport sur un projet de lignes directrices élaborées pour faciliter la coordination entre les trois Secteurs de l'UIT – radiocommunications, normalisation et développement. Ces lignes directrices visent à assurer la cohérence et l'harmonisation mutuelle des axes de travail et à éviter les doubles emplois, en particulier dans les domaines qui se recoupent. M. Bigi a souligné l'importance de ces lignes directrices dans la perspective des travaux préparatoires en vue de la CMDT-25 et a appelé le GCDT à examiner le document et à fournir d'éventuelles observations ou à identifier les divergences afin d'assurer la cohérence des procédures de participation à distance dans tous les Secteurs. Il a également fait remarquer que des demandes analogues avaient été adressées au GCR et au GCNT, et que la contribution des trois groupes consultatifs renforcerait le cadre proposé. Aucune objection ni aucun commentaire n'a été formulé pendant la séance. La Présidente a conclu que le GCDT prendrait note du document et de son intérêt pour la coordination intersectorielle, en particulier à l'approche de la CMDT.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la déclaration avec satisfaction et a salué les travaux menés par le Groupe de coordination intersectorielle concernant les lignes directrices sur la gestion des réunions entièrement virtuelles et physiques avec participation à distance pour l'UIT, avant d'approuver la suite à donner (voir le [Document DT/6](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0006/fr)). |

[Document 54(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0054/fr) (Bulgarie, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède et Suisse) – Permettre la participation à distance à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025

Cette contribution, présentée par le représentant du Royaume-Uni, exprime la position partagée par plusieurs États Membres quant à l'importance de la participation à distance aux réunions de l'UIT, notamment à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025. L'intervenant a précisé que la contribution ne portait pas sur les règles de procédure, qui relèvent de la compétence du Conseil, mais plutôt sur les dispositions pratiques nécessaires pour faciliter une participation inclusive. Il a souligné l'intérêt de la participation à distance pour une plus large participation et demandé des éclaircissements sur trois points: une mise à jour immédiate des capacités actuelles, un calendrier pour obtenir de plus amples informations et des mises à jour régulières dans le cadre des communications de la CMDT.

En réponse, le Directeur du BDT s'est déclaré tout à fait favorable à la participation à distance et a confirmé que toutes les salles de réunion principales sur le site de Bakou seraient équipées pour permettre l'accès à distance. Toutefois, il a fait observer que des contraintes juridiques empêcheraient les participants à distance de voter et a souligné l'importance de la coordination au sein des délégations afin d'éviter des interventions contradictoires de la part des participants dans la salle et en ligne. Le Secrétariat a, en outre, précisé que la participation à distance serait possible dans des salles d'une capacité allant de 30 à 1 500 places et a réaffirmé la collaboration en cours avec le pays hôte pour garantir la préparation technique.

Les mises à jour ont été bien accueillies et les délégations se sont félicitées de l'engagement en faveur de la transparence et de l'accessibilité. Israël a réitéré sa demande que la Résolution 167 sur la participation à distance figure dans le rapport du GCDT à la CMDT. La Présidente a confirmé que toutes les discussions et tous les résultats pertinents seraient consignés de manière appropriée.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la contribution et s'est félicité de la confirmation du Directeur du BDT que la CMDT-25 se tiendra avec une participation à distance. Cette participation se déroulerait sur la base du *Projet de lignes directrices sur la gestion des réunions entièrement virtuelles et physiques avec participation à distance pour l'UIT*, conformément à l'application de la Résolution 167 (Rév. Bucarest, 2022), comme examiné et déterminé à la session de 2025 du Conseil, compte tenu notamment des précisions concernant les droits des différentes catégories de membres à participer à distance à la prise de décisions lors de différents types de réunions ([*S25-CWGFHR20-C-0003!R2!MSW-E.docx*](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.itu.int%2Fdms_pub%2Fitu-s%2Fmd%2F25%2Fcwgfhr20%2Fc%2FS25-CWGFHR20-C-0003!R2!MSW-E.docx&wdOrigin=BROWSELINK)). |

[Document 56](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0056/fr) (États-Unis d'Amérique) – Points de vue initiaux des États-Unis d'Amérique en vue de la CMDT-25

Le Document 56 a été présenté par les États-Unis d'Amérique et expose les points de vue initiaux du pays en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT‑25). Les États-Unis d'Amérique ont souligné que l'UIT-D devait se recentrer sur ses principaux atouts, renforcer l'incidence de ses résultats et garantir une utilisation efficace des ressources financières et des ressources humaines. Ils ont également souligné l'importance du renforcement des compétences numériques, de la création d'environnements politiques favorables et de la modernisation de la réglementation afin de promouvoir la connectivité et la transformation numérique. Tout en exprimant leur soutien à l'autonomisation des femmes par le biais d'initiatives telles que le Réseau de femmes de l'UIT, les États-Unis d'Amérique se sont opposés à toute programmation alignée sur les politiques de diversité, d'équité et d'inclusion et ont réaffirmé leur position contre toute référence au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable, arguant que de telles références se démarquent de la mission technique de l'UIT.

Cette présentation a donné lieu à de longues discussions. La première des délégations à prendre la parole a demandé des éclaircissements sur la manière dont le BDT aiderait les pays en développement à opérer la transformation numérique, ce à quoi le Directeur du BDT a réaffirmé que l'assistance fournie par le BDT serait conforme aux mandats des États Membres. Une autre délégation a fait observer que les points de vue exprimés pourraient nécessiter un débat plus large au-delà de l'UIT-D et s'est interrogée sur la feuille de route proposée pour un tel dialogue. Un autre délégué a reconnu que la contribution donnait à réfléchir, mais a souligné que les aspects sociaux ne devaient pas être négligés. Plusieurs autres délégués ont souligné qu'il importait de maintenir l'alignement de l'UIT sur les objectifs de développement durable et sur les objectifs de développement plus généraux de l'ONU. Certains ont également suggéré de prévoir un délai supplémentaire pour examiner la proposition et y réfléchir, appelant à faire preuve d'équilibre et de prudence dans la redéfinition de ce qui constitue des notions "de base". Deux autres délégations se sont dites préoccupées par la suppression des références aux objectifs de développement durable, insistant sur le rôle de l'UIT en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies. Plusieurs délégations ont réaffirmé leur engagement en faveur des droits humains, de l'égalité des genres, de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'environnement dans le cadre des activités de l'UIT. Les États-Unis d'Amérique ont pris acte de toutes les interventions et ont exprimé l'espoir que leurs points de vue serviraient à alimenter la réflexion et à encourager la poursuite du dialogue en vue de la CMDT-25.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la contribution pour examen et discussion future dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT. |

## 7.2 Rapport de la réunion de coordination des réunions préparatoires régionales (RPM)

[Document 16(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0016/fr) (Président de la Réunion de coordination des RPM) – Rapport du Président de la Réunion de coordination des RPM au GCDT

Un rapport de synthèse résumant les résultats des six Réunions préparatoires régionales (RPM) tenues en vue de la CMDT-25 a été présenté par le Président de la Réunion de coordination des RPM, M. Nooh Alshyab.

Les RPM se sont tenues entre février et avril 2025 dans toutes les régions de l'UIT, à savoir les États arabes, l'Europe, l'Asie-Pacifique, les Amériques, l'Afrique et la Communauté d'États indépendants. Le rapport a été adopté par la Réunion de coordination des RPM tenue le 12 mai 2025 et décrit les priorités de chaque région, les initiatives régionales proposées ainsi que les domaines prioritaires.

La Présidente a souligné que la Réunion de coordination des RPM permettait d'harmoniser les résultats régionaux et d'identifier des thèmes et propositions communs à soumettre à la CMDT.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de ce rapport et a reconnu son utilité dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT. Le GCDT a également reconnu les efforts considérables déployés par les groupes régionaux. |

## 7.3 Structure de la CMDT-25

[Document 17](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0017/fr) (Directeur du BDT) – Projet de structure de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025

Le rapport, qui décrit la structure proposée pour la CMDT-25, a été présenté par le Secrétariat du BDT afin d'informer les délégations du cadre organisationnel prévu pour la Conférence. La structure prévoit la création d'une plénière, de quatre commissions et d'un groupe de travail de la plénière, à l'image des dispositions prises lors des CMDT précédentes. Conformément à la pratique établie lors des CMDT précédentes, l'organisation de la Conférence, y compris les rôles et responsabilités des cinq commissions, ainsi que le mandat du Groupe de travail de la plénière chargé de rédiger la Déclaration de la CMDT et de contribuer au Plan stratégique de l'UIT, ont été communiqués au GCDT.

Au cours de la discussion, une délégation a demandé si la structure proposée reflétait les enseignements tirés de la CMDT-22 et si des ajustements étaient envisagés pour améliorer le déroulement des travaux. Le Directeur du BDT a répondu en réaffirmant que la structure suivait dans une large mesure les précédents établis, mais qu'elle conservait une certaine souplesse afin de tenir compte des propositions des États Membres et de l'évolution des besoins pendant la Conférence.

Aucune objection n'ayant été soulevée, la structure proposée a été largement approuvée en tant que base solide pour la prochaine Conférence.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris acte du projet de structure de la CMDT-25. |

## 7.4 Rapport du Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration (GT-GCDT-DEC)

[Document 18(Rév.3)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0018/fr) (Président du GT-GCDT-DEC) – Rapport sur les travaux et les résultats du Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration

Le Document 18, qui contient le projet de texte proposé pour la Déclaration de Bakou élaboré par le Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration, a été présenté par le Président du Groupe, M. Abdukarim Oloyede. M. Oloyede, l'un des deux vice-présidents du GCDT représentant la région Afrique, a également été co-coordonnateur du Groupe de travail informel du GCDT sur le Sommet mondial sur la jeunesse. En ce qui concerne le GT-GCDT-DEC, il a rendu compte d'un processus de rédaction exhaustif et inclusif qui a nécessité cinq réunions officielles et de nombreuses consultations informelles entre décembre 2024 et avril 2025. Le projet de texte s'est inspiré de la Déclaration de Kigali, en mettant l'accent sur la simplicité, la clarté et les valeurs partagées telles que l'inclusion, l'accessibilité économique et la durabilité. Les contributions régionales ont été intégrées grâce à une participation active à toutes les RPM et des efforts ont été déployés pour veiller à ce que les principales priorités de chaque région soient prises en compte. Le projet de structure comprenait une introduction, une déclaration, des engagements et un appel à l'action. Tout en soulignant le large consensus qui s'était dégagé concernant le thème proposé pour la CMDT-25 ("**Une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable pour un avenir numérique inclusif et durable**"), le Président a également reconnu que certaines questions nécessitaient un examen plus approfondi, notamment le rôle des technologies spatiales et les références aux objectifs de développement durable. Les préoccupations concernant le langage relatif à l'intelligence artificielle ont été résolues au cours de la réunion et figurent dans le projet de résultats approuvé par le GCDT.

Au cours de la discussion, les États-Unis d'Amérique se sont inquiétés de la réintroduction de la mention de l'intelligence artificielle dans la Déclaration sans accord préalable et ont recommandé de la supprimer, afin de se conformer à la Résolution 214 de la Conférence de plénipotentiaires. Plusieurs États Membres se sont prononcés en faveur du maintien de la neutralité technologique et ont indiqué qu'ils préféraient exclure des références à des technologies spécifiques. À l'inverse, d'autres se sont prononcés en faveur du maintien des références relatives à l'intelligence artificielle, à condition que le libellé soit conforme aux mandats existants de l'UIT.

Afin de concilier les divergences de vues, un petit groupe s'est réuni pendant la pause. À son retour, il a été annoncé qu'un consensus s'était dégagé à la fois sur la Déclaration et sur le rapport qui l'accompagne. Il a été convenu que la référence à l'intelligence artificielle serait maintenue, à condition qu'elle soit conforme à la Résolution 214, et que les points de vue divergents sur divers sujets, notamment le transfert de technologie et l'inclusion numérique, soient dûment reflétés dans le rapport. Ce résultat a été salué comme un compromis et une base solide pour la poursuite des négociations jusqu'à la CMDT-25. Le Président a présenté ce document en tant que texte de base non contraignant pour la Déclaration.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport du Groupe de travail sur la Déclaration et est convenu de mettre le rapport dans son intégralité, y compris son annexe, à la disposition des États Membres, de tous les membres et des organisations régionales de télécommunication, à titre de référence non contraignante dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT-25. Le rapport figurera également dans le rapport général de la Présidente du GCDT à la CMDT et sera mentionnécomme il se doit pour faciliter les travaux préparatoires des États Membres. Le GCDT a également approuvé le thème de la CMDT-25, "**Une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable pour un avenir numérique inclusif et durable**". |

[Document 44](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0044/fr) (Ligue des États arabes) – Proposition arabe commune relative au projet de révision de la Déclaration de Bakou 2025

Le GCDT a été informé que ce document avait été examiné par le GT-GCDT-DEC dans le cadre du processus préparatoire de rédaction de la Déclaration.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de cette contribution, étant entendu que les propositions qu'elle contient ont été intégrées dans le rapport du Groupe de travail sur la Déclaration, tel qu'il figure dans le Document 18(Rév.3). |

[Document 53](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0053/fr) (Chine (République populaire de)) – Projet de proposition pour la Déclaration de Bakou 2025

Le GCDT a été informé que ce document avait été examiné par le GT-GCDT-DEC dans le cadre du processus préparatoire de rédaction de la Déclaration.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de cette contribution, étant entendu que les propositions qu'elle contient ont été intégrées dans le rapport du Groupe de travail sur la Déclaration, tel qu'il figure dans le Document 18(Rév.3). |

[Document 57](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0057/fr) (États-Unis d'Amérique) – Propositions de révision du projet de Déclaration de la CMDT-25

Le GCDT a été informé que ce document avait été examiné par le GT-GCDT-DEC dans le cadre du processus préparatoire de rédaction de la Déclaration.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de cette contribution, étant entendu que les propositions qu'elle contient ont été intégrées dans le rapport du Groupe de travail sur la Déclaration, tel qu'il figure dans le Document 18(Rév.3). |

## 7.5 Rapport du Groupe de travail du GCDT sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études (GT-GCDT-futureSGQ)

[Document 19(Rév.2)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0019/fr) (Président du GT-GCDT-futureSGQ) – Rapport du Groupe de travail du GCDT sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études (GT-GCDT-futureSGQ)

Le Document 19(Rév.2) a été présenté par le Président du GT-GCDT-futureSGQ, M. Ahmad Sharafat, en tant que rapport final de ce Groupe de travail du GCDT. M. Sharafat, l'un des deux vice-présidents du GCDT représentant la région Asie-Pacifique, a également été représentant du GCDT au sein du Groupe ISCG et Vice-Président du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D. En ce qui concerne le GT-GCDT-futureSGQ, M. Sharafat a rappelé que le Groupe de travail avait pour mandat d'aider les États Membres à se préparer en vue de la CMDT‑25 en examinant la structure et le contenu des Questions à l'étude et en les alignant sur les priorités de l'UIT-D, les initiatives régionales et les objectifs de développement durable. Ce rapport est une synthèse de consultations approfondies auxquelles ont participé des organisations régionales et des États Membres, et aboutit à une proposition visant à maintenir deux commissions d'études, chacune chargée de cinq Questions simplifiées. L'Appendice 4 du rapport contient les propositions de révision de la Résolution 2, y compris les champs d'application et les titres des Questions mis à jour, tandis que l'Appendice 5 regroupe les propositions de modification du mandat, qui n'ont pas été examinées en détail pendant les réunions du Groupe de travail.

Au cours de la discussion, les États Membres ont largement salué le processus transparent et inclusif du Groupe de travail. Un État Membre a demandé des éclaircissements sur la façon dont les différentes annexes seraient traitées dans le contexte de la CMDT, soulignant la nécessité de faire la distinction entre les propositions approuvées et le contenu informatif. Le Président et le Directeur du BDT ont précisé que l'Appendice 4 pourrait servir de document de base non contraignant dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT, tandis que le rapport complet, y compris toutes ses annexes, serait mis à disposition pour aider les États Membres à formuler des propositions. De nombreuses délégations ont appuyé cette approche, soulignant l'intérêt du rapport pour éviter les doubles emplois et renforcer la coordination régionale. Il a été convenu que le GCDT inclurait le rapport dans ses documents officiels, en précisant clairement la nature et l'objet de chaque appendice, en particulier pour garantir la transparence et la pertinence lors des réunions interrégionales et de la CMDT elle-même. La Présidente a conclu en affirmant que la proposition relative au traitement du document serait prise en compte dans les conclusions de la réunion.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport du Groupe de travail sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études et est convenu de mettre le rapport dans son intégralité, y compris ses annexes, à la disposition des États Membres, de tous les membres et des organisations régionales de télécommunication, à titre de référence non contraignante dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT-25. Le rapport figurera également dans le rapport général de la Présidente du GCDT à la CMDT et sera mentionné comme il se doit pour faciliter les travaux préparatoires des États Membres. |

[Document 42](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0042/fr) (Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique) – Point de vue de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique sur les Questions à l'étude pour la période d'études 2025-2029

Le Document 42, qui contient les points de vue de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique pour la période d'études 2025-2029, n'a pas été présenté officiellement en plénière, mais M. Ahmad Sharafat, Président du Groupe de travail sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études en a pris acte. Il a confirmé que la contribution de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique avait fait l'objet d'un examen approfondi lors des consultations du Groupe et qu'elle avait été intégrée dans la synthèse des propositions figurant dans le Document 19(Rév.2). Le Vice-Président du Groupe de travail 1 de la Télécommunauté pour l'Asie et le Pacifique a également confirmé que les points de vue exprimés dans le Document 42 avaient déjà été pris en compte dans les discussions du Groupe de travail. En conséquence, le GCDT a pris note du document sans autre discussion, reconnaissant qu'il s'agissait d'une contribution régionale importante qui avait alimenté la réflexion plus large sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études avant la CMDT-25.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de cette contribution, étant entendu que les propositions qu'elle contient ont été intégrées dans le rapport du Groupe de travail sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études, tel qu'il figure dans le Document 19(Rév.2). |

[Document 47](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0047/fr) (Égypte et Jordanie) – Avenir des Questions confiées aux commissions d'études

La Jordanie a présenté, au nom de la Ligue des États arabes, une contribution sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT-D (Document 47). La présentation a fait état des consultations régionales qui ont servi de base à la proposition, notamment une réunion tenue à Amman, avant de souligner la nécessité de simplifier et de réviser les Questions confiées aux commissions d'études tout en maintenant leur conformité avec les priorités régionales. La proposition soutenait la réduction du nombre de Questions de sept à cinq par commission d'études et l'introduction de cinq piliers thématiques visant à guider la restructuration. Parmi les recommandations formulées figurait notamment la nécessité de mettre davantage l'accent sur la résilience et la souplesse des télécommunications d'urgence, d'intégrer les considérations liées aux coûts dans les discussions sur l'accessibilité et de mettre à jour les questions liées à la cybersécurité afin de tenir compte des menaces émergentes telles que les violations de données et les attaques ciblées. Les États arabes ont également demandé que l'expression "bonnes pratiques" soit supprimée du libellé des questions et ont proposé de regrouper des sujets tels que l'intelligence artificielle, le métavers et l'innovation réglementaire dans une question plus large sur les nouvelles tendances et les nouvelles technologies.

Au cours de la discussion, un autre délégué a exprimé son soutien aux mises à jour proposées et a souligné l'importance d'inclure les aspects financiers et réglementaires dans les Questions futures. M. Sharafat, Président du Groupe de travail sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études, a indiqué que la contribution des États arabes avait déjà été examinée et intégrée dans les délibérations du Groupe de travail, et qu'elle figurait dans l'Appendice 3 du Document 19(Rév.2). La Présidente a remercié la Jordanie d'avoir partagé les points de vue des États arabes et a reconnu que leur contribution participait de manière significative à l'effort plus large de recherche d'un consensus.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de cette contribution, étant entendu que les propositions qu'elle contient ont été intégrées dans le rapport du Groupe de travail sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études, tel qu'il figure dans le Document 19(Rév.2). |

## 7.6 Rapport du Groupe de travail du GCDT sur la rationalisation des Résolutions (GT‑GCDT‑SR)

[Document 20(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0020/fr) (Présidente du GT-GCDT-SR) – Rapport du Groupe de travail du GCDT sur la rationalisation des Résolutions (GT-GCDT-SR)

La Présidente du GT-GCDT-SR, Mme Andrea Grippa, l'une des deux vice-présidents du GCDT pour la région Amériques, a présenté un rapport sur les activités du Groupe de travail, qui a tenu six réunions sur une période d'environ dix-huit mois, dont la dernière réunion tenue le 2 mai 2025.

Le rapport décrivait l'approche adoptée: les résolutions ont été regroupées en dix groupes thématiques; l'Australie, le Brésil, le Canada, la Fédération de Russie, le Ghana, la Malaisie, la République dominicaine et le Soudan se sont portés volontaires pour coordonner six d'entre eux. Plusieurs contributions sur les Résolutions de la CMDT ont été soumises au GT-GCDT-SR et sont résumées dans l'annexe du Document 20. La Présidente a indiqué que de nouvelles contributions pourraient être présentées aux réunions interrégionales virtuelles qui auront lieu en juillet et en septembre 2025. Plusieurs délégations ont fait observer qu'en rationalisant les résolutions, les membres devraient veiller à ne pas édulcorer ou appauvrir le contenu d'une résolution de la CMDT, en particulier en ce qui concerne les questions propres au Secteur du développement des télécommunications.

Au cours de la réunion du GCDT, le Burundi s'est porté volontaire pour contribuer à la rationalisation des résolutions dans le cadre du Groupe 8 sur la sécurité et la conformité et du Groupe 10 sur l'innovation. La Présidente du GT-GCDT-SR a reçu des félicitations pour l'organisation des travaux tout au long de l'année et les participants au Groupe de travail ont été remerciés pour leurs contributions.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport du Groupe de travail sur la rationalisation des Résolutions et est convenu de mettre le rapport dans son intégralité, y compris ses annexes, à la disposition des États Membres, de tous les membres et des organisations régionales de télécommunication, à titre de référence non contraignante dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT‑25. Le rapport figurera également dans le rapport général de la Présidente du GCDT à la CMDT et sera mentionné comme il se doit pour faciliter les travaux préparatoires des États Membres. Les volontaires pour les différents groupes étaient l'Australie, le Brésil, le Canada, la Fédération de Russie, le Ghana, la Malaisie, la République dominicaine et le Soudan. Le Burundi s'est porté volontaire pour contribuer au Groupe 8 sur la sécurité et la conformité et au Groupe 10 sur l'innovation. De nouvelles contributions des membres proposant des mesures de rationalisation pourront être soumises aux réunions interrégionales, étant donné que tous les groupes de travail du GCDT ont achevé leurs travaux. |

## 7.7 Rapport du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D (Document TDAG‑WG‑ITUDP)

[Document 21(Rév.3)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0021/fr) (Présidente du GT-GCDT-ITUDP) – Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D

Le Document 21(Rév.3), qui contient le rapport final du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D, a été présenté par la Présidente du Groupe de travail, Mme Inga Rimkevičienė, l'une des deux vice-présidentes du GCDT pour l'Europe, qui a également été désignée représentante du GCDT au sein du Groupe ISCG. Le rapport du GT-GCDT-ITUDP présente les résultats de cinq réunions tenues au cours de l'année. Ces réunions ont abouti à des propositions pour le Plan stratégique 2028-2031, le nouveau Plan d'action de Bakou, des recommandations pour le projet de Plan opérationnel et un rapport final au GCDT. Le Groupe de travail est convenu de conserver les priorités actuelles de l'UIT-D, à savoir: connectivité financièrement abordable; transformation numérique; environnement politique et réglementaire propice; mobilisation des ressources et coopération internationale; et télécommunications/TIC inclusives et sûres au service du développement durable. Lors de la cinquième réunion, les participants ont examiné la question de savoir s'il fallait intégrer les questions de genre dans le Plan d'action et les priorités, et de quelle manière. Aucun consensus n'a été dégagé, certains membres exprimant leur soutien, tandis que d'autres émettaient des réserves.

Les États-Unis d'Amérique ont réitéré leurs objections à l'idée de faire référence au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable, ainsi qu'aux politiques de diversité, d'équité et d'inclusion, et ont proposé une définition plus neutre de la transformation numérique reflétant le mandat de l'UIT.

Le Paraguay est intervenu pour réaffirmer l'importance de l'intégration des questions de genre dans l'ensemble des travaux de l'UIT-D. Citant la Résolution 70 de la Conférence de plénipotentiaires, le pays a souligné que l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion devaient constituer des principes directeurs afin de réduire la fracture numérique et de garantir une transformation numérique significative, inclusive, efficace et efficiente, qui ne laisse personne de côté. Le Paraguay a demandé que ce principe soit inscrit dans le rapport final.

Après plusieurs autres interventions et précisions, il a été confirmé que la déclaration écrite du Paraguay serait citée en référence, à des fins de précision, mais qu'elle ne serait pas jointe en tant qu'amendement. Une fois ces clarifications apportées, le rapport a été approuvé en tant que document de référence non contraignant dans le cadre des travaux préparatoires de la CMDT-25. Il sera annexé au rapport de la réunion et transmis en conséquence.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport du Groupe de travail sur les priorités de l'UIT-D et est convenu de mettre le rapport dans son intégralité, y compris son annexe, à la disposition des États Membres et des organisations régionales de télécommunication, à titre de référence non contraignante dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT-25. Le rapport figurera également dans le rapport général de la Présidente du GCDT à la CMDT et sera mentionné comme il se doit pour faciliter les travaux préparatoires des États Membres. |

# 8 Sommet mondial sur la jeunesse

[Document 22](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0022/fr) (Directeur du BDT) – Rapport sur l'édition 2025 du Sommet mondial sur la jeunesse (GYS-25) organisé par l'UIT en amont de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25)

Le BDT a résumé les principaux points forts et résultats du Sommet mondial sur la jeunesse de 2025 (GYS-25), qui s'est tenu du 11 au 13 mars 2025 à Varadero (Cuba), sur le thème "Faire entendre la voix des jeunes dans le domaine des TIC en vue de bâtir un avenir inclusif et connecté". Organisé par le BDT, le Sommet a rassemblé quelque 400 participants originaires de 31 pays des six régions de l'UIT, notamment des jeunes de 18 à 25 ans, qui ont contribué activement aux débats et aux présentations d'innovations. Le rapport recense les principaux défis soulevés par les jeunes, tels que les inégalités numériques, les lacunes en matière de compétences numériques et le manque d'engagement politique, ainsi que des recommandations concrètes visant à promouvoir un développement numérique inclusif, durable et axé sur les jeunes. Une [vidéo](https://www.youtube.com/watch?v=QvCYhjH9gKs) a été projetée afin de présenter l'évènement.

Après la présentation, le Directeur du BDT s'est félicité du succès du Sommet et a remercié le Gouvernement cubain pour son généreux accueil. Il a également présenté une chanson à thème composée par des jeunes en vue de la CMDT-25, avec l'aide de l'intelligence artificielle, mettant ainsi en valeur la créativité et l'engagement des participants. La chanson retenue, composée par l'une des équipes de jeunes grâce à leur créativité et à des outils d'intelligence artificielle, a été présentée lors de la réunion et a reçu un accueil favorable de la part du GCDT. La chanson sera présentée lors la célébration du rôle des jeunes à Bakou et à la CMDT-25.

Au cours de la discussion qui a suivi, des États Membres, dont Cuba, l'Arabie saoudite, les Bahamas et d'autres, se sont félicités des retombées du Sommet et ont souligné l'importance que revêt la participation des jeunes aux activités de l'UIT. Plusieurs délégations ont donné des exemples de la façon dont leurs jeunes délégués nationaux étaient rentrés chez eux, galvanisés et prêts à contribuer aux initiatives numériques en cours. Des suggestions ont été faites pour assurer la participation continue des jeunes aux travaux des commissions d'études de l'UIT et aux prochains sommets. En outre, des délégués ont lancé des appels en faveur de l'établissement d'une liste consolidée des participants et de l'élaboration de mécanismes de mentorat permanent. La session s'est conclue par un soutien résolu au maintien de la participation des jeunes en tant qu'élément central des travaux de l'UIT-D et par une demande adressée au BDT pour qu'il produise un document d'information résumant les initiatives et les possibilités existantes en faveur de la jeunesse.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport et s'est largement félicité des résultats du Sommet mondial sur la jeunesse de 2025, tout en soutenant fermement la participation des jeunes aux activités de l'UIT. Le GCDT a également apprécié "**Connected Youth Digital Future**", la chanson de la CMDT composée par les participants du GYS-25, et s'est réjoui de la présenter à la Célébration du rôle des jeunes de la CMDT et à la CMDT. |

[Document 38](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0038/fr) (Ouzbékistan) – Youth2Connect: Donner aux jeunes les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre des projets numériques

La contribution soumise par l'Ouzbékistan propose une initiative intitulée "Youth to Connect: Donner aux jeunes les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre des projets numériques". L'intervenant a souligné que si la participation des jeunes aux forums internationaux augmentait, elle restait souvent symbolique et ne produisait pas d'effets. Cette initiative vise à inverser cette tendance en offrant aux jeunes, en particulier dans des régions comme la Communauté d'États indépendants et l'Asie centrale, des possibilités concrètes de concevoir et de mettre en œuvre des solutions numériques. Elle propose de mettre en place des projets axés sur les jeunes dans le but de promouvoir l'aptitude à se servir des outils numériques et l'inclusion, grâce à un financement conjoint entre les États Membres et le secteur privé. Le délégué a cité un hackathon récemment organisé en collaboration avec l'UIT comme exemple du niveau élevé de préparation et d'innovation dont ont fait preuve les jeunes participants.

À l'issue de la présentation, plusieurs délégations ont accueilli favorablement la proposition et ont exprimé leur soutien à une participation accrue des jeunes aux activités de l'UIT. La Présidente de la Commission d'études 1 et d'autres intervenants ont souligné qu'il importait d'aller au-delà de la représentation symbolique et d'encourager les États Membres à encadrer et à aider activement les jeunes à contribuer de manière substantielle aux travaux de l'UIT, notamment aux travaux des commissions d'études et aux activités du GCDT. Il a été noté que la créativité et les partenariats stratégiques pouvaient contribuer à faire progresser la participation des jeunes, malgré les contraintes budgétaires. Au cours de la discussion, un consensus plus large s'est dégagé sur l'importance de permettre aux jeunes de prendre une part active aux efforts de développement numérique, et les participants ont appelé à étudier des mécanismes pratiques pour mettre en œuvre de telles initiatives dans les cadres existants.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de cette contribution avec satisfaction, soulignant l'importance de faire participer activement les jeunes aux initiatives de développement numérique. |

[Document 39](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0039/fr) (Ouzbékistan) – Revue numérique de l'UIT pour les jeunes: Une tribune pour permettre aux jeunes de proposer des idées scientifiques dans le cadre de projets de transformation numérique

Le délégué de l'Ouzbékistan a présenté une contribution proposant la création d'une revue numérique de l'UIT pour les jeunes afin d'offrir aux jeunes une tribune leur permettant d'échanger des idées et des solutions scientifiques liées à la transformation numérique. Le délégué a affirmé que les points de vue des jeunes sont souvent négligés, alors même qu'ils peuvent proposer des approches novatrices pour relever des défis numériques urgents tels que la fracture numérique et la cybersécurité. Il a expliqué que la revue pourrait servir de tribune interdisciplinaire et internationale pour les étudiants et les jeunes professionnels de moins de 30 ans, afin de leur permettre de publier des travaux scientifiques, de gagner en visibilité et d'entrer en contact avec des sponsors et des partenaires. Le délégué a indiqué que la proposition était conforme à la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse et aux objectifs généraux de développement durable du numérique.

Au cours de la discussion qui a suivi, les États Membres ont reconnu l'intérêt de l'initiative, mais ont également fait part de leurs préoccupations concernant les contraintes en matière de ressources. Certaines délégations ont suggéré de tirer parti des plates-formes existantes telles que le podcast de l'Initiative Generation Connect, le Journal de l'UIT et la conférence universitaire "Kaléidoscope", en créant éventuellement des éditions dédiées aux jeunes, au lieu de créer une nouvelle publication autonome. Les représentants du BDT et du Secrétariat général ont fait observer que plusieurs initiatives de l'UIT facilitent déjà la participation des jeunes à la recherche et à l'innovation, à l'instar des projets dirigés par des jeunes dans le cadre du programme "Jeunes chefs de file" de l'Initiative Generation Connect et les projets de fin d'études. Il a été convenu que ces mécanismes existants pourraient être encore renforcés et davantage portés à la connaissance du public. La Présidente a conclu en demandant au BDT d'élaborer un document d'information récapitulatif de toutes les initiatives en cours concernant les jeunes, afin d'orienter les efforts futurs et d'éclairer la participation des États Membres.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la contribution et a demandé au BDT d'élaborer un document d'information recensant les mécanismes actuellement en place à l'UIT pour favoriser la participation des jeunes. Ce document aurait pour objectif de dresser un inventaire des efforts en cours et d'aider à évaluer la manière dont les idées présentées dans le Document 39 pourraient être prises en compte dans les cadres existants. Il a été publié sous la [Cote INF/15](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-INF-0015/fr). |

# 9 Collaboration avec les autres Secteurs

[Document 23](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0023/fr) (Président de l'ISCG) – Rapport d'activité

Le rapport d'activité du Groupe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel (ISCG) a été présenté par le Président du Groupe ISCG, M. Fabio Bigi. Celui-ci a souligné les efforts déployés actuellement par le Groupe ISCG pour améliorer la coordination entre les trois Secteurs de l'UIT et a rendu compte des domaines thématiques faisant l'objet de discussions actives, notamment l'accessibilité, les changements climatiques, la participation à distance, l'innovation et la participation du secteur privé. Il a insisté sur la nécessité d'une plus grande ouverture et d'une plus grande accessibilité lors des réunions du Groupe ISCG, notant que les sessions futures seraient annoncées au public afin d'encourager une plus large participation. M. Bigi a également attiré l'attention sur le succès des efforts de coordination, en particulier dans le domaine de l'accessibilité, où la collaboration entre les Secteurs a donné des résultats concrets. Il a souligné qu'il était important de continuer de rationaliser et d'harmoniser les Résolutions et les Questions confiées aux commissions d'études dans l'ensemble de l'UIT afin d'éviter les doubles emplois et de garantir l'efficacité. La participation du Groupe ISCG à la cartographie des activités sectorielles et au renforcement de la coopération a été considérée comme une priorité, tandis que la nécessité d'une approche unifiée de la participation du secteur privé dans l'ensemble des Secteurs a été qualifiée de sujet émergent nécessitant une attention structurée.

Au cours de la discussion qui a suivi, les délégations ont salué le travail accompli par le Groupe ISCG et reconnu l'intérêt de la cartographie et de la coordination des activités. Les participants ont souligné l'importance du mandat révisé du Groupe ISCG et de veiller à ce que tous les groupes consultatifs en aient connaissance et n'aient pas d'objection à cet égard. Des questions ont été soulevées concernant la méthode de désignation du Président du Groupe ISCG, et des suggestions ont été formulées en vue de clarifier, ou éventuellement de renforcer, cette procédure au sein de la structure de gouvernance. Un délégué a souligné la nécessité de reporter les nouvelles activités de coordination à la prochaine période d'études, lorsque des Questions confiées aux commissions d'études auront été mises à jour et adoptées. En définitive, les participants se sont accordés sur l'utilité du Groupe ISCG et sur l'intérêt de continuer de renforcer son rôle grâce à une transparence accrue, à des mandats plus clairs et à un alignement sectoriel plus large.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport, reconnaissant l'intérêt du Groupe ISCG et exprimant son intérêt pour le renforcement de son rôle grâce à une transparence accrue, à des mandats plus clairs et à un meilleur alignement sectoriel. Le GCDT a décidé que Mme Inga Rimkevičienė serait la représentante du Groupe ISCG pour la participation du secteur privé à l'UIT-D. |

[Document 24(Rév.1)(& Annexe 1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0024/fr) (Directeur du BDT) – Renforcement de la présence régionale – Critères applicables à la création de futurs bureaux régionaux et bureaux de zone

Le BDT a donné un aperçu de la mise en œuvre des activités de l'UIT sur le terrain par les bureaux régionaux et les bureaux de zone, ainsi que de la collaboration entre les trois Secteurs de l'UIT. La présentation a mis en évidence le rôle essentiel de la présence régionale dans la mise en œuvre du Plan opérationnel de l'UIT-D, en insistant sur le fait que les bureaux régionaux et les bureaux de zone sont pleinement intégrés dans le cadre global de gestion axée sur les résultats (GAR) et travaillent en étroite coordination avec le siège du BDT. Selon le rapport présenté, une telle intégration garantit que les plans opérationnels, les projets et les activités sont non seulement alignés sur le Plan d'action de Kigali et les initiatives régionales, mais qu'ils répondent aussi directement aux besoins spécifiques des pays. Les bureaux régionaux jouent un rôle essentiel dans la fourniture de l'assistance technique et des services de l'UIT-D sur le terrain, tandis que le siège gère les actions multirégionales. La collaboration entre les bureaux régionaux et les services du BDT est structurée et stratégique, et s'appuie sur des plans élaborés conjointement ainsi que sur des indicateurs clés de performance communs permettant d'évaluer la mise en œuvre et l'impact.

L'annexe du document contient les résultats des travaux du Groupe de travail par correspondance en ligne chargé d'élaborer un mandat pour l'examen de la présence régionale de l'UIT au titre de la Résolution 25. La Présidente a posé des questions concernant le lien entre cet exercice et les dispositions de la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, en particulier sur la manière dont la collaboration entre le BDT, le Secrétariat général et d'autres Secteurs de l'UIT était structurée et sur la question de savoir si l'examen en cours intégrerait les contributions du BDT, du GCDT et des rapports opérationnels régionaux. Il a été confirmé qu'une équipe spéciale intersectorielle avait été créée et que les travaux du Groupe de travail par correspondance, une fois examinés par le Conseil, seraient pris en compte dans le rapport qui sera soumis à la Conférence de plénipotentiaires en 2026. Un délégué, s'exprimant en tant que coordonnateur pour l'Afrique, a souligné la nécessité de veiller à ce que les idées et synergies partagées lors de la réunion du GCDT, en particulier par les Directeurs des bureaux régionaux, soient prises en compte dans le processus d'examen en vue d'éclairer les futures lignes directrices. La discussion s'est conclue par la reconnaissance de la nature continue de l'examen et de l'importance d'une participation inclusive.

La discussion sur ce document s'est poursuivie le quatrième jour de la réunion du GCDT. Plusieurs délégations ont souligné l'importance cruciale des bureaux régionaux dans la mise en œuvre des initiatives régionales et du Plan d'action de Kigali, et ont mis en exergue les contributions positives des Directeurs des bureaux régionaux, illustrées lors de la table ronde du lundi et décrites à l'Annexe A du présent rapport. Les délégations ont demandé que ces contributions soient prises en compte dans le rapport de la réunion et considérées lors de l'examen des fonctions des bureaux régionaux conformément au mandat établi. Plusieurs délégations ont appuyé cette intervention et souligné l'importance d'une collaboration étroite entre le BDT et les bureaux régionaux aux fins du renforcement des capacités et de la mise en œuvre des projets.

Le Vice-Président pour la région des États arabes a établi un lien entre les Documents 24 et 28 et a souligné la nécessité de délimiter plus clairement les rôles fonctionnels et opérationnels des bureaux régionaux dans le cadre du Plan stratégique et du Plan d'action de l'UIT. La Présidente a confirmé l'intérêt de la représentation régionale et a indiqué que les commentaires des États Membres seraient intégrés dans le rapport de la réunion du GCDT. Un consensus a été dégagé sur le fait que les bureaux régionaux jouent un rôle essentiel et évolutif, et que leur contribution devrait être renforcée à l'avenir.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport et reconnu l'importance cruciale des bureaux régionaux dans la mise en œuvre des initiatives régionales et du Plan d'action de Kigali, avant de confirmer le rôle complémentaire des bureaux régionaux de l'UIT pour les activités liées au développement ainsi que pour celles de l'UIT-T et de l'UIT-R. Le GCDT a reconnu et salué l'étroite collaboration entre les bureaux régionaux et le BDT, qui s'est manifestée au cours de la plénière par la présentation des Directeurs des bureaux régionaux et des résultats des activités menées dans les régions. Le GCDT a noté avec satisfaction les synergies entre les bureaux régionaux et le BDT en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités et des projets, comme en témoigne la reconnaissance exprimée à cet égard par de nombreux membres lors de leurs interventions. Les mesures d'examen relatives au renforcement de la présence régionale devraient tenir pleinement compte de la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022). |

[Document 46(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0046/fr) (Australie, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu) – Mise à jour sur les initiatives sous-régionales visant à résoudre les défis liés aux télécommunications/TIC dans la région du Pacifique

Cette contribution multipays a fourni au GCDT des informations mises à jour sur les réalisations des États Membres du Pacifique permettant de répondre aux besoins de développement des télécommunications/TIC de la sous-région, notamment la signature de la Déclaration de Lagatoi sur la transformation numérique du Pacifique et l'élaboration du Plan d'action pour la transformation numérique 2024-2030, ainsi que la mise en place d'une structure de gouvernance visant à faire progresser les priorités régionales en matière de télécommunications. En outre, une évaluation approfondie des options permettant de renforcer la présence régionale de l'UIT dans le Pacifique a été réalisée sur la base des rapports du projet mis en œuvre par le BDT avec l'appui du Gouvernement australien et intitulé "Étude de faisabilité: Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement du Pacifique en matière de télécommunication/TIC", lequel avait pour objectif de définir et d'évaluer des options, y compris des options visant à renforcer la présence régionale de l'UIT dans le Pacifique afin de répondre aux besoins spécifiques de développement.

|  |
| --- |
| Le GCDT s'est félicité de cette contribution, prenant note des besoins en matière de télécommunications/TIC et des réalisations des États Membres du Pacifique pour définir et traiter les priorités régionales, renforcer la présence régionale de l'UIT et déployer des efforts collectifs en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de l'Union pour l'avenir, à savoir la connectivité universelle et la transformation numérique durable. |

[Document 29](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0029/fr) (GCNT) – Note de liaison reçue concernant les activités du GCNT relatives à la participation du secteur privé [à l'intention du GCR, du GCDT, de l'ISCG]

La note de liaison a fourni au GCDT des informations sur les activités menées pour renforcer la participation du secteur privé pendant la période d'études 2022-2024. Ces activités comprenaient un atelier sur la participation du secteur privé tenu en avril 2024, qui a permis de recueillir des contributions de membres et de non-membres sur la participation aux activités de l'UIT-T, les mesures de la participation et les tendances relatives aux processus de normalisation. Les résultats de ces travaux ont contribué à la révision de la Résolution 68 de l'AMNT sur l'évolution du rôle du secteur privé au sein de l'UIT-T. Lors de la présentation, il a également été indiqué que le GCNT examinerait ces activités à sa prochaine réunion.

Après la présentation, la Présidente de la Commission d'études 1 a demandé s'il existait une synergie entre les travaux de l'UIT-T sur la participation et le Groupe ISCG, soulignant l'importance d'une approche unifiée du renforcement des capacités entre les Secteurs. Le Président du Groupe ISCG a confirmé que, si la participation était désormais coordonnée par une nouvelle coordonnatrice nommée par le GCDT, le renforcement des capacités n'était pas traité par le Groupe ISCG. Un délégué a précisé que les modifications apportées à la Résolution 68 avaient été examinées et approuvées lors de l'AMNT et a déclaré que la Résolution mise à jour guiderait les futurs efforts de participation. La Présidente s'est félicitée de cette mise à jour détaillée et a proposé de présenter les activités correspondantes du GCDT par le biais d'une note de liaison, réaffirmant l'importance des efforts coordonnés de tous les Secteurs pour renforcer la participation du secteur privé dans l'ensemble de l'Union.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la note de liaison sur les activités du GCNT relatives à la participation du secteur privé et a approuvé la suite à donner (voir le [Document DT/2](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0002/fr)v). |

[Document 30](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0030/fr) (GCNT) – Note de liaison reçue concernant le Supplément 7 aux Recommandations UIT-T de la série A "Lignes directrices relatives aux travaux préparatoires en vue de l'AMNT sur les Résolutions" [à l'intention de l'ISCG, du GCDT, du GCR]

Le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) a présenté une note de liaison émanant du GCNT concernant le Supplément 7 aux Recommandations UIT-T de la série A, qui contient les Lignes directrices relatives aux travaux préparatoires en vue de l'AMNT sur les Résolutions. Ce Supplément, élaboré sur deux périodes d'études depuis 2016 et publié en août 2024, présente les principes à suivre pour rationaliser les Résolutions UIT-T afin qu'elles soient concises, ciblées, applicables et adaptées à l'évolution des priorités en matière de TIC. Il contient des orientations sur les propositions de nouvelles résolutions ou de révisions au sein de l'UIT-T et encourage l'établissement de rapports d'activité, la détection des doubles emplois et la participation d'organisations régionales aux travaux préparatoires en vue de l'AMNT.

Au cours de la discussion qui a suivi, la Vice-Présidente pour l'Europe a demandé si des lignes directrices préparatoires similaires seraient élaborées pour l'UIT-D avant la CMDT. En réponse, le Directeur du BDT a confirmé que le Secrétariat élaborait des modèles et des lignes directrices à l'intention des États Membres, semblables à ceux utilisés par le passé, et qu'il fournirait également un accès à l'Interface pour les propositions aux conférences afin de faciliter les contributions et les négociations pendant la CMDT. Un délégué a en outre souligné la nécessité de faire référence aux Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires et de s'appuyer sur ces résolutions dans le cadre du processus de rationalisation pour assurer la cohérence de la Résolution entre les Secteurs. La Présidente a pris acte de ces points et a confirmé que ces contributions seraient prises en considération au fur et à mesure de l'avancement des travaux préparatoires en vue de la CMDT.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la note de liaison et de son annexe sur les lignes directrices relatives aux travaux préparatoires en vue de l'AMNT sur les Résolutions et a approuvé la suite à donner (voir le [Document DT/3](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0003/fr)). |

[Document 31](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0003/fr) (GCNT) – Note de liaison reçue concernant la soumission initiale du GNCT auprès du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier [à l'intention du GTC-SFP, des commissions d'études de l'UIT-T, de l'ISCG, du GCDT, du GCR]

Le Document 31, qui contient une note de liaison à l'intention du GCDT, résume la contribution du GCNT au Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier. Ce document expose les réflexions du GCNT sur le Plan stratégique actuel, notamment en ce qui concerne l'alignement sur les priorités thématiques et le Plan d'action de l'UIT-T. Il souligne la nécessité de renforcer la coordination entre le Plan stratégique, le Plan opérationnel et le Plan financier, en particulier dans le contexte de la Résolution 108 sur la planification stratégique à l'UIT-T, adoptée lors de l'AMNT. Il met également en avant l'importance de clarifier les éléments du processus de planification et la pertinence d'une approche coordonnée et intersectorielle.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la note de liaison sur la soumission initiale du GCNT auprès du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier et a approuvé la suite à donner (voir le [Document DT/4](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0004/fr)). |

[Document 33](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0033/fr) (GCNT) – Note de liaison reçue concernant la deuxième soumission du GNCT auprès du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2028-2031

Le Document 33 a été présenté comme la suite de la contribution du GCNT auprès du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier, en complément de la note de liaison précédente contenue dans le Document 31. Cette deuxième note de liaison fournit une analyse plus approfondie du Plan stratégique, en se référant à la Résolution 108 de l'AMNT sur la planification stratégique à l'UIT-T, qui a été récemment adoptée. Elle souligne également la nécessité de mieux harmoniser le Plan stratégique, le Plan opérationnel et le Plan financier dans l'ensemble de l'Union. Le document préconise de définir plus clairement les éléments de planification et à d'assurer une plus grande cohérence des contributions des Secteurs au cadre stratégique de l'UIT.

La Présidente a remercié l'intervenant et a fait observer que le Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D travaillait parallèlement sur des questions connexes. Elle a souligné l'importance d'une prise de conscience mutuelle des Secteurs et a indiqué que le GCDT répondrait par une note de liaison afin de faire part de ses progrès et de ses priorités. Aucune autre observation n'ayant été formulée, la contribution a été reconnue comme une source d'information précieuse pour la coordination intersectorielle en cours dans le cadre de la planification stratégique.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la note de liaison sur la deuxième soumission du GCNT auprès du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2028-2031 et a approuvé la suite à donner (voir le [Document DT/4](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0004/fr)). |

[Document 32](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0032/fr) (Groupe de travail 5D de l'UIT-R) – Note de liaison à l'intention du Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie [adressée en copie au GCR, au GCNT, au GCDT, aux Commissions d'études 17 et 13 de l'UIT-T et au Groupe de travail 4B de l'UIT-R] sur les termes et définitions relatifs aux technologies IMT-2020 (5G)

Le Document 32, présenté par le Groupe de travail 5D de l'UIT-R, contient une note de liaison adressée au Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT) sur l'utilisation d'une terminologie homogène pour les IMT-2020 et les technologies connexes. La note de liaison souligne que les termes tels que 3G, 4G, 5G et 6G sont de nature commerciale et ne sont pas officiellement définis par l'UIT. Elle invite donc tous les Secteurs à adopter la nomenclature normalisée pour les IMT définie dans la Résolution 56 de l'UIT-R, qui prévoit l'utilisation de termes tels que "IMT-2000", "IMT évoluées", "IMT-2020" et "IMT-2030" pour les générations correspondantes de technologies mobiles. Elle contient également une recommandation adressée à la Commission d'études 17 invitant celle-ci à éviter de faire référence à des promoteurs de technologies spécifiques, tels que le projet 3GPP, et à utiliser une terminologie neutre en ce qui concerne les IMT.

Au cours de la discussion, le Président de la Commission d'études 2 a relevé le problème récurrent de l'utilisation des termes commerciaux tels que "5G" dans les rapports et a indiqué que la pratique suivie actuellement consistait à utiliser à la fois les termes techniques et les termes commerciaux dans un souci de clarté. Un délégué a suggéré l'élaboration d'un guide de référence sur les termes couramment mal compris ou utilisés de manière inappropriée afin de promouvoir la cohérence entre les Secteurs.

La Présidente a reconnu que, si la terminologie officielle devait être respectée, l'UIT devait également veiller à ce que ses documents soient accessibles et compréhensibles pour le grand public, y compris les parties prenantes non spécialisées. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'une harmonisation, en particulier dans les contextes réglementaires où les normes de l'UIT font office de références nationales. La discussion s'est conclue par un accord sur l'importance de maintenir la clarté, la cohérence et la transparence pédagogique à la fois par une nomenclature formelle et des termes compréhensibles accompagnés de documents explicatifs.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la note de liaison sur les termes et définitions relatifs aux technologies IMT‑2020 (5G) et a approuvé la suite à donner (voir le [Document DT/5](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0005/fr)). |

[Document 58](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0058/fr) (CCT) – Note de liaison à l'intention du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)

Le Document 58, qui contient une note de liaison adressée aux groupes consultatifs des trois Secteurs, en réponse au Document 32 du Groupe de travail 5D de l'UIT-R, a été présenté au nom du CCT. La note de liaison approuve la recommandation visant à adopter une nomenclature cohérente pour les IMT – par exemple, "IMT-2000", "IMT-2020" et "IMT-2030" – dans tous les Secteurs de l'UIT à la place des termes commerciaux tels que "4G", "5G" et "6G". Elle rappelle que ces termes commerciaux ne font l'objet d'aucune définition officielle de l'UIT, ce qui peut prêter à confusion, en particulier dans les contextes réglementaires et de certification des pays en développement. Le CCT a demandé aux groupes consultatifs de charger les commissions d'études et les groupes de travail concernés d'adopter cette terminologie harmonisée dans les documents officiels et d'éviter les utilisations hybrides tels que "5G/IMT-2020". Les participants à la réunion du GCDT ont discuté de l'importance de rendre les rapports compréhensibles au plus grand nombre, d'où la nécessité de poursuivre l'utilisation d'une terminologie informelle et commerciale. Toutefois, le GCDT est convenu que la recommandation formulée faciliterait également l'utilisation de la terminologie officielle, citant le tableau fourni dans le Document 58 comme une contribution utile qui pourrait être référencée dans les documents afin de clarifier les termes commerciaux lorsqu'ils sont utilisés.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la note de liaison sur les termes et définitions relatifs aux technologies IMT‑2020 (5G) et a approuvé la suite à donner (voir le [Document DT/5](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0005/fr)). |

[Document 59](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0059/fr) (CCT) – Note de liaison envoyée à titre de réponse au Groupe de travail 5D de l'UIT‑R [adressée en copie au GCR, au GCNT, au GCDT, aux Commissions d'études 17 et 13 de l'UIT‑T et au Groupe de travail 4B de l'UIT-R]

Le Document 59 contient une note de liaison de suivi émanant du CCT et envoyée à titre de réponse aux groupes consultatifs des trois Secteurs de l'UIT. Celle-ci indique que le CCT approuve les recommandations formulées par le Groupe de travail 5D de l'UIT-R, telles que présentées dans le Document 32, et préconise expressément l'utilisation exclusive de termes désignés pour les IMT – par exemple, "IMT-2000", "IMT-2020" et "IMT-2030" – au lieu de termes commerciaux tels que "4G" et "5G" dans tous les documents officiels de l'UIT. Elle réaffirme l'importance de la cohérence et de la clarté dans l'ensemble de l'Union, notamment en ce qui concerne la conformité réglementaire pour les États Membres qui s'appuient sur les normes de l'UIT pour élaborer leurs cadres politiques nationaux. Elle réitère également la recommandation visant à éviter toute terminologie hybride comme "5G/IMT-2020" et invite les commissions d'études à adopter la nomenclature normalisée pour les IMT dans leurs documents. Les participants ont réaffirmé certains points soulevés précédemment au titre du Document 58.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la note de liaison envoyée à titre de réponse sur les termes et définitions relatifs aux technologies IMT-2020 (5G) et a approuvé la suite à donner (voir le [Document DT/5](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0005/fr)). |

[Document 35](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0035/fr) (Groupe ISCG sur les questions d'intérêt mutuel) – Note de liaison reçue sur le mandat du Groupe ISCG

La Présidente a présenté le Document 35 relatif au projet de mandat du Groupe ISCG, qui s'inscrit dans le prolongement des efforts déployés pour renforcer la coordination entre les trois Secteurs de l'UIT. Le document décrit les quatre fonctions essentielles du Groupe ISCG, à savoir améliorer le partage de l'information, identifier de potentiels domaines d'intérêt mutuel, renforcer l'alignement des procédures et instaurer une collaboration efficace entre les Secteurs. La Présidente a fait observer que le projet de mandat du Groupe ISCG avait déjà été examiné et approuvé par le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) et par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et a suggéré que le GCDT en prenne note à son tour, sans modification, dans un souci de cohérence.

Au cours de la discussion, les participants se sont accordés à reconnaître l'importance de la coordination intersectorielle. Certaines délégations avaient déjà souhaité ajouter des références aux outils de cartographie existants utilisés pour repérer les chevauchements d'activités entre les Secteurs. Toutefois, la Présidente a précisé que le GCR avait déjà étudié cette possibilité et avait décidé de maintenir le mandat tel qu'il avait été défini initialement. Elle recommande que le GCDT suive la même approche afin d'éviter les complications et retards de procédure. Aucune objection n'ayant été formulée à l'encontre de cette recommandation, le GCDT a accepté de prendre note du document tel qu'il a été présenté.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la note de liaison reçue du Groupe ISCG sur son mandat et a approuvé la suite à donner (voir le [Document DT/7](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0007/fr)). |

[Document 37](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0037/fr) (Président du GTC-FHR) – Note de liaison émanant du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines à l'intention des Groupes consultatifs des Secteurs et du Groupe de coordination intersectorielle sur les mesures visant à accroître la participation des Membres de Secteur et les produits correspondants

Le Document 37 contient une note de liaison du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines, dans laquelle il est demandé aux Groupes consultatifs des Secteurs de formuler des contributions sur les moyens visant à accroître la participation des Membres de Secteur et les produits correspondants. Cette note de liaison, présentée par un représentant du Groupe, souligne la nécessité de mener des consultations avec les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires, conformément à la Stratégie de mobilisation des ressources de l'UIT adoptée par le Conseil en 2024. Elle invite le GCDT à faire de cette question un point de l'ordre du jour de ses réunions futures et à formuler des observations susceptibles d'éclairer les recommandations adressées au Conseil.

En réponse, M. Bocar Ba, Président du Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement (IAGDI), a souligné les progrès accomplis pour renforcer la participation du secteur privé aux travaux de l'UIT-D. Il a relevé l'augmentation des contributions à certains évènements tels que le Colloque mondial des régulateurs (GSR) et l'intégration des contributions du secteur privé dans les thèmes des commissions d'études et les discussions techniques. Il a décrit le passage d'une participation passive à une cocréation active entre le secteur privé et les régulateurs et a souligné l'importance de continuer d'aligner les activités de l'UIT-D sur les priorités du secteur privé. Les délégués se sont fait l'écho de l'importance du renforcement des capacités, en particulier pour le personnel technique des pays en développement, et ont appelé à une plus grande participation du secteur privé aux initiatives de formation. La Présidente a pris acte des observations formulées et a confirmé que les déclarations et les suggestions, notamment celles relatives au renforcement des mécanismes de collaboration et de participation, seraient prises en compte dans le rapport du GCDT, y compris les suggestions formulées dans une contribution de la Chine, qui consistent à: a) organiser des formations régionales sur le renforcement des capacités à l'intention des membres, en particulier des membres qui viennent d'adhérer; b) encourager le Secrétariat de l'UIT-D à tirer pleinement parti des possibilités offertes par les réunions de haut niveau de l'UIT-D et les réunions des commissions d'études, et d'autres grands évènements, en organisant des séminaires et ateliers, des manifestations parallèles, des expositions et d'autres formats; c) renforcer la communication entre l'UIT-D et toutes les catégories de membres, en veillant à ce que leurs intérêts et leurs besoins, en particulier ceux des Membres de Secteur, soient pleinement pris en compte; d) encourager l'inclusion d'un plus grand nombre de technologies, de solutions et de bonnes pratiques numériques des Membres de Secteur et des entités concernées dans les travaux des commissions d'études, afin de renforcer la valeur pratique des résultats des commissions d'études.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la note de liaison du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines sur les mesures visant à accroître la participation des Membres de Secteur et les produits correspondants, et a approuvé la suite à donner (voir le [Document DT/8](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0008/fr)).Le GCDT a également pris note avec satisfaction des progrès accomplis pour renforcer la participation du secteur privé aux travaux de l'UIT-D, comme l'a noté en particulier le Président de l'IADGI. Le GCDT s'est félicité de l'augmentation des contributions à des plates-formes telles que le Colloque mondial des régulateurs (GSR) et de l'intégration des contributions du secteur privé dans les thèmes des commissions d'études par le biais de discussions techniques. Le CGDT a enfin noté le passage d'une participation passive à une cocréation active entre le secteur privé et les régulateurs et a souligné l'importance de continuer d'aligner les activités de l'UIT-D sur les priorités du secteur privé. |

[Document 45 (Annexe 1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0045/fr) (Commission d'études 17 de l'UIT-T) – Note de liaison reçue sur le projet de rapport sur les activités de la Commission d'études 17 aux fins de la mise en œuvre des Résolutions de la CMDT-22

Le Document 45 contient une note de liaison émanant de la Commission d'études 17 de l'UIT-T, qui décrit les activités liées à la mise en œuvre des Résolutions de la CMDT-22 sur la cybersécurité. Elle fait le point sur les travaux de la Commission d'études 17, qui tient un rapport régulièrement mis à jour détaillant comment ses efforts en matière de cybersécurité s'alignent sur les priorités de développement. Cette pratique, qui a débuté en 2016, vise à assurer la cohérence entre les travaux techniques de l'UIT-T et les besoins de l'UIT-D.

La note de liaison présente au GCDT un rapport sur les activités menées par la Commission d'études 17 de l'UIT-T aux fins de la mise en œuvre des Résolutions de la CMDT-22. Les Résolutions suivantes de la CMDT-22 ont été considérées comme pertinentes pour la Commission d'études 17:

– Résolution 30 "Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l'horizon 2030".

– Résolution 34 "Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et les opérations de secours".

– Résolution 45 "Mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam".

– Résolution 47 "Mieux faire connaître et appliquer les Recommandations de l'UIT dans les pays en développement, y compris les essais de conformité et d'interopérabilité des systèmes produits sur la base de Recommandations de l'UIT".

– Résolution 63 "Attribution des adresses de protocole Internet et mesures propres à faciliter le passage au protocole IPv6 et le déploiement de ce protocole dans les pays en développement".

– Résolution 67 "Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la protection en ligne des enfants".

– Résolution 69 "Faciliter la création d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique, en particulier pour les pays en développement, et coopération entre ces équipes".

– Résolution 79 "Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans la lutte contre la contrefaçon et l'altération volontaire de dispositifs de télécommunication/d'information et de communication et le traitement de ce problème".

– Résolution 84 "Lutter contre le vol de dispositifs de télécommunication mobiles".

Un accent particulier est mis sur la collaboration sur les thèmes suivants:

– la Résolution 30, en vertu de laquelle la Commission d'études 17 collabore avec l'UIT-D à la mise en œuvre de la grande orientation C5 du SMSI au sein du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI, qui coordonne la collaboration entre le Secrétariat général et les trois Bureaux (BR, TSB et BDT);

– la Résolution 45, en vertu de laquelle la Commission d'études 17 poursuit sa collaboration avec les organisations compétentes afin de promouvoir la cybersécurité et de trouver des mesures efficaces et efficientes de lutte contre les spams, et collabore avec l'UIT-D concernant les bonnes pratiques de lutte contre les spams.

La Présidente a reconnu la pertinence du rapport, notamment au vu des liens de plus en plus étroits entre la cybersécurité et le développement, et a confirmé que le GCDT prendrait note de cette contribution. Elle a également demandé si le rapport avait été transmis aux commissions d'études de l'UIT-D. Aucune autre observation ou objection n'ayant été formulée au cours de la discussion, la note de liaison a été approuvée en tant que contribution informative à prendre en considération dans le cadre de la coordination plus large du GCDT avec les autres Secteurs.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de la note de liaison et de son annexe sur le projet de rapport sur les activités de la Commission d'études 17 aux fins de la mise en œuvre des Résolutions de la CMDT‑22 et a approuvé la suite à donner (voir le [Document DT/10](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0010/fr)). |

# 10 Résultats de l'AR-23 et de la CMR-23: faits nouveaux intéressant les travaux de l'UIT-D

[Document 25](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0025/fr) (Directeur du BDT) – Résultats de l'AR-23 et de la CMR-23: faits nouveaux intéressant les travaux de l'UIT-D

Le Document 25, présenté par le BDT, rend compte des résultats de l'Assemblée des radiocommunications de 2023 et de la CMR-23, en mettant l'accent sur les questions présentant un intérêt pour l'UIT-D. La présentation a résumé les principales décisions prises à l'issue de ces manifestations et a mis en évidence les domaines dans lesquels une collaboration entre le Secteur des radiocommunications (UIT-R) et le Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) était en cours ou était prévue. Parmi ces domaines de coopération figuraient en particulier l'utilisation efficace du spectre; la réduction de la consommation d'énergie grâce aux TIC, aux communications par satellite et aux communications spatiales; ainsi que les efforts conjoints de sensibilisation et de renforcement des capacités. La présentation a également souligné le rôle de l'UIT-D dans l'appui à la mise en œuvre des décisions de la CMR, en particulier dans le cadre de la Résolution 9, et dans la mise en œuvre des progrès des technologies de radiocommunication pour les pays en développement.

Au cours de la discussion, un délégué s'est félicité du rapport et de l'accent mis sur l'appui aux pays en développement. Il a insisté sur l'importance de fournir une assistance dans les domaines de l'efficacité énergétique et du renforcement des capacités, compte tenu des difficultés que rencontraient de nombreux pays en développement en matière d'accès à l'électricité. Il a également été demandé que le BDT facilite la diffusion des documents et des informations nécessaires pour faciliter la participation aux activités prévues, notamment les forums sur la connectivité par satellite.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport qui contient les résultats de l'AR-23 et de la CMR-23 ayant une incidence sur les travaux de l'UIT-D. |

# 11 Résultats de l'AMNT-24: faits nouveaux intéressant les travaux de l'UIT-D

[Document 26](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0026/fr) (Directeur du BDT) – Résultats de l'AMNT-24: faits nouveaux intéressant les travaux de l'UIT-D

Le Secrétariat du BDT a présenté le Document 26, qui résume les principaux résultats de l'AMNT‑24 et du Colloque mondial sur la normalisation qui l'a précédée (14-24 octobre 2024, New Delhi, Inde). Le GCDT a été informé des principaux résultats de l'AMNT, notamment des nouvelles Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT-T, des nouvelles Résolutions de l'UIT-T et de la liste des présidents et vice-présidents des commissions d'études nommés. Un tableau présentant une vue d'ensemble des Résolutions de l'AMNT ayant une incidence sur les travaux de l'UIT-D et un aperçu des Résolutions de l'AMNT mettant en évidence les instructions données à la Directrice du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT ont été présentés.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport qui contient les Résolutions de l'AMNT ayant une incidence sur les travaux de l'UIT-D. |

# 12 Contribution aux travaux du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI)

[Document 27](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0027/fr) (Directeur du BDT) – Rapport sur les travaux du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI) au GCDT

Le Secrétariat du BDT a présenté l'état d'avancement des travaux du Groupe EG-RTI et a rendu compte des troisième et quatrième réunions de ce dernier. La troisième réunion a porté sur les contributions et le respect du mandat du Groupe. La quatrième réunion, pour sa part, a permis d'examiner les grandes lignes et les annexes du Rapport final de la session de 2026 du Conseil. Un rapport d'activité sera présenté à la session 2025 du Conseil.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport sur les travaux du Groupe EG-RTI et a encouragé la poursuite des travaux. |

# 13 Calendrier des réunions et manifestations de l'UIT-D

[Document 28(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0028/fr) (Directeur du BDT) – Calendrier des manifestations de l'UIT-D

Le Secrétariat du BDT a présenté le calendrier des manifestations de l'UIT-D prévues pour 2025 et les années suivantes, en mettant l'accent sur le grand nombre de manifestations prévues avant la CMDT. Il a été indiqué que la publication du calendrier visait à aider les États Membres et les parties prenantes dans leurs processus de planification. La Présidente a invité les participants à faire part de leurs observations ou à poser des questions, mais aucune intervention ne s'est fait entendre. Par conséquent, il a été pris note du document sans autre discussion ni objection.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du document. |

# 14 Divers

[Document 55(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0055/fr) (Algérie, Arabie saoudite, Égypte et Jordanie) – Modification des méthodes de travaux des Groupes EGTI et EGH

Le Document 55(Rév.1), qui contient une contribution soumise par plusieurs pays, reconnaît l'importance du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC (EGTI) et du Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs aux ménages (EGH) pour faire progresser les efforts déployés dans le domaine de l'étude des données sur les télécommunications/TIC. Il met en lumière les préoccupations que suscitent les méthodes de travail actuelles de ces groupes d'experts, et propose d'harmoniser davantage ces méthodes de travail avec celles des commissions d'études de l'UIT. Les recommandations portent notamment sur l'officialisation des procédures de soumission, la programmation à l'avance des réunions, l'amélioration de la participation structurée, la possibilité de participer et de contribuer à distance et la désignation de coordonnateurs pour des domaines de travail spécifiques.

En réponse à la communication soumise au GCDT et à d'autres observations formulées par des membres, le Secrétariat du BDT a présenté les mesures prises pour renforcer la transparence, la participation et l'efficacité des travaux des Groupes EGTI et EGH:

– La nouvelle page web des groupes d'experts fournit des informations plus claires et plus accessibles sur le mandat, la structure de gouvernance, les modalités de participation, les méthodes de travail et les travaux en cours des groupes d'experts.

– À l'avenir, tous les documents, y compris les contributions, les rapports, les mandats et les présentations concernant les Groupes EGTI, EGH et leurs sous-groupes, seront disponibles via le Centre de documentation de l'UIT-D. Une interface semblable à celle utilisée pour les commissions d'études de l'UIT-D et le Groupe de travail du GCDT sera mise en place. Les informations et les documents continueront d'être publiés en parallèle sur les pages web des Groupes EGTI et EGH et de leurs réunions.

– Une interface est en cours d'élaboration pour faciliter la soumission de contributions aux différents sous-groupes des Groupes EGTI et EGH. Elle sera semblable à celle des commissions d'études et du GCDT.

Au cours de la discussion, plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux travaux des Groupes EGTI et EGH et ont souligné l'importance de poursuivre ces travaux. Les efforts déployés par le BDT pour répondre à l'appel en faveur d'une plus grande transparence et pour améliorer les méthodes de travail des groupes d'experts, tels que ceux mentionnés, ont été largement salués, même si certains participants ont noté que d'autres améliorations étaient encore nécessaires, notamment en ce qui concerne la mise à jour du mandat afin de le rendre conforme à la Résolution 1 relative à la procédure de nomination des présidents et vice-présidents.

Certains participants ont indiqué que, bien qu'ils soient favorables à une transparence accrue des travaux des deux groupes d'experts, ils soulignaient le caractère unique des Groupes EGTI et EGH et l'importance de préserver le modèle des groupes d'experts, qui permet de faire appel à un large éventail de compétences.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note de cette contribution et des efforts déployés actuellement par le BDT pour simplifier les travaux des Groupes d'experts. |

[Document 60](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0060/fr) (Directeur du BDT) – Utilisation de toutes les langues officielles sur un pied d'égalité à l'UIT-D

Le Document 60 donne un aperçu des mesures prises par le BDT pour garantir l'utilisation équitable des six langues officielles de l'ONU dans les activités de l'UIT-D. La présentation de ce Document a mis en avant la transition vers une nouvelle plate-forme web basée sur WordPress, visant à améliorer la gestion des contenus multilingues, ainsi que l'adoption d'outils de traduction basés sur l'IA pour améliorer la qualité et l'efficacité de la traduction et de l'interprétation. Elle a également précisé que des processus de post-édition avaient été mis en place afin d'améliorer l'exactitude des traductions automatiques et que la migration complète des sites web de l'UIT-D vers la nouvelle plate-forme était prévue d'ici à 2026. En outre, il a été indiqué que des essais pilotes portant sur l'utilisation de l'IA pour fournir des services d'interprétation pendant les réunions de l'équipe de direction des commissions d'études étaient en cours. La Présidente s'est félicitée de cette mise à jour et a réaffirmé l'importance de l'inclusion linguistique dans l'ensemble des travaux de l'UIT-D. Aucune autre observation n'ayant été formulée par les participants, il a été pris note du rapport sans objection.

|  |
| --- |
| Le GCDT a pris note du rapport. |

La séance de l'après-midi du dernier jour de la réunion du GCDT a été marquée par la clôture officielle des points de l'ordre du jour, l'approbation des notes de liaison et un examen détaillé de tous les documents de travail.

Le Vice-Président (Arabie saoudite) a présenté le prochain Colloque local des régulateurs, qui sera organisé par le Royaume d'Arabie saoudite dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT-25. Une vidéo promotionnelle a été diffusée afin de mettre en lumière l'importance de cette manifestation pour traiter de l'évolution rapide des technologies et favoriser le dialogue au niveau mondial. Le Directeur du BDT a félicité l'Arabie saoudite pour son soutien constant aux activités et projets de l'UIT-D, soulignant le rôle du Royaume dans la promotion d'initiatives telles que le Réseau des régulateurs numériques et les manifestations en faveur de l'intégration des questions de genre.

La délégation du Samoa a ensuite pris la parole pour exprimer sa gratitude pour l'occasion qui lui a été donnée de participer à la réunion du GCDT et a fait part des évènements survenus lors d'une célébration nationale de l'Initiative OIG. Cette déclaration mettait en évidence la participation croissante des jeunes dans les domaines des STIM et le changement de nom des initiatives nationales rebaptisées "Youth in ICT Days" (Les jeunes dans le secteur des TIC), conformément aux objectifs de l'UIT en matière d'inclusion.

La réunion s'est poursuivie avec l'approbation successive de dix projets de notes de liaison (DT/2 à DT/10), portant sur des sujets tels que l'utilisation de la terminologie, les lignes directrices relatives à la participation à distance, la collaboration avec les commissions d'études et la coordination avec d'autres organes consultatifs de l'UIT. Ces projets de note de liaison comprenaient des recommandations visant à renforcer la collaboration avec le GCNT et à inclure des informations pertinentes dans les travaux préparatoires en vue de la CMDT-25.

Les membres du GCDT ont également examiné et validé le projet de rapport de la Présidente sur les conclusions et décisions, qui couvre tous les documents soumis, et qui figure dans le [Document DT/11(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-250512-TD-0011/fr). Il a été noté que les résultats des travaux des groupes de travail du GCDT seraient annexés au rapport officiel de la Présidente à la CMDT-25.

# 15 Cérémonie de clôture

La clôture de la réunion du GCDT de 2025 a donné lieu à un moment de réflexion ainsi qu'à l'expression de remerciements, marquant la fin d'une semaine riche en discussions et la conclusion du cycle 2022-2025 du GCDT. Elle a, en outre, été l'occasion de rendre un vibrant hommage à la Présidente du GCDT, Mme Roxanne McElvane Webber, dont le mandat s'est achevé à l'issue de la réunion.

La Présidente a ouvert cette séquence en adressant ses sincères remerciements à tous les vice‑présidents, notant que chacun d'entre eux avait apporté une contribution majeure non seulement par les fonctions qui lui avaient été assignées, mais aussi en assumant des responsabilités de direction au sein des groupes de travail du GCDT, des commissions d'études et des initiatives consultatives connexes. Elle a salué les efforts résolus du Secrétariat du BDT, en particulier du Directeur et de son équipe, ainsi que des coordonnateurs des différents groupes de travail du GCDT, en les remerciant de leur engagement professionnel et du soutien qu'ils ont apporté à l'organisation d'une réunion aussi complexe et fournie en documents.

Dans son allocution, la Présidente a souligné l'importance de l'inclusion, de la collaboration et du mentorat au sein du Secteur du développement des télécommunications. Elle a évoqué les réalisations du Secteur, notamment les efforts déployés pour améliorer la coordination, approfondir les relations avec les bureaux régionaux et encourager la participation des jeunes. La Présidente a aussi salué les efforts de communication du Secrétariat, notamment en ce qui concerne les supports visuels et la documentation, grâce auxquels des documents complexes, comme le Document 2, ont pu être présentés de manière plus accessible.

Un hommage particulier a été rendu aux Directeurs des bureaux régionaux, dont la participation en présentiel a permis d'enrichir les discussions de la réunion, ainsi qu'aux délégués de tous les États Membres qui ont apporté des points de vue variés et une diversité linguistique au dialogue.

La cérémonie de clôture de la réunion a été marquée par un grand nombre d'interventions de la part des délégués et des parties prenantes, ce qui témoigne de l'appréciation générale du rôle de direction et des contributions de la Présidente tout au long de son mandat. Les délégués ont reconnu son rôle de mentor, son esprit d'ouverture et sa capacité à mener à bien les initiatives de l'UIT-D, en mettant l'accent sur sa contribution à la mise en œuvre des Plans d'action de Buenos Aires et de Kigali ainsi que sur son engagement constant malgré des moments difficiles. Les interventions ont souligné la contribution de la Présidente aux activités mondiales de l'UIT-D, sa capacité à inspirer les participants de toutes les régions et l'importance qu'elle accorde à la durabilité et aux résultats concrets. Les remerciements exprimés ont démontré le profond respect et l'admiration que suscite la Présidente pour les services dévoués qu'elle a rendus aux membres du GCDT. Plusieurs vice-présidents et présidents de groupes de travail ont également pris la parole pour féliciter la Présidente de l'esprit de collaboration qui a régné tout au long du cycle et la remercier pour sa confiance, ses conseils et son dévouement sans faille.

Le Directeur du BDT, M. Cosmas Luckyson Zavazava, a également remercié la Présidente. Évoquant sa première rencontre avec Mme McElvane Webber en 2001, il a partagé des anecdotes illustrant l'impact à long terme de cette dernière sur les projets de développement, y compris ceux qui aident les pays d'Afrique qui sortent d'un conflit. Il a salué en elle une personnalité d'une compétence, d'une compassion et d'une détermination exceptionnelles. En reconnaissance de ses services, le Directeur lui a rendu hommage au travers d'un diaporama.

Dans son discours de clôture, M. Zavazava a remercié l'ensemble des membres du GCDT et a salué le nombre élevé de contributions (29 provenant d'États Membres, 19 documents du Secrétariat et 12 notes de liaison), qui témoigne de la participation active et fructueuse des membres à ce cycle. Il a également fait l'éloge du professionnalisme et des efforts inlassables du Secrétariat du BDT, tant à Genève que sur le terrain, et a réaffirmé l'engagement constant de l'UIT-D en faveur de la transparence et de la fourniture d'une assistance et de services aux membres.

La réunion s'est achevée sur la reconnaissance commune des efforts collectifs qui ont défini ce cycle du GCDT et jeté les bases nécessaires à la réussite de la CMDT-25 à Bakou.

**ANNEXE A**

SÉANCE D'ENTRETIENS AVEC LES DIRECTEURS
DES BUREAUX RÉGIONAUX

L'après-midi de la première journée de la réunion du GCDT a été consacré à une séance d'entretiens avec les Directeurs des bureaux régionaux, animés par la Présidente du GCDT. Chaque entretien a commencé par la diffusion d'une courte vidéo présentant les activités mises en œuvre dans la région concernée, suivie d'un entretien avec chacun des six Directeurs des bureaux régionaux, donnant ainsi aux délégués un aperçu des activités de l'UIT-D et de leur lien avec le Plan d'action de Kigali. Chaque Directeur régional a également été invité à décrire sa collaboration avec le BDT au siège dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités dans la région et à en évaluer l'importance sur une échelle de 1 à 10 (10 signifiant que la collaboration est d'une grande importance).

**M. Emmanuel Manasseh (Afrique)** a indiqué que 108 projets en cours avaient déjà été mis en correspondance avec les quatre initiatives régionales pour l'Afrique; parmi ces projets, 15 portent sur la transformation numérique, 80 sur l'infrastructure, 7 sur la sûreté et la sécurité et 6 sur l'innovation. Il a cité en particulier le projet lié à l'Initiative pour les politiques et la réglementation pour le numérique en Afrique (PRIDA), qui a permis d'organiser 55 formations spécialisées, d'élaborer 15 lignes directrices et de former 3 000 personnes, dont 300 jeunes femmes dans le domaine de la gestion du spectre, et dont le principal succès a été la signature d'un accord harmonisé par 46 États Membres. M. Manasseh a souligné l'importance de la coordination avec le siège et les autres Secteurs, octroyant une note "supérieure à dix sur dix". Il a jugé que cette coordination était essentielle pour mettre en œuvre avec succès des projets et des initiatives conjointes, notamment des ateliers sur la finance numérique, des ateliers d'alerte avancée et un exercice d'attribution des fréquences à l'échelle du continent. **La vidéo concernant les activités mises en œuvre dans la région Afrique est disponible** [**ici**](https://www.youtube.com/watch?v=TQMlkFoVHQ4)**.**

**M. Bruno Ramos (Amériques)** a mis l'accent sur des projets qui allient inclusivité et résilience: un camp d'entraînement du réseau autochtone au Guatemala, l'Initiative Smart Seas Safety pour les pêcheurs des Caraïbes, la préparation régionale des interventions en cas d'ouragan rendue possible par la Carte de connectivité en cas de catastrophe, et l'Initiative Amériques accessibles, qui en est à sa dixième année d'existence. Compte tenu de la diminution des ressources disponibles, M. Ramos a expliqué que la région s'appuyait sur de nouveaux projets financés par des sources extérieures dans les domaines de la réglementation, de l'inclusion numérique et de l'autonomisation des jeunes. M. Ramos a déclaré que les membres du personnel du BDT dans la région et au siège formaient "une seule et même équipe" au sein de laquelle la communication était essentielle, attribuant au partenariat la note de "onze sur dix". **La** [**vidéo**](https://www.youtube.com/watch?v=0Q1A-_uFb2U) **pour la région des Amériques a présenté brièvement les activités mises en œuvre dans cette région.**

**M. Adel Darwish (États arabes)** a reconnu qu'il existait des contraintes financières et géopolitiques, mais a souligné les progrès réalisés en matière de normes relatives aux villes intelligentes grâce à l'Égypte, les projets pilotes d'infrastructures publiques numériques soutenus par l'Estonie et l'Agence allemande de coopération internationale, et la Semaine de la cybersécurité organisée aux Émirats arabes unis, qui a permis d'établir cinq records du monde Guinness. Il a remercié l'Arabie saoudite pour son financement majeur et a estimé qu'il était indispensable que le siège fournisse un soutien aux bureaux régionaux, attribuant à la collaboration la note de "11,5" sur une échelle allant jusqu'à 10. **La** [**vidéo**](https://www.youtube.com/watch?feature=shared&v=_TmRrANEy9Y) **pour la région des États arabes fournit davantage d'informations sur les projets et initiatives phares.**

**Mme Atsuko Okuda (Asie-Pacifique)** a parlé de l'Initiative sur les îles intelligentes et les villages intelligents, déjà lancée dans dix pays du Pacifique grâce à la participation de chefs de gouvernement. Mme Okuda a expliqué que le modèle offre une plate-forme unique pour la réglementation des déchets électroniques, la protection en ligne des enfants, la formation professionnelle et la télésanté; les besoins identifiés localement étant par la suite transmis à Genève (par exemple, un nouveau projet de gestion des déchets électroniques est en cours de conception par des experts du siège). Mme Okuda a souligné qu'une telle coopération répond à l'appel de la région à "connecter ceux qui ne le sont pas" et permet de maintenir la collaboration avec le siège à un niveau "sans commune mesure". **La vidéo pour la région Asie-Pacifique est disponible** [**ici**](https://www.youtube.com/watch?v=n-9xwzs0i9I)**.**

**Mme Natalia Mochu (CEI)** a salué la progression de l'Ouzbékistan dans le classement de l'UIT sur la maturité réglementaire et a présenté en avant-première un nouveau programme de services numériques pour le Caucase du Sud et l'Asie centrale. Elle a fait observer que sept des neuf pays de la CEI sont des PMA sans littoral et tirent donc profit des cyberexercices interrégionaux organisés conjointement avec les bureaux des États arabes et de la région Asie-Pacifique. À cet égard, le soutien fourni par le siège est "inestimable". **La vidéo pour la région de la Communauté d'États indépendants est disponible** [**ici**](https://www.youtube.com/watch?v=lWymn4RNG0I)**.**

**M. Jaroslaw Ponder (Europe)** a dit de son bureau régional qu'il remplissait "une double fonction": aider 46 pays différents à accélérer leur transformation numérique et exporter les bonnes pratiques européennes dans le monde entier. M. Ponder a expliqué que les travaux récents menés par son bureau comprenaient la mise au point de systèmes de cartographie du large bande, l'élaboration d'outils pratiques pour la protection de l'enfance, ou encore la réalisation de projets du Fonds des Nations Unies pour le développement durable au Monténégro. De ce fait, la coopération constante avec les collègues de Genève se révélait "indispensable". **La vidéo décrivant les activités ayant un impact en Europe est disponible** [**ici**](https://www.youtube.com/watch?v=KbGUKDoOwoU)**.**

Tout au long des entretiens, chaque Directeur régional a décrit les relations entre le siège et le terrain comme étant à la fois harmonieuses et cruciales; la plupart ont délibérément octroyé à cette relation une note supérieure à dix. La Présidente a conclu que le GCDT venait d'entendre des témoignages cohérents sur l'impact régional, étayés par une gestion de projet structurée et un travail d'équipe toujours plus étroit. Elle a ensuite invité les délégués à tirer parti de l'expérience des Directeurs des bureaux régionaux dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT‑25.

**Annexe B**

TABLE RONDE AVEC LES ORGANISATIONS
RÉGIONALES DE TÉLÉCOMMUNICATION

Au cours de la troisième journée de la réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), une table ronde spéciale a été organisée avec les représentants des organisations régionales de télécommunication. L'objectif de cette table ronde était d'échanger des points de vue sur les processus préparatoires régionaux en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25), de recenser les défis communs et de favoriser la coordination interrégionale en vue de la Conférence. La session était présidée par le Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT), qui a souligné le rôle fédérateur que jouent les organisations régionales de télécommunication dans les régions pour mettre en conformité les initiatives avec le programme de développement mondial.

La session a débuté par une présentation à distance faite par M. Kila Gulo-Vui, Président du Groupe de l'APT chargé de préparer la CMDT-25. Ce dernier a donné un aperçu de la structure préparatoire de l'APT, qui comprend trois groupes de travail consacrés respectivement aux programmes et aux Questions à l'étude, aux méthodes de travail et au projet de Plan d'action, ainsi qu'aux initiatives régionales et au projet de Plan stratégique. M. Gulo-Vui a présenté le calendrier des cinq réunions préparatoires prévues en 2024 et 2025 et a décrit les mécanismes d'approbation internes des propositions communes de l'APT et des propositions communes préliminaires de l'APT. Il a mis en évidence le consensus régional autour du maintien de la priorité accordée à la connectivité universelle efficace et à la transformation numérique dans le prochain cycle d'études, et a préconisé l'intégration de l'intelligence artificielle en tant que thème transversal lors de la formulation des Questions à l'étude. M. Gulo-Vui a conclu son intervention en réaffirmant l'engagement de la région Asie-Pacifique à soumettre des propositions communes préliminaires finalisées en octobre 2025.

Représentant le Groupe des États arabes, M. Khalid Wali (Ligue des États arabes) a donné un aperçu complet du processus préparatoire régional, qui est mené en collaboration avec le Bureau régional de l'UIT pour les États arabes. Il a indiqué que le Groupe des États arabes avait créé cinq groupes de travail spécialisés placés sous la direction de la Jordanie, de l'Égypte, des Émirats arabes unis et de la Tunisie. M. Wali a informé les participants que trois réunions préparatoires avaient eu lieu à ce jour, une quatrième devant avoir lieu au Caire en juillet et une cinquième, probablement accueillie par les Émirats arabes unis, devant avoir lieu avant la CMDT‑25. Parmi les principaux résultats obtenus, il a cité deux contributions régionales déjà élaborées, dont l'une sur les médias et l'autre sur les futures Questions à l'étude. M. Wali a également recensé les défis persistants, en particulier l'importante fracture numérique entre les pays arabes et la nécessité d'un soutien pour moderniser les infrastructures et adopter les technologies émergentes. Il a conclu en appelant à une coopération internationale et interrégionale dans la mise en œuvre du programme pour le numérique de la région et d'une stratégie régionale en matière d'intelligence artificielle récemment adoptée.

S'exprimant au nom de l'Union africaine des télécommunications (UAT), Mme Régina Fleur Assoumou Bessou a présenté le processus préparatoire structuré et inclusif de la région Afrique. Elle a indiqué que depuis février 2024, trois grandes réunions préparatoires avaient été organisées (à Nairobi, en Namibie et au Kenya), suscitant une large participation des administrations africaines et des parties prenantes régionales. La région a créé trois groupes de travail consacrés à la déclaration et aux initiatives régionales, aux Questions à l'étude et aux méthodes de travail, ainsi qu'aux résolutions. Mme Assoumou Bessou a présenté cinq nouvelles initiatives régionales, axées sur les infrastructures résilientes et une connectivité efficace, l'intelligence artificielle au service du développement socio-économique, la confiance et la sécurité dans les TIC, les écosystèmes de l'innovation et les mécanismes de financement durables. Elle a souligné que ces initiatives reflétaient à la fois les réalités régionales et les tendances mondiales, avant d'insister sur l'importance de poursuivre la coordination avec d'autres organisations régionales de télécommunication pour assurer la cohérence des propositions soumises à la CMDT.

Mme Inga Rimkevičienė, s'exprimant au nom de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), a affirmé que les travaux préparatoires étaient bien avancés. Elle a indiqué que la CEPT avait commencé à réfléchir à ses priorités immédiatement après la CMDT-22 et qu'elle était parvenue à un consensus sur ses initiatives régionales et sa vision stratégique lors de sa dernière réunion. Elle a également fait valoir le souhait de la CEPT de voir l'UIT-D faire preuve de souplesse et d'efficacité et soutenir le développement grâce à des partenariats fructueux. Mme Rimkevičienė a reconnu la pertinence des groupes de travail du GCDT pour ce qui est de définir les orientations régionales et a confirmé que la CEPT avait désigné des coordonnateurs pour chaque grand sujet et identifié environ 17 propositions possibles, dont certaines avaient déjà fait l'objet d'un examen par la CEPT. Elle a souligné la difficulté que représentait la gestion du temps, compte tenu de l'intensité des activités préparatoires à l'échelle de l'Union, et s'est félicitée de l'utilisation d'outils numériques et de mécanismes de planification. Elle a conclu en encourageant le BDT à continuer de fournir un appui et une communication et a indiqué que la CEPT se réjouissait de la mise au point de l'application mobile de la CMDT et des séances d'information prévues.

Mme Ena Dekanic (États-Unis d'Amérique), représentant la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), a fait le point sur le processus préparatoire régional. Elle a expliqué que le Groupe de travail de la CITEL sur la CMDT, qu'elle préside aux côtés du Vice-Président, M. Roberto Hirayama, dirigeait les travaux préparatoires en vue de la CMDT-25. La région avait tenu sa dernière réunion en avril 2025 et prévoyait de tenir deux réunions virtuelles intérimaires avant une dernière réunion en présentiel qui aurait lieu en août à Santiago (Chili). Mme Dekanic a présenté en détail le processus interne suivi par la CITEL pour l'adoption de propositions interaméricaines et a noté que deux propositions de ce type avaient déjà été finalisées, l'une entérinant les initiatives régionales adoptées à la Réunion préparatoire régionale pour les Amériques et l'autre proposant une révision de la Résolution 46 sur les peuples autochtones. Elle a également indiqué que la CITEL coordonnait les candidatures aux postes de vice-président du GCDT et à la direction des commissions d'études et encourageait la poursuite du dialogue avec les coordonnateurs de la région avant la Conférence.

Enfin, M. Arseny Plossky a présenté un exposé au nom de la Communauté régionale dans le domaine des communications (RCC). Il a insisté sur l'approche dynamique et proactive adoptée par la RCC dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la CMDT-25, notamment sur les huit réunions tenues à ce jour et la neuvième prévue pour le mois d'août. La RCC a déjà élaboré une série de projets de propositions portant sur des résolutions et des Questions à l'étude et a présenté ses initiatives régionales pour la période 2026-2029. M. Plossky a fait observer que la RCC se concentrait sur des sujets tels que les communications rurales, les statistiques, l'accessibilité, la gestion des catastrophes, la protection des consommateurs, l'égalité des genres et la jeunesse. Il a souligné qu'il importait de définir clairement les responsabilités de l'UIT-D et deses commissions d'études, notamment en ce qui concerne les résultats mesurables et la mise en œuvre au niveau régional. Il a également appelé à améliorer les mécanismes de financement à l'appui des initiatives régionales et a déclaré que la RCC était disposée à travailler avec d'autres régions en ce sens.

En conclusion de la session, le Directeur du BDT a remercié toutes les organisations régionales de télécommunication pour leurs présentations détaillées et a réaffirmé l'importance de la coordination à l'intérieur des régions et entre les régions. Il a annoncé que le Secrétariat organiserait dans chaque région des webinaires spécialement conçus afin de clarifier les procédures et les attentes concernant la CMDT, et a souligné que les travaux préparatoires menés par les organisations régionales de télécommunication seraient essentiels au succès de la conférence. La Présidente du GCDT a fait écho à ces remarques et a invité les organisations régionales de télécommunication à soumettre leurs présentations au Secrétariat pour que les groupes de travail du GCDT s'y réfèrent et pour qu'elles soient incluses dans les documents préparatoires. La session s'est conclue par de brèves observations finales de la part de chaque représentant des organisations régionales de télécommunication, mettant l'accent sur la coordination, la gestion du temps et l'inclusivité en tant que défis centraux et réaffirmant leur engagement en faveur de la réussite de la CMDT-25.

|  |
| --- |
| ANNEXE CPRIORITÉS DE L'UIT-D/PLAN D'ACTION DE BAKOU |
| Présidente du GT-GCDT-ITUDP |
| Rapport final sur les travaux et les résultats du Groupede travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D |
| **Résumé:**On trouvera dans le présent document un résumé des discussions du groupe et le résultat final de ses travaux.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à examiner le présent rapport ainsi que le projet de Plan d'action de Bakou (Annexe 1), en vue de l'élaboration d'une contribution à la CMDT-25.**Références:**– Mandat du GT-GCDT-ITUDP ([Document TDAG-24/DT/5](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-240520-TD-0005/fr))– Rapport de la première réunion du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT‑D ([Document TDAG-WG-ITUDP/3](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.ITUDP-C-0003/fr))– Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT‑D ([Document TDAG-WG-ITUDP/6](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.ITUDP-C-0006/fr))– Rapport de la troisième réunion du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT‑D ([Document TDAG-WG-ITUDP/8](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.ITUDP-C-0008/fr))– Rapport de la quatrième réunion du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT‑D ([Document TDAG-WG-ITUDP/16](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.ITUDP-C-0016/fr)) |

# 1 Introduction

Le Groupe de travail du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) sur les priorités du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) (GT-GCDT-ITUDP) a été créé par le GCDT et investi du mandat suivant:

– examiner les priorités actuelles de l'UIT-D et les catalyseurs connexes définis à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT-22), les propositions soumises à la CMDT-25, y compris concernant les initiatives régionales, les Questions confiées à l'UIT-D, ainsi que les résultats des réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT-25, les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 et les grandes orientations pertinentes du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) dont l'UIT est responsable au premier chef, et élaborer par la suite des propositions pour les nouvelles priorités de l'UIT-D;

– examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre et les incidences du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027 en ce qui concerne l'UIT-D et élaborer des propositions pour le projet de nouvelle contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la prochaine période (2028-2031);

– examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre et les incidences du Plan d'action de Kigali, y compris ses liens avec le Plan opérationnel, et formuler des propositions pour le prochain Plan d'action de la CMDT;

– examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre et les incidences du Plan opérationnel quadriennal glissant, déterminer les points à améliorer et formuler des recommandations pour le projet de Plan opérationnel; et

– soumettre le rapport au GCDT.

M. Christopher Kemei (Kenya) a été nommé Président, tandis que M. Ahmad Sharafat (Iran) et Mme Blanca Gonzalez (Espagne) assurent la vice-présidence du groupe.

Lors de la réunion extraordinaire du GCDT, tenue le 23 janvier 2025, M. Kemei a démissionné de la présidence du groupe et Mme Inga Rimkevičienė (Lituanie) a été nommée comme nouvelle Présidente.

Le GT-GCDT-ITUDP a tenu sa première réunion le 4 septembre 2024, une deuxième réunion le 4 décembre 2024, une troisième réunion le 26 mars 2025 et une quatrième réunion le 1er mai 2025. Les rapports des réunions sont disponibles sur le [site web du GT-GCDT-ITUDP](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/2024/TDAG_WG_ITUDP.aspx#/fr). Le groupe a tenu une cinquième réunion (le 14 mai) et une sixième (le 15 mai) pendant la réunion du GCDT pour achever ses travaux.

# 2 Approche adoptée et progrès accomplis

Au moment de la **première réunion**, aucune contribution écrite n'avait été reçue et les discussions ont donc été très limitées. Dans ce contexte et afin d'encourager la présentation de contributions et les discussions lors des réunions ultérieures, le groupe a décidé que le Président, en consultation avec le secrétariat, pourrait élaborer une contribution à cette fin.

À la **deuxième réunion**, une proposition du Président a été présentée au groupe.

Lors de la **troisième réunion**, la Présidente a proposé de poursuivre les travaux sur la révision des priorités actuelles en s'appuyant sur sa Note [TDAG-WG-ITUDP/8](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.ITUDP-C-0008/fr) qu'elle avait soumise avant la réunion du 26 mars.

Les participants sont convenus:

– d'utiliser les priorités actuelles définies dans le Plan d'action de Kigali comme base pour les discussions relatives à l'élaboration des nouvelles priorités. Ces priorités sont les suivantes:

• connectivité financièrement abordable;

• transformation numérique;

• environnement politique et réglementaire propice;

• mobilisation de ressources et coopération internationale;

• télécommunications/TIC inclusives et sûres au service du développement durable;

– d'adopter la proposition de la Présidente concernant la structure du Plan d'action de Bakou pour guider le travail de rédaction.

À la **quatrième réunion**, la Présidente a soumis un projet de proposition ([Document TDAG‑WG‑ITUDP/13](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.ITUDP-C-0013/fr)) faisant suite à l'accord obtenu à la troisième réunion, englobant le texte narratif relatif aux différents éléments.

Les participants ont approuvé le projet et sont convenus également d'examiner une proposition que la Présidente présenterait à la cinquième réunion ([Document TDAG-WG-ITUDP/18](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.ITUDP-C-0018/fr)), en apportant des précisions supplémentaires sur les résultats, les indicateurs et les catalyseurs.

Lors de la **cinquième réunion**, la proposition actualisée de la Présidente ([Document TDAG‑WG‑ITUDP/18](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.ITUDP-C-0018/fr)), qui intègre les propositions des Bahamas et du Royaume-Uni figurant dans le [Document TDAG-WG-ITUDP/19](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.ITUDP-C-0019/fr) et qui décrit notamment les priorités, les résultats, les produits et le catalyseur de l'UIT-D, a été examinée.

Les participants à la **sixième réunion** ont poursuivi l'examen de la proposition de la Présidente ([Document TDAG-WG-ITUDP/21](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.ITUDP-C-0021/fr)) et ont examiné le [Document TDAG-WG-ITUDP/20](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.ITUDP-C-0020/fr) soumis par le Canada, le Paraguay et la République dominicaine, dans lequel il est proposé d'intégrer le principe de l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble des priorités de l'UIT-D.

Les auteurs de la contribution ont souligné que l'égalité hommes-femmes, en tant que principe directeur, a été systématiquement intégré dans l'ensemble des activités, projets et initiatives de l'UIT, en particulier dans les travaux du Bureau de développement des télécommunications (BDT), conformément au mandat défini dans la Résolution 70 de la Conférence de plénipotentiaires. Ce principe vise à promouvoir l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes et l'inclusion des femmes, dans le but de réduire la fracture numérique et de favoriser une transformation numérique concrète, inclusive, efficace et efficiente, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.

À l'issue des discussions, aucun accord n'a été trouvé sur la question d'intégrer ou non le principe de l'égalité hommes-femmes dans les priorités de l'UIT-D figurant dans le Plan d'action de Bakou, ni sur la façon d'intégrer ce principe. Les membres ont été encouragés à examiner plus avant l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes lors de leurs réunions interrégionales en vue de la CMDT-25 et à réfléchir à la façon d'en tenir compte dans le texte des priorités de l'UIT-D. Certains membres n'étaient pas favorables à son intégration dans les priorités de l'UIT-D.

En ce qui concerne les projets de priorités de l'UIT-D présentés dans l'Annexe 1, les États-Unis ont recommandé de mener un examen et des discussions plus approfondis au sujet de la priorité "transformation numérique", dont la description met l'accent sur l'environnement et les changements climatiques de façon disproportionnée par rapport à d'autres éléments importants des travaux du BDT sur la transformation numérique. Les États-Unis recommandent que cette section soit axée de manière plus générale sur le mandat et les activités de l'UIT en matière de transformation numérique, sans le libellé supplémentaire lié à l'environnement. Ils ont également réitéré leur point de vue selon lequel ils s'opposent au libellé figurant dans le projet de priorités de l'UIT-D qui met en avant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable ([Document 56](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0056/fr)). Ils s'opposent également aux références contenues dans le document qui promeuvent les politiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Les États-Unis invitent les membres à tenir compte de ces vues lorsqu'ils élaboreront des propositions en vue de la CMDT-25.

À la suite des discussions sur les indicateurs fondamentaux de performance, les définitions des indicateurs de résultats et de produits ont été incluses dans le projet. La Présidente a attiré l'attention des participants sur la liste des [indicateurs fondamentaux de performance (IFP) approuvés lors de la réunion de 2024 du GCDT](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-C-0002/fr) et les a encouragés à l'utiliser comme référence dans les discussions futures sur le Plan d'action de Bakou au niveau régional (au sein des organisations régionales de télécommunication) ou national.

Sur la base des observations et des propositions reçues, les définitions des priorités de l'UIT-D ont été mises à jour.

# 3 Conclusions et résultat final

On trouvera dans l'Annexe 1 ci-après le projet de proposition pour le Plan d'action de Bakou tel qu'approuvé par le Groupe de travail, pour examen par le GCDT.

Les États Membres de l'UIT sont invités à s'appuyer sur le projet de Plan d'action de Bakou pour leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-25.

Annexe 1: Projet de Plan d'action de Bakou

# 1 Introduction

Le Plan d'action de Bakou décrit les priorités et le champ d'application des activités de l'UIT-D ainsi que les résultats et les réalisations associés pour la période 2026-2029, et contient des indicateurs fondamentaux de performance (IFP).

Le Plan d'action de l'UIT-D peut être mis à jour ou modifié par le GCDT, afin de tenir compte du Plan stratégique de l'UIT, de l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC ou de l'évaluation des résultats qui sera effectuée chaque année.

En outre, ce Plan d'action constitue la base du Plan opérationnel annuel glissant de l'UIT-D et sert de cadre de mise en œuvre, étant donné qu'il décrit la manière de concrétiser les priorités et les objectifs de l'UIT-D tels qu'identifiés par les membres de ce Secteur à la CMDT. Ces priorités reposent sur les compétences essentielles et les compétences spécialisées de l'UIT-D et sont étroitement liées aux priorités et objectifs définis dans les plans/initiatives de développement menés à plus grande échelle au titre des ODD des Nations Unies, dans le Plan stratégique de l'UIT et dans le Plan d'action du SMSI, avec lesquels elles sont harmonisées. En particulier, elles s'inscrivent toutes dans la perspective commune de parvenir au développement durable en tirant profit des possibilités offertes par les outils numériques et les TIC.

Les produits de l'UIT-D (produits et services) et les IFP associés sont définis plus en détail dans le Plan opérationnel de l'UIT-D, en tenant compte de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali.

## 1.1 Harmonisation avec le cadre stratégique de l'UIT

Le modèle retenu dans le Plan d'action vise à harmoniser davantage la structure générale de la gestion axée sur les résultats (GAR) avec le cadre prévu dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027. Ce modèle de GAR consiste à appliquer une approche davantage axée sur les clients aux priorités thématiques définies par le Plan stratégique de l'UIT, de manière à permettre à l'UIT-D de cibler plus efficacement les produits, l'appui et les résultats selon ces axes stratégiques, afin d'atteindre les objectifs à long terme.

Ce modèle de GAR servira de cadre pour la planification et l'évaluation futures et permettra d'adopter une structure commune pour le Plan stratégique et le Plan opérationnel. Il s'agira notamment d'intégrer davantage les statistiques et indicateurs de l'UIT et des Nations Unies, afin de renforcer l'approche basée sur des données factuelles qui est utilisée pour l'analyse des besoins des pays et la planification. Le BDT pourra ainsi gagner en souplesse pour adapter son offre dans le domaine de l'appui technique et des services en fonction de l'évolution des tendances et des besoins des membres.

Afin d'assurer une approche cohérente et centrée sur les programmes dans le cadre de l'exécution du mandat à tous les niveaux et par l'intermédiaire de la présence régionale de l'UIT, le cadre de l'UIT-D est conçu de manière à garantir une synchronisation totale, au niveau régional, de la gestion axée sur les résultats, des priorités thématiques, de la planification opérationnelle, de l'offre d'appui technique ordonnée et des évaluations de la performance du portefeuille. Cela permettra également aux régions de faire correspondre de manière stratégique l'appui technique du BDT en fonction de chaque initiative régionale et des tendances locales spécifiques, tout en assurant un alignement avec la vision et la mission globales définies dans le projet de Plan stratégique de l'UIT.

# 2 Terminologie

Gestion axée sur les résultats

La gestion axée sur les résultats (GAR) est une stratégie de gestion selon laquelle tous les acteurs contribuant directement ou indirectement à l'obtention d'un ensemble de résultats s'assurent que leurs processus, produits et services contribuent à l'obtention des résultats souhaités (produits, réalisations et buts ou incidences à plus haut niveau). Les acteurs, à leur tour, utilisent des informations et des preuves sur les résultats réels pour éclairer leur prise de décisions concernant la conception, le financement et la mise en œuvre des programmes et des activités, ainsi que pour la reddition de comptes et les rapports.

Priorités de l'UIT-D

Les priorités de l'UIT-D sont énoncées dans le Plan d'action de Bakou pour faciliter l'exécution du mandat du Secteur et pour donner des orientations au BDT pour le prochain cycle de planification concernant les objectifs que se fixe l'UIT-D, conformément à la méthode globale GAR ainsi qu'aux buts stratégiques et aux priorités thématiques de l'Union.

Catalyseurs

Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, les catalyseurs sont définis comme les méthodes de travail qui permettent à l'Union d'atteindre ses buts et de concrétiser ses priorités de manière plus efficace et efficiente. Ils reflètent les valeurs d'efficacité, de transparence et de responsabilité, d'ouverture, d'universalité et de neutralité, et d'orientation axée sur l'humain, le service et les résultats portées par l'Union. À cet effet, l'UIT tire parti de ses principales forces et remédie à ses faiblesses de manière à pouvoir soutenir ses membres.

Résultats

Les résultats sont des changements d'état ou de condition découlant d'un rapport de cause à effet. Il existe trois types de changements de ce type: les produits, les réalisations et les incidences, qui peuvent être amorcés par une intervention de développement. Les changements peuvent être prévus ou imprévus, positifs et/ou négatifs.

Réalisations

Les réalisations désignent les changements concernant les capacités institutionnelles et comportementales pour les conditions de développement qui se produisent entre le moment où les produits sont obtenus et le moment où les buts sont atteints.

Elles sont liées à des changements relatifs à la performance ou au comportement institutionnel qui concernent des individus ou des groupes d'individus, et la capacité à parvenir à ces réalisations dépend fortement de l'engagement et des actes des parties prenantes, ainsi que des résultats que les gouvernements doivent obtenir.

Produits

Les produits sont les changements qui interviennent dans les compétences, les aptitudes ou les capacités des individus ou des institutions, ou qui correspondent à la disponibilité de nouveaux produits et services résultant d'activités dans le cadre d'une intervention de développement *du ressort de l'organisation*. Ils sont obtenus avec les ressources disponibles et dans les délais fixés dans le Plan opérationnel de l'UIT-D.

Dans le Plan d'action de l'UIT-D, il est indiqué que les "produits" désignent les "produits et services" spécialisés offerts par l'UIT-D dans le cadre de son mandat, tel que défini à l'article 21 de la Constitution de l'UIT, qui comprend, entre autres, le renforcement des capacités et la diffusion des compétences spécialisées et des connaissances de l'UIT. Les produits de l'UIT-D sont définis plus en détail dans le Plan opérationnel du Secteur.

Incidences

Les incidences supposent des changements dans la vie des individus. Ces changements peuvent concerner les connaissances, les compétences, le comportement, la santé ou les conditions de vie des enfants, des adultes, des familles ou des communautés. Il s'agit des effets positifs ou négatifs à long terme produits directement ou indirectement, intentionnellement ou non, sur des groupes de population identifiables, par une activité de développement. Ces effets peuvent être d'ordre économique, socioculturel, institutionnel, environnemental, technologique ou autre.

Indicateurs fondamentaux de performance

Les indicateurs fondamentaux de performance (IFP) associés au Plan d'action de Bakou et au Plan opérationnel de l'UIT-D permettent aux États Membres de suivre les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre des plans mentionnés ci-dessus, y compris les priorités de l'UIT-D, et leurs incidences.

Outre les IFP généraux, une ventilation des données devrait être prévue dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Plan d'action de Bakou lorsque cette ventilation s'avère importante ou permet de mieux comprendre une question essentielle. Par exemple, la ventilation par PMA, PDSL et PEID et par région au sein de ces catégories peut mettre au jour des disparités qu'un IFP particulier à l'échelle mondiale ne révèlerait peut-être pas. Les données devraient être ventilées par sexe, par âge, par zone géographique et par tout autre élément d'information présentant un intérêt pour la réduction de la fracture numérique.

Les **indicateurs de résultats** permettent de surveiller les incidences et les changements au niveau national auxquels contribue le BDT, c'est-à-dire celles et ceux résultant du déploiement de produits et de services élaborés par le BDT.

Les **indicateurs de produits** permettent de mesurer les réalisations associées aux produits ou services (produits) élaborés par le BDT, et, à ce titre, sont définis dans le Plan opérationnel par le BDT et font l'objet d'un suivi en interne.

Plan opérationnel de l'UIT-D

Le Plan opérationnel de l'UIT-D est établi chaque année par le BDT, après consultation du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) conformément au Plan d'action du Secteur ainsi qu'au Plan stratégique et au Plan financier de l'Union. Il contient le plan détaillé des activités pour l'année à venir ainsi que des prévisions pour les trois années suivantes pour l'UIT-D. Le Conseil de l'UIT examine et approuve le Plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT-D.

Initiatives régionales et autres projets

Les initiatives régionales ont pour objet de traiter différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC, par le biais de partenariats et de la mobilisation de ressources, afin de mettre en œuvre des projets. Dans le cadre de chaque initiative régionale, des projets sont proposés, élaborés et mis en œuvre afin de répondre aux besoins de la région. Les produits et services qui seront élaborés dans le cadre des initiatives régionales, afin d'atteindre les objectifs et les réalisations correspondants décrits dans la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT, seront définis dans les descriptifs de projet pertinents.

Conformément à la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets dans le cadre du système de développement des Nations Unies ou d'autres arrangements de financement, afin de faciliter et d'améliorer le développement des télécommunications/TIC, l'UIT-D propose, organise et coordonne une assistance en matière de coopération technique dans le cadre d'initiatives et de projets régionaux.

Partenariats

Le BDT continuera de nouer des partenariats avec un grand nombre de parties prenantes, notamment avec d'autres institutions des Nations Unies, et les organisations régionales de télécommunication, afin de mobiliser des ressources auprès d'organismes de financement, d'institutions internationales de financement, des États Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D et des autres partenaires concernés. Dans la mise en œuvre des projets, il conviendra de tenir compte des compétences spécialisées disponibles aux niveaux local et régional.

# 3 Priorités, réalisations, produits et catalyseurs de l'UIT-D

## 3.1 Structure du Plan d'action de Bakou

Le Plan d'action de Bakou suit un cadre de GAR reposant sur les priorités de l'UIT-D définies en tant que principaux domaines de travail, qui appuieront la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.

La Figure 1 indique la structure du projet de Plan d'action de Bakou et les priorités contribuant à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UIT.



## 3.2 Priorités de l'UIT-D

Connectivité financièrement abordable

Cette priorité vise à favoriser l'accès pour tous aux télécommunications/TIC, y compris à l'Internet, aux services de communication numériques, aux services de radiocommunication spatiale, au large bande et aux services et dispositifs vocaux, à un coût raisonnable et abordable pour les particuliers et les ménages par rapport à leur revenu, sans que cela entraîne de difficultés financières. Au titre de cette priorité, le BDT continuera d'aider les États Membres à développer les infrastructures et les services de télécommunication/TIC, à élargir l'accès au large bande et la couverture de celui-ci, et à assurer les télécommunications d'urgence et la résilience aux risques de catastrophe.

Réalisations et indicateurs (IFP)

| **Réalisations** | **Indicateurs** |
| --- | --- |
| Amélioration de la connectivité large bande dans les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), les pays dont l'économie est en transition et les pays ayant des besoins particuliers. | **À définir ultérieurement**  |
| Amélioration de l'infrastructure et des services de télécommunication/TIC, en particulier la couverture large bande. |
| Renforcement de la capacité des États Membres d'utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophes, pour garantir la disponibilité des télécommunications d'urgence. |

Transformation numérique

Cette priorité met l'accent sur la promotion du développement et de l'utilisation des télécommunications/TIC, ainsi que des applications et des services, pour réduire la fracture numérique et donner aux personnes et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement durable.

Pour cette priorité, il sera défini des méthodes nouvelles qui associeront les États Membres et les autres parties prenantes de la transformation numérique, y compris les nouvelles entreprises dans les secteurs de pointe, les PME, les projets d'entreprenariat, les partenariats public-privé (PPP) ainsi que le secteur public et le secteur privé, pour appuyer l'intégration de l'innovation dans les TIC et des programmes de développement nationaux, tout en définissant les besoins et en proposant des initiatives au niveau national.

Consciente que les télécommunications/TIC présentent des risques, s'accompagnent de défis et offrent des possibilités, l'UIT continuera d'en prôner l'utilisation au service de la surveillance des changements climatiques, de l'atténuation des effets qui en découlent et de l'adaptation à ces effets, pour offrir des solutions numériques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de carbone, et pour protéger la santé humaine et l'environnement vis-à-vis

des déchets d'équipements électriques et électroniques. Le volet environnemental, axé sur la question des changements climatiques et l'intégration des considérations de durabilité environnementale, est essentiel pour promouvoir une transformation numérique durable, conformément également à la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies pour la période 2020-2030.

Réalisations et indicateurs (IFP)

|  |  |
| --- | --- |
| **Réalisations** | **Indicateurs** |
| Renforcement de la capacité d'accélérer la transformation numérique et le développement durable via l'utilisation des télécommunications/TIC et des services nouveaux et émergents. | **À définir ultérieurement** |
| Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT dans le domaine des télécommunications/TIC pour favoriser la transformation numérique. |
| Renforcement de la capacité d'accélérer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC et la généralisation du numérique et d'intégrer ces éléments dans les programmes nationaux de développement. |
| Renforcement de la capacité de concevoir des stratégies et des solutions de télécommunication/TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi qu'à l'utilisation d'énergies vertes/renouvelables. |

Environnement politique et réglementaire propice

Cette priorité met l'accent sur la promotion d'un environnement politique et réglementaire propice qui tient compte des innovations technologiques et commerciales et qui tire parti d'une large collaboration et d'une prise de décision fondée sur les données, afin d'encourager des investissements durables et viables dans les infrastructures et des modèles économiques innovants, et ainsi de favoriser une croissance numérique durable et d'accroître l'adoption des télécommunications/TIC.

La résilience de cet environnement repose sur des administrations et des régulateurs agiles et compétents, habilités à prendre de façon autonome des décisions fondées sur des données probantes qui rendent possibles divers modèles économiques, ainsi qu'à défendre les intérêts des consommateurs sur le marché et à responsabiliser tous ceux qui en font partie. En outre, ces travaux viseront à appuyer les principes de transparence et de responsabilité dans les politiques et réglementations en tenant compte des points de vue de toutes les parties prenantes dans l'élaboration de ces politiques et réglementations, et à étudier des modèles de réglementation collaborative si nécessaire.

Réalisations et indicateurs (IFP)

| **Réalisations** | **Indicateurs** |
| --- | --- |
| Renforcement de la capacité des États Membres d'améliorer leurs cadres politiques, juridiques et réglementaires en matière de télécommunication/TIC propices au développement durable et à la transformation numérique. | **À définir ultérieurement** |
| Renforcement de la capacité des États Membres de produire et de recueillir des statistiques de qualité et comparables au niveau international, qui tiennent compte de l'évolution et des tendances dans le secteur des télécommunications/TIC rendues possibles grâce aux technologies et aux services nouveaux et émergents, à partir de normes et de méthodologies convenues. |

Mobilisation des ressources et coopération internationale

Cette priorité vise à mobiliser et à attirer des ressources pour les pays en développement, afin que ces derniers puissent répondre à leurs besoins respectifs à l'aide de solutions adaptées au contexte local, et à encourager la coopération internationale sur les questions de développement des télécommunications/TIC. Dans cette optique, il convient d'accorder la priorité et l'attention voulue aux besoins changeants et spécifiques des pays en développement, y compris les PMA, les PEID, les PDSL et les pays dont l'économie est en transition, ainsi que des populations mal desservies ou vulnérables.

En outre, les besoins de financement ne tiennent pas toujours compte des réalités économiques et des priorités de développement propres à ces pays, ce qui limite leur capacité à participer à des projets essentiels de développement numérique ou à les entreprendre. De plus, des difficultés telles que l'accès limité à l'expertise technique, l'insuffisance des données locales pour l'évaluation des projets et la forte dépendance à l'égard de parties extérieures compliquent encore plus les efforts menés pour bénéficier d'un financement.

Pour remédier à ces insuffisances et offrir aux pays en développement un accès suffisamment large pour avoir les mêmes chances que les autres de participer aux activités de mobilisation des ressources et d'en tirer parti, il est essentiel de chercher à nouer des partenariats novateurs, d'adopter des exigences pratiques et modulables et d'assurer la transparence des facteurs pris en compte par les différents mécanismes de financement. Il convient également de mener des initiatives ciblées de renforcement des capacités afin de consolider la capacité de ces pays à comprendre et satisfaire les besoins de financement, à gérer efficacement les ressources allouées, à appréhender les processus de financement et à gérer et appliquer à plus grande échelle, de manière indépendante, les initiatives après leur mise en œuvre initiale. L'UIT reconnaît également qu'il importe de nouer des partenariats stratégiques avec les institutions des Nations Unies et d'autres organisations, y compris les organismes de normalisation, afin de renforcer la coopération pour relever les défis auxquels se heurte le secteur des télécommunications/TIC dans la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI et la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Ces partenariats permettent à l'UIT de pérenniser ses travaux et d'en élargir les retombées potentielles en se concentrant sur la mission de l'Union en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les télécommunications/TIC, tout en tenant compte des travaux et des compétences des autres institutions.

Réalisations et indicateurs (IFP)

| **Réalisations** | **Indicateurs** |
| --- | --- |
| Renforcement de la stratégie de mobilisation de ressources grâce à la coopération avec les organismes de financement et de développement aux niveaux international et régional. | **À définir ultérieurement** |
| Renforcement de la planification conjointe, de la collaboration et de la coopération à l'échelle des Nations Unies, ainsi qu'avec les organismes de financement et de développement aux niveaux international et régional, en vue d'atteindre les ODD à l'horizon 2030 se rapportant aux questions de développement des télécommunications/TIC. |

Télécommunications/TIC inclusives, sûres et sécurisées au service du développement durable

Cette priorité vise à aider les États Membres à établir des télécommunications/TIC sûres au service du développement du numérique, et ainsi à garantir un accès sûr et efficace à ces dernières pour tous. Plus précisément, cette priorité vise à examiner et à relever les défis liés à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC, tout en encourageant l'inclusion à cet égard, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes ayant des besoins particuliers, ainsi qu'à fournir une assistance sur mesure aux PMA, aux PDSL et aux PEID.

Réalisations et indicateurs (IFP)

|  |  |
| --- | --- |
| **Réalisations** | **Indicateurs** |
| Renforcement de la maîtrise des outils et des actions de sensibilisation aux questions de cybersécurité, y compris la protection en ligne des enfants. | **À définir ultérieurement** |
| Renforcement de la capacité des États Membres de mettre en place des stratégies nationales relatives à la cybersécurité et des équipes CIRT. |
| Renforcement des partenariats pour fournir des ressources et un appui suffisants aux activités de renforcement des capacités et de cybersécurité. |
| Développement des services en ligne sécurisés, notamment les services de protection en ligne des enfants. |
| Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques en faveur de l'inclusion et de l'équité numériques, en particulier pour l'autonomisation des femmes, des jeunes filles et des personnes en situation de handicap. |

## 3.3 Produits

Selon la définition donnée, les produits sont principalement des produits et des services élaborés par le BDT, destinés à être utilisés pour permettre à l'UIT-D de s'acquitter de son mandat aux niveaux national, régional et international.

Les produits sont intrinsèquement intersectoriels et couvrent toutes les priorités. On trouvera ci‑dessous la proposition de liste des produits:

– politiques et stratégies types;

– boîtes à outils;

– plates-formes fédératrices;

– cadres d'apprentissage;

– statistiques;

– interventions techniques.

## 3.4 Catalyseur

Excellence institutionnelle

Renforcer l'efficience et l'efficacité des opérations permet à l'UIT de faire face aux mutations qui s'opèrent dans le secteur des télécommunications/TIC et à l'évolution des besoins des membres, de mieux comprendre les contextes locaux et de répondre efficacement aux besoins des pays. Par conséquent, l'UIT a pour ambition d'améliorer les processus internes, y compris les processus de gestion de projets et les capacités de mise en œuvre, et d'accélérer la prise de décisions en remédiant aux inefficacités sur le plan opérationnel et aux doubles emplois, en tenant compte des valeurs de transparence et de responsabilité.

L'UIT reconnaît également qu'il est nécessaire d'améliorer l'efficacité des opérations en renforçant les synergies transversales, en encourageant l'innovation interne, en fournissant des indications cohérentes sur le domaine d'action de l'organisation et en élaborant une méthode de gestion renforcée de la performance et des talents. Pour ce faire, l'organisation continue de mettre en œuvre un plan de transformation de la culture et des compétences reposant sur quatre volets principaux: planification stratégique, innovation, notamment des systèmes informatiques, services d'appui et gestion des ressources humaines. L'excellence institutionnelle comprend notamment les éléments suivants:

**• Travaux reposant sur les contributions des membres**

 L'UIT continuera d'œuvrer en tant qu'organisation reposant sur les contributions de ses membres, afin de tenir dûment compte des besoins de ses différents membres et d'y répondre efficacement. Elle est consciente des besoins de tous les pays, en particulier de ceux des pays en développement, notamment des PMA, des PEID, des PDSL et des pays dont l'économie est en transition, auxquels il convient d'accorder la priorité et l'attention voulue.

 De plus, l'UIT s'emploiera à intensifier sa coopération avec les représentants du secteur des télécommunications/TIC et d'autres secteurs, afin de mettre en avant l'intérêt que présente l'Union dans le cadre de la réalisation des buts stratégiques.

**• Présence régionale**

 La présence régionale, considérée comme un prolongement de l'UIT dans son ensemble, joue un rôle crucial pour donner effet à la mission de l'UIT, renforcer la compréhension par l'Union des réalités locales et pouvoir répondre aux besoins des pays de manière efficace.

 La présence régionale permettra de renforcer la planification stratégique au niveau de chaque bureau régional/de zone, et de mettre en œuvre des programmes et des initiatives conformes aux buts stratégiques et aux priorités thématiques de l'Union et basés sur ceux-ci.

 La présence régionale renforcera le positionnement de l'UIT en tant qu'entité structurante ou décisionnelle et la coopération dans le système des Nations Unies, ce qui permettra de créer davantage de possibilités à l'échelle régionale et donc de toucher davantage de pays, et de définir des priorités plus claires et plus concrètes pour la collaboration au niveau des pays.

 Des efforts seront également déployés pour renforcer les capacités au niveau régional, afin de s'assurer que les bureaux régionaux et les bureaux de zone sont en mesure de mettre en œuvre les programmes et les engagements déterminés en fonction des buts stratégiques et des priorités thématiques de l'Union.

**• Gestion de projets**

 Conformément à la double responsabilité de l'UIT en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets de développement des télécommunications/TIC dans le cadre du système de développement des Nations Unies ou d'autres modalités de financement, l'UIT-D propose, organise et coordonne une assistance en matière de coopération technique dans le cadre d'initiatives et de projets régionaux.

 Le renforcement des capacités de gestion et de mise en œuvre des projets contribuera à assurer une cohérence avec des plans stratégiques et des résultats en matière de développement plus vastes, tout en introduisant des méthodes, des outils et des pratiques améliorés pour renforcer l'efficience et l'efficacité de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'achèvement des projets, ainsi que l'obligation d'en rendre compte.

**• Services d'appui**

 Afin de faire en sorte que l'UIT-D s'acquitte efficacement de son mandat et des travaux relevant de ses programmes, la priorité sera accordée aux fonctions administratives et opérationnelles essentielles. Ces services fondamentaux favorisent le bon déroulement des opérations et permettent ainsi aux équipes responsables des programmes de se concentrer sur l'obtention de résultats. Ces services incluent notamment:

– la communication;

– l'octroi de bourses;

– l'appui aux manifestations;

– le traitement des documents;

– le contrôle de la performance et l'établissement de rapports en la matière;

– l'appui aux RH et au budget;

– la coordination générale.

# 4 Initiatives régionales

À compléter ultérieurement.

# 5 Résolutions

À ajouter après approbation à la CMDT.

# 6 Commission d'études

À ajouter après approbation à la CMDT.

# 7 Liens et mise en correspondance

À définir une fois que tous les éléments pertinents seront en place.

|  |
| --- |
| ANNEXE DDÉCLARATION DE LA CMDT-25 |
| Président du GT-GCDT-DEC |
| Rapport sur les travaux et les résultats du Groupede travail du GCDT sur la Déclaration |
| **Résumé:**On trouvera dans le présent document le rapport final du Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration (GT-GCDT-DEC), y compris un projet de texte proposé pour la Déclaration de Bakou sur la base du mandat de ce Groupe de travail.Le projet de Déclaration de Bakou élaboré par le groupe sous la direction de son Président figure à l'Annexe 1 (il correspond à la troisième version révisée établie par le groupe, qu'on trouvera dans le [Document TDAG-WG-DEC/DT/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-250514-TD-0001/fr), où les modifications sont signalées par des marques de révision). Ce projet a été approuvé lors de la dernière réunion du groupe et est destiné à servir de contribution aux organisations régionales de télécommunication et aux États Membres dans le cadre de leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-25.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à examiner le présent rapport ainsi que le projet proposé par le Président, en vue de l'élaboration d'une contribution à la CMDT-25.**Références:**– Mandat du GT-GCDT-DEC ([Document TDAG-24/DT/4](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-240520-TD-0004/fr))– Rapport de la première réunion du GT-GCDT-DEC ([Document TDAG-WG-DEC/2](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0002/fr))– Rapport de la deuxième réunion du GT-GCDT-DEC ([Document TDAG-WG-DEC/6](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0006/fr))– Rapport de la troisième réunion du GT-GCDT-DEC ([Document TDAG-WG-DEC/10](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0010/fr))– Rapport de la quatrième réunion du GT-GCDT-DEC ([Document TDAG-WG-DEC/16](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0016/fr))– Rapport de la cinquième réunion du GT-GCDT-DEC ([Document TDAG-WG-DEC/23](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0023/fr))– Mise en correspondance des sujets traités dans la Déclaration de Kigali et des sujets nouveaux et émergents ([Document TDAG-WG-DEC/INF/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-INF-0001/fr), 27 novembre 2024)– Ébauche annotée révisée de la Déclaration de Bakou 2025 ([Document TDAG-WG-DEC/7](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0007/fr), 13 décembre 2024)– Projet de proposition initial du Président ([Document TDAG-WG-DEC/9](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0009/fr), 19 février 2025)– Projet de Déclaration de Bakou proposé, révisé et annoté par le Président ([Document TDAG-WG-DEC/12](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0012/fr), 27 mars 2025)– Deuxième projet de Déclaration de Bakou proposé et révisé par le Président ([Document TDAG-WG-DEC/14](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0014/fr), 22 avril 2025)– Projet final de Déclaration de Bakou proposé et révisé par le Président ([Document TDAG-WG-DEC/DT/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-250514-TD-0001/fr), 15 mai 2025)– [Site web du GT-GCDT-DEC](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/2024/TDAG_WG_DEC.aspx#/fr) |

# 1 Introduction

Le Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration (GT-GCDT-DEC) a été créé pendant la [réunion de 2024 du GCDT](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/2024/default.aspx) (20-23 mai 2024). M. Abdulkarim Oloyede (Nigéria) a été nommé Président du groupe, tandis que M. Ahmed Abd El-Aziz (Égypte) et Mme Ke Wang (Chine) assument les fonctions de Vice-Présidents.

Le GT-GCDT-DEC a été chargé de "proposer des éléments et formuler des recommandations à l'intention des membres de l'UIT concernant le futur projet de Déclaration" de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25) ([Document TDAG‑24/DT/4](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-240520-TD-0004/fr)). La participation à ses travaux était ouverte à tous les États Membres de l'UIT et Membres du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D). Les résultats des travaux du GT-GCDT-DEC serviront aux membres, qui en tiendront compte dans leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-25 et pendant la Conférence.

Le GT-GCDT-DEC s'est réuni à quatre reprises entre décembre 2024 et avril 2025. Les rapports de chacune de ces réunions sont cités en référence dans le résumé ci-dessous et sont disponibles sur le [site web du groupe](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/2024/TDAG_WG_DEC.aspx#/fr).

# 2 Méthode et processus d'élaboration du projet de Déclaration de la CMDT‑25 proposé par le Président

Le GT-GCDT-DEC a veillé à ce que les travaux portant sur les grands sujets de la Déclaration soient menés en étroite coordination, en particulier avec le Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D (GT-GCDT-ITUDP).

À sa première réunion, le groupe a décidé de conserver une structure analogue à celle de la Déclaration de Kigali et d'adopter un langage concis et simple, avec un texte clair et pouvant se traduire par une action concrète, traitant à la fois des défis liés au développement du numérique dans le monde et des solutions possibles.

Sur la base des discussions tenues lors de la première réunion du GT-GCDT-DEC et de consultations informelles, le Président a présenté à la deuxième réunion une proposition de titre pour la Déclaration, à savoir "Une connectivité universelle et efficace pour un avenir numérique équitable", comme indiqué dans le [Document TDAG-WG-DEC/4(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0004/fr). À l'issue des discussions tenues lors de cette deuxième réunion, le groupe a décidé de modifier le titre comme suit: "Une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable pour un avenir numérique inclusif et durable". Les représentants de certains États Membres ont indiqué préférer un titre plus court, tandis que d'autres souhaitaient un titre plus complet.

À la deuxième réunion du GT-GCDT-DEC, le Président du groupe a également présenté un projet d'ébauche annotée de la Déclaration de Bakou ([Document TDAG-WG-DEC/4(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0004/fr)) comprenant quatre grandes sections – "Introduction", "Nous déclarons", "Nous nous engageons" (remplacé ultérieurement par "Nous affirmons") et "Appel à l'action" – afin de guider les discussions sur la structure de la Déclaration et les sujets sur lesquels la Déclaration pourrait porter. Il a en outre mis en avant les raisons et le processus de réflexion qui ont permis d'aboutir au document, expliquant que le projet d'ébauche s'appuie sur la mise en correspondance initiale des sujets traités dans la Déclaration de Kigali et des sujets nouveaux et émergents, telle qu'elle figure dans le [Document TDAG-WG-DEC/INF/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-INF-0001/fr).

Sur la base des observations formulées pendant la deuxième réunion du GT-GCDT-DEC, le Président a élaboré une première proposition de texte pour la Déclaration et l'a soumise à la troisième réunion du groupe ([Document TDAG-WG-DEC/9](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0009/fr)), afin de recueillir les avis des participants et de prendre note des observations générales et des propositions de révisions.

À l'issue des discussions de fond, le Président a élaboré un projet de proposition révisée et annotée ([Document TDAG-WG-DEC/12](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0012/fr)), pour examen à la quatrième réunion du groupe.

À la quatrième réunion du groupe, d'autres modifications ont été apportées, et un deuxième projet de proposition révisée a été publié en vue de son examen à la cinquième réunion du groupe, qui se tiendra durant la réunion de 2025 du GCDT (voir l'Annexe 1 ci-après et le [Document TDAG-WG-DEC/14](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0014/fr)).

Sur la base de ces éléments fondateurs ainsi que des discussions et des consultations informelles du GT-GCDT-DEC, le Président a élaboré le projet de proposition révisée et annotée ([Document TDAG-WG-DEC/12](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0012/fr)) et, à la suite de la présentation de contributions supplémentaires lors de la quatrième réunion du groupe, a préparé sa deuxième proposition révisée pour le projet de Déclaration de Bakou ([Document TDAG-WG-DEC/14](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-C-0014/fr)).

Sous la direction du Président, les participants à la cinquième réunion du groupe ont approuvé le projet final de proposition révisée ([Document TDAG-WG-DEC/DT/1](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.DEC-250514-TD-0001/fr)), lequel est annexé au présent rapport.

Afin d'appuyer les processus préparatoires des organisations régionales de télécommunication en vue de la CMDT-25, les États Membres ont demandé que les discussions suivantes soient prises en compte dans le présent rapport:

– **Longueur de la Déclaration**: plusieurs États Membres ont réaffirmé leur point de vue selon lequel la Déclaration doit rester concise, comme il est de mise pour une déclaration de haut niveau.

– **Neutralité technologique**: un certain nombre de régions et de Membres du Secteur de l'UIT-D ont déclaré qu'ils préféraient conserver un libellé général, tandis que d'autres ont défendu l'idée de faire mention de certaines technologies importantes.

– **Intelligence artificielle (IA)**: aucun accord n'a été trouvé lors de la réunion du GT‑GCDT‑DEC au sujet de l'intégration de l'IA dans la Déclaration. Les délégués sont convenus d'intégrer une référence plus générale aux "technologies nouvelles et émergentes". Un certain nombre de régions et d'États Membres ont estimé que l'IA devrait être particulièrement mise en avant, compte tenu de sa capacité à accélérer le développement des TIC. En outre, il a été suggéré que toute formulation intégrée à la Déclaration devrait être conforme à la Résolution 214 de la Conférence de plénipotentiaires sur l'intelligence artificielle (exemple: "l'IA liée aux télécommunications"). Le GCDT-25 est convenu de faire figurer une référence modifiée dans le projet figurant à l'Annexe 1.

– **Infrastructures spatiales**: si certains membres se sont déclarés favorables à l'idée de faire mention des "communications par satellite" afin d'être plus aligné sur le mandat de l'UIT‑D, d'autres ont souligné combien les nouvelles technologies spatiales importaient pour la réalisation des objectifs du Secteur.

– **Transfert de technologie**: des avis divergents ont également été exprimés à ce sujet.

– **Vision globale des défis**: certains Membres du Secteur de l'UIT-D souhaitent améliorer le texte portant sur les défis à relever en ce qui concerne l'accès aux TIC et leur accessibilité, notamment sur les questions relatives aux applications pertinentes et à la continuité des services.

– **Formulation de l'engagement**: certains États Membres ont proposé d'employer des formulations plus souples et non contraignantes dans la deuxième partie du projet de Déclaration (par exemple en remplaçant "nous nous engageons"); toutefois, le groupe n'est pas parvenu à un consensus sur cette proposition.

En outre, les positions suivantes ont été exprimées pendant la réunion:

– **Les États-Unis appuient** une déclaration succincte de haut niveau de la CMDT-25 centrée sur le mandat de l'UIT-D consistant à connecter ceux qui ne le sont pas encore et à promouvoir la transformation numérique. En ce qui concerne le projet de Déclaration, les États-Unis proposent de supprimer les formulations mettant en avant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable. Ils s'opposent également aux mentions des changements climatiques dans l'ensemble du document et à l'ajout de toute formulation faisant la promotion des politiques de diversité, d'équité et d'inclusion.

– **Un certain nombre d'États Membres** se sont opposés aux modifications du texte du projet de Déclaration de Bakou proposées par les États-Unis, en rappelant les Résolutions de la PP et de la CMDT et en affirmant leur soutien aux travaux de l'UIT-D dans ces domaines.

– **Le Brésil et la Ligue des États arabes (LEA)** ont demandé à faire figurer l'expression "transfert de technologie" au paragraphe 3 du texte reproduit dans l'Annexe 1, avant l'expression "initiatives de transfert de connaissances", car il s'agit d'un instrument pertinent pour encourager le développement, qui figure par ailleurs dans de nombreuses résolutions de l'UIT. Bien qu'il n'ait pas été pris en compte dans le texte à ce stade, le Brésil et la LEA suggèrent fortement d'intégrer ce concept important dans la Déclaration de Bakou.

– **L'Union africaine des télécommunications (UAT)** a souligné verbalement qu'il était important de faire figurer dans la Déclaration un engagement visant à garantir l'accessibilité financière des dispositifs et services de télécommunication/TIC.

– **La LEA et** **la Communauté régionale des communications (RCC)** ont insisté sur le rôle essentiel des technologies nouvelles et émergentes et de l'IA en particulier dans le contexte du développement numérique, et ont indiqué préférer une formulation spécifique mettant en évidence ce rôle.

Dans le cadre de l'élaboration de leurs propositions en vue de la CMDT-25, les membres de l'UIT-D sont invités à tenir compte des **vues générales des différents États Membres** examinées pendant la réunion de 2025 du GCDT et exprimées dans les contributions suivantes:

– [Document TDAG-25/56](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0056/fr), "Vues préliminaires des États-Unis en amont de la CMDT-25", présenté par les États-Unis; et

– [Document TDAG-25/48](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0048/fr), "Réflexions et recommandations sur la participation active du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) à l'édification de l'avenir numérique", présenté par la Chine.

# 3 Consultations

À chaque réunion du groupe, les organisations régionales de télécommunication ont été invitées à soumettre des rapports d'activité sur leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-25.

Le Président du GT-GCDT-DEC a présenté des rapports sur l'état d'avancement des travaux du groupe lors des réunions préparatoires régionales (RPM) en vue de la CMDT-25.

# 4 Résumé et prochaines étapes

À sa dernière réunion, le GT-GCDT-DEC a décidé de conserver le titre de la Déclaration comme suit: "Une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable pour un avenir numérique inclusif et durable". Conformément à la pratique établie, ce titre sera également le thème de la CMDT-25.

La version définitive du projet de Déclaration de Bakou approuvée par le GT-GCDT-DEC à sa réunion finale est soumise à la réunion de 2025 du GCDT afin qu'elle soit examinée plus en détail (voir l'Annexe 1). Ce projet est destiné à servir de contribution dont doivent tenir compte les organisations régionales de télécommunication et les États Membres dans le cadre de leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-25. Le texte de la Déclaration de Bakou sera aligné, selon qu'il conviendra, sur le Plan d'action de Bakou une fois que les priorités de l'UIT-D auront été définitivement établies.

Conformément à la pratique habituelle, et à la demande du groupe, le Président recommande de soumettre cet avant-projet en tant que contribution à la CMDT-25.

ANNEXE 1

PROJET DE PROPOSITION POUR LA DÉCLARATION DE BAKOU 2025
PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DU GT-GCDT-DEC

***Une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable
pour un avenir numérique inclusif et durable***

Nous, représentants des États membres de l'UIT, approuvons la présente Déclaration à la neuvième Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue à Bakou (République d'Azerbaïdjan) du 17 au 28 novembre 2025 sur le thème suivant: "Une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable pour un avenir numérique inclusif et durable".

Nous réaffirmons notre engagement sans faille envers la communauté mondiale œuvrant pour le développement et notre attachement résolu à progresser dans la réalisation de notre objectif commun, à savoir stimuler une transformation numérique durable et équitable et une croissance inclusive à l'échelle mondiale, en nous appuyant sur les résultats de la CMDT-25 et des récents processus et conférences des Nations Unies.

Nous prenons acte des immenses progrès accomplis dans le développement des TIC et des technologies numériques dans toutes les régions; cependant, il subsiste des difficultés et des écarts qui continuent de faire obstacle à une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable entre les pays et à l'intérieur de leurs frontières, en particulier dans les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID). Nous sommes plus que jamais résolus à surmonter ces obstacles grâce au renforcement de la coopération internationale et à la poursuite des travaux menés par le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D).

Conscients des défis que pose la transformation numérique et des perspectives qu'elle ouvre, nous déclarons que:

i) **Nous sommes conscients que les technologies numériques nouvelles et émergentes dans le domaine des télécommunications/TIC sont des leviers de la prospérité socio‑économique et du développement durable dans l'ensemble des écosystèmes à l'échelle nationale, régionale et mondiale.** Une connectivité universelle et efficace s'impose comme une priorité majeure dans la réalisation de tous les Objectifs de développement durable (ODD) et dans l'obtention des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Les réseaux, plates-formes, outils, données et innovations numériques ouvrent des possibilités de renforcer la gouvernance, d'encourager l'entrepreneuriat et d'améliorer les moyens d'existence. L'inclusion numérique des jeunes est particulièrement importante pour générer des possibilités d'apprentissage et de participation citoyenne et préparer la jeunesse aux emplois à venir dans l'économie numérique.

ii) **Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'un tiers de la population mondiale** n'est toujours pas connectée et qu'une part disproportionnée des personnes concernées se concentre dans les pays en développement, notamment les PMA, les PDSL et les PEID, où il est urgent d'investir dans les infrastructures de connectivité. On constate que des fractures numériques, par exemple l'accès limité aux réseaux à large bande, subsistent dans les zones rurales et dans l'ensemble des groupes de revenus, de sexe et d'âge, notamment chez les personnes vulnérables telles que les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, chez les personnes qui sont desservies par des réseaux large bande, il existe un "déficit d'utilisation" prononcé, en raison d'obstacles dus au défaut d'accessibilité technique et financière des services numériques et des dispositifs utilisant l'Internet, au manque de compétences numériques et de contenus adaptés à la situation locale, et à la difficulté de bénéficier d'une expérience en ligne fiable, sûre et sécurisée. Si les progrès des technologies nouvelles et émergentes ne s'accompagnent pas d'investissements et d'initiatives de renforcement des capacités et de partage des connaissances, les fractures numériques risquent de s'accentuer encore plus.

iii) **Face aux défis que connaît le monde, nous reconnaissons que le développement rapide des technologies offre des possibilités sans précédent en vue de renforcer la résilience économique et écologique.** Les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les ralentissements économiques, les difficultés d'approvisionnement et les problèmes posés par la transition énergétique ont des répercussions néfastes aux effets démesurés dans les pays en développement, en particulier les PMA, les PDSL et les PEID. À cet égard, le développement des télécommunications/TIC et des technologies nouvelles et émergentes peut aider les pays à renforcer leur résilience et à relever les défis de manière dynamique et innovante.

iv) Guidés par les principes de la responsabilité partagée, de la solidarité et de l'équité, **nous préconisons instamment que soient prises des mesures multipartites à effet catalytique fondées sur la collaboration** entre le secteur public, le secteur privé, le monde universitaire, la société civile et toute autre partie prenante pertinente, au niveau mondial et régional, afin de multiplier les effets des partenariats et de l'assistance dans le domaine du développement pour atteindre nos objectifs communs.

v) **Nous réaffirmons l'importance de ne laisser personne de côté dans la transformation numérique.** Il faut donc, d'un côté, traiter la question de l'égalité de manière urgente et systématique et garantir des possibilités égales pour tous, et, de l'autre, favoriser une inclusion numérique générale au moyen de politiques holistiques, innovantes et adaptatives et d'initiatives écosystémiques ciblées.

Jetant les bases d'une action collective concertée au cours du cycle de développement 2026-2029, nous déclarons ce qui suit:

1) **Nous soutenons les actions en faveur d'une connectivité universelle et efficace, laquelle repose notamment sur des infrastructures, des dispositifs, des applications et des services accessibles, financièrement abordables, de haute qualité, résilients, interopérables, sûrs et sécurisés dans le domaine des télécommunications/TIC et du numérique.** Il est essentiel, pour réduire les écarts en matière de développement, de construire des infrastructures énergétiques et numériques étendues, par exemple des réseaux dorsaux haut débit et des solutions de connectivité sur le dernier kilomètre associant plusieurs technologies différentes, qui permettront ainsi de tirer parti des réseaux à fibre optique, des systèmes IMT et des communications par satellite et de Terre. Des infrastructures robustes favorisent les économies d'échelle, de nouveaux débouchés et le développement à long terme. En outre, nous insistons sur la nécessité de mettre au point des modèles d'investissement innovants pour appuyer le déploiement durable des télécommunications/TIC et de l'infrastructure numérique. Compte tenu des difficultés financières qui subsistent dans les zones mal desservies, nous encourageons l'élaboration de stratégies politiques et réglementaires inclusives qui favorisent les partenariats public et public-privé, la collaboration gouvernementale et la croissance numérique à long terme.

 **Nous soulignons l'importance d'investir dans les infrastructures écologiquement durables, les projets liés à l'économie circulaire et à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, les énergies propres et renouvelables et les technologies vertes, et de financer l'ensemble de ces secteurs** afin de soutenir une croissance économique inclusive sur le long terme tout en réduisant les émissions de carbone, en renforçant la sécurité énergétique et en utilisant des technologies numériques. Ces mesures, grâce à une collecte et un suivi rigoureux des données, s'inspirant des bonnes pratiques et s'appuyant sur les technologies nouvelles et émergentes, contribueront à l'atténuation des effets des changements climatiques, à l'adaptation à ces changements et à la résilience du développement numérique face à ces derniers. **Nous croyons, en outre, qu'une approche multicanal et convenablement intégrée en ce qui concerne les communications d'urgence** – y compris les systèmes d'alerte avancée fondés sur les technologies mobiles – est essentielle pour exploiter la connectivité universelle afin de prévenir efficacement et rapidement toutes les personnes exposées à des risques de catastrophe naturelle.

 **Nous reconnaissons le rôle déterminant que jouent les radiocommunications spatiales dans la promotion de la connectivité et de la croissance économique** et mettons l'accent sur la responsabilité partagée de garantir l'utilisation efficace et rationnelle des ressources par la poursuite de la coopération internationale, d'un dialogue inclusif et du renforcement des capacités, afin de favoriser la viabilité à long terme des services spatiaux.

2) **Nous appelons tous les décideurs et toutes les parties prenantes à adopter des voies d'approche centrées sur l'humain, conscientes des risques et responsables en ce qui concerne la transformation numérique et les technologies nouvelles et émergentes**, et à mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir l'accessibilité financière des services et des dispositifs de télécommunication/TIC afin de contribuer à la réduction des fractures numériques. La transformation numérique doit s'appuyer sur de nouvelles conditions et bénéficier de flux d'investissement accrus, en prévoyant les garde-fous nécessaires pour veiller au développement responsable et durable des technologies de radiocommunication émergentes, de Terre, sous-marines et spatiales. Il est nécessaire, pour apporter des réponses politiques adaptées aux mutations technologiques rapides, de pouvoir compter sur des institutions fortes, une gouvernance agile et collaborative et la généralisation de processus décisionnels fondés sur des données probantes.

Afin de consolider les cadres politiques et réglementaires nationaux ainsi que les capacités de mise en œuvre, **nous sommes conscients de la nécessité d'encourager les initiatives visant à renforcer les capacités des personnes et des institutions dans le cadre de toutes les priorités de l'UIT-D. Un intérêt particulier continuera d'être porté** au perfectionnement des compétences des administrations et des régulateurs et des principales parties prenantes aux niveaux national et régional, à la création de capacités nationales en matière de données et de statistiques sur les TIC et à la résilience sur le plan de la cybersécurité, ainsi qu'à la possibilité d'adopter plus facilement des technologies nouvelles et émergentes.

3) **Nous sommes conscients de la nécessité d'accélérer les investissements dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation, en prenant acte du fait que les écosystèmes d'innovation dans le numérique sont essentiels pour revitaliser les économies, appuyer la transformation structurelle et répondre aux enjeux cruciaux de durabilité.** Une approche stratégique de la création d'environnements politiques et économiques favorables est nécessaire pour stimuler l'innovation numérique,

 l'entrepreneuriat et la transformation numérique des économies. Le renforcement des capacités numériques et d'innovation dans tous les secteurs, y compris le secteur public, peut améliorer la productivité, la diversification économique et la compétitivité des industries nationales, en encourageant une participation équitable de tous les pays à l'économie numérique mondiale et la réalisation des ODD.

**Nous soutenons la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'acquisition et du renforcement des capacités numériques de tout un chacun, afin de veiller à ce que chacun dispose des aptitudes nécessaires pour véritablement prendre part à l'économie numérique**, ce qui réduira les inégalités. Il pourra s'agir de formations et de centres de perfectionnement au numérique, de programmes spécialisés de renforcement des capacités ou encore d'actions de transfert de connaissances visant à aider les administrations, les entreprises et les entrepreneurs à embrasser les technologies numériques et favoriser la création de valeur. Les centres d'innovation nationaux et régionaux pourront être davantage sollicités pour renforcer les capacités des institutions dans la recherche, la formation, la recherche conjointe de solutions à des problèmes particuliers et l'incubation de solutions souples par les pouvoirs publics et les parties prenantes de l'écosystème.

4) **Nous créerons des synergies, renforcerons les collaborations et resterons fidèles aux engagement pris, tout en nouant des partenariats coordonnés entre les secteurs public et privé, les organismes de financement internationaux et d'autres parties prenantes au niveau mondial et régional**, dans le but de mettre en commun les ressources, les connaissances et les bonnes pratiques entre les groupes de parties prenantes et les régions au bénéfice des pays en développement, en particulier pour les aider à promouvoir un accès inclusif aux technologies nouvelles et émergentes. **Nous mettrons également à profit les coopérations régionales et internationales, la coopération Sud‑Sud et la coopération triangulaire** pour augmenter le champ et la vitesse d'action dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement et de ses partenaires, et nous soutiendrons les initiatives conçues et menées à l'échelle des pays pour avancer dans la réalisation des ODD.

**Aux côtés des organisations régionales de télécommunication, des associations de régulateurs et d'autres partenaires, nous apporterons notre appui à l'harmonisation des environnements politiques et réglementaires** dans les domaines essentiels qui sont les moteurs de la transformation numérique, afin de pouvoir réagir de manière coordonnée aux problèmes transfrontières et de renforcer la connectivité régionale, l'intégration des marchés et la transformation numérique durable.

5) **Nous nous efforcerons de résoudre les problèmes spécifiques auxquels font face les pays en développement**, en particulier les PMA, les PDSL, les PEID et les pays ayant des besoins particuliers, en renforçant les capacités, en mettant sur pied une assistance technique adaptée, en encourageant l'échange de bonnes pratiques, en mobilisant des ressources, en appuyant les projets axés sur les résultats, en menant des initiatives de mise en relation et en s'appuyant sur le savoir-faire, dans le but de tirer parti des technologies nouvelles et émergentes, y compris des technologies d'intelligence artificielle associées aux télécommunications/TIC.

Nous nous félicitons de la constance des efforts déployés par l'UIT-D et de sa contribution à l'édification d'un avenir numérique durable et inclusif.

**Nous nous engageons à amplifier les effets des travaux réalisés par le Secteur afin d'accélérer le développement du numérique dans le monde et nous appelons les États Membres, les partenaires de développement et le secteur privé à déployer plus largement les initiatives et programmes pertinents en donnant la priorité aux pays en développement, en particulier les PMA, les PDSL et les PEID, en vue de la mise en œuvre rapide, pleine et entière du Plan d'action de Bakou, des initiatives régionales et des résolutions de la CMDT, et de la promotion des engagements figurant dans la présente Déclaration.**

|  |
| --- |
| ANNEXE EFUTURES QUESTIONS À L'ÉTUDE |
| Président du Groupe de travail du GCDT sur l'avenir des Questionsconfiées aux commissions d'études (GT-GCDT-futureSGQ)[[6]](#footnote-6) |
| Rapport du Groupe de travail du GCDT sur l'avenir des Questionsconfiées aux commissions d'études (GT-GCDT-futureSGQ) |
| **Résumé:**On trouvera dans le présent document le rapport du Groupe de travail du GCDT sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études (GT-GCDT-futureSGQ).La présente version révisée fournit des informations actualisées concernant la réunion du Groupe GT-GCDT-futureSGQ, qui s'est tenue les 13 et 15 mai 2025. On y trouvera, dans l'Appendice 4, la version finale du document de synthèse qu'il est proposé d'utiliser comme document de base, en lieu et place des Annexes 1 et 2 de la Résolution 2 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT.Elle contient également, dans l'Appendice 5, une compilation des propositions de modification du champ d'application des Questions confiées aux commissions d'études, qui n'ont pas été examinées par le groupe de travail. Les organisations régionales de télécommunication et les administrations peuvent examiner cet appendice dans le cadre de leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-25.La présente version révisée peut ne pas être disponible dans toutes les langues officielles de l'Union. Elle peut être traduite à l'aide de l'outil ITU Translate disponible au lien suivant: <https://translate.itu.int/documents>.Veuillez cliquer sur ce lien pour commencer la traduction.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à examiner le présent document et à donner les orientations qu'il jugera nécessaires.**Références:**– [Résolution 2](https://www.itu.int/pub/D-RES-D.2-2022/fr) (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT |

# 1 Introduction

À la 31ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), tenue à Genève du 20 au 23 mai 2024, le premier rapport d'activité du Groupe de travail du GCDT sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études ([Document TDAG-24/25](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-C-0025/fr)) a été présenté. Ce document contient le rapport de la première réunion du Groupe de travail

du GCDT sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études (GT-GCDT-futureSGQ), qui comprend une proposition de composition du groupe de travail, un document d'information, une proposition de mandat du groupe de travail et une proposition de calendrier des futures réunions entièrement en ligne.

À la suite de l'approbation de son mandat à la réunion du GCDT tenue en mai 2024, le GT‑GCDT‑futureSGQ a tenu ses deuxième et troisième réunion entièrement en ligne, respectivement le 3 septembre 2024 et le 3 décembre 2024. Il a ensuite été convenu de tenir d'autres réunions le 21 janvier 2025 (quatrième réunion), le 4 mars 2025 (cinquième réunion) et le 16 avril 2025 (sixième réunion). Une dernière réunion, la septième, s'est tenue les 13 et 15 mai 2025, à l'occasion de la réunion de 2025 du GCDT à Genève.

Un rapport d'activité ([Document TDAG-Extra/4](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.EXTRA-C-0004/fr)) sur les travaux du GT-GCDT-futureSGQ a été présenté à la réunion extraordinaire du GCDT tenue le 23 janvier 2025, ainsi qu'à toutes les réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT-25.

Le présent document contient les résultats des travaux du GT-GCDT-futureSGQ.

# 2 Équipe de direction

Les Vice-Présidents désignés du GT-GCDT-futureSGQ, à savoir Mme Regina Fleur Assoumou‑Bessou (Côte d'Ivoire) et M. Fadel Digham (Égypte), ainsi que les coordonnateurs désignés par les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D, à savoir respectivement M. Roberto Hirayama (Brésil) et M. Victor Martinez (Paraguay), ont apporté un appui constant au Président.

Les coordonnateurs régionaux indiqués dans l'Appendice 1 ont été désignés.

# 3 Mandat approuvé du GT-GCDT-futureSGQ

1) Offrir une tribune unique pour favoriser des débats ciblés sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT-D et assister les membres de l'UIT dans leurs travaux préparatoires en vue de la prochaine CMDT en proposant d'apporter certaines modifications à la Résolution 2 (Rév. Kigali, 2022) concernant la portée des Questions confiées à l'UIT-D, leur nombre, leur titre et leur champ d'application, compte tenu de l'évolution des TIC, des priorités des membres de l'UIT ainsi que des activités/résultats passés et actuels des commissions d'études de l'UIT-D.

2) Aligner autant que possible les Questions qu'il est proposé de mettre à l'étude sur les priorités du BDT, les initiatives régionales proposées, les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et les grandes orientations du SMSI (C2, C5 et C6) dont l'UIT est responsable au premier chef.

3) Rechercher et recueillir les avis des membres de l'UIT par des voies appropriées, y compris des enquêtes, des contributions et des réunions.

4) Assurer une liaison avec les commissions d'études de l'UIT-D par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D pour l'avenir des Questions à l'étude. Les coordonnateurs peuvent notamment aider les membres de l'UIT qui en font la demande à élaborer des contributions sur l'avenir des Questions.

5) Fournir des mises à jour régulières au GCDT.

# 4 Résultats des réunions

|  |  |
| --- | --- |
| Rapports des réunions | Réalisations |
| Première réunion tenue le 4 mars 2024  | – Accord sur l'équipe de direction et le mandat.– Accord sur les dates des activités futures.– Examen d'un document d'information en vue de l'élaboration de futures Questions à l'étude.Le rapport de la réunion est disponible dans le Document [TDAG‑WG‑futureSGQ/6](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0006/en).Ces résultats ont été communiqués au GCDT à sa réunion de 2024. |
| Deuxième réunion tenue le 3 septembre 2024  | – Accord sur le contenu du formulaire de consultation en ligne ainsi que sur les dates de lancement et de clôture de la consultation.Le rapport de la réunion est disponible dans le Document [TDAG‑WG‑futureSGQ/10](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0010/en). |
| Troisième réunion tenue le 3 décembre 2024  | – Présentation des résultats de la consultation en ligne.– Examen de deux contributions des membres (UAT et CE 1).– Il a été décidé que le Président élaborerait un projet de révision d'extraits des Annexes 1 et 2 de la Résolution 2 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT, y compris du champ d'application des Questions à l'étude. La révision (premier projet de document de synthèse) tiendra compte des résultats de la consultation en ligne, des contributions examinées et des discussions tenues lors de la réunion.Le rapport de la réunion est disponible dans le Document [TDAG‑WG‑futureSGQ/16](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0016/en).  |
| Quatrième réunion tenue le 21 janvier 2025 | – Examen du premier projet de Document de synthèse [TDAG‑WG‑futureSGQ/23](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0023/en).– Examen des contributions des membres (APT, Royaume-Uni et autres, Chine, CE 1 et CE 2).– Il a été convenu, lors de la réunion, de mettre à jour le premier projet de document de synthèse compte tenu des contributions examinées, des discussions tenues lors des réunions et de consultations ultérieures.Le rapport de la réunion est disponible dans le Document [TDAG‑WG‑futureSGQ/25](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0025/en).  |
| Cinquième réunion tenue le 4 mars 2025  | – Examen du deuxième projet de Document de synthèse [TDAG‑WG‑futureSGQ/29](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0029).– Examen des cinq contributions des membres (UAT, Chine, Égypte, IAGDI‑CRO et CE 1).– Il a été convenu, lors de la réunion, de mettre à jour le deuxième projet de document de synthèse compte tenu des contributions examinées, des discussions tenues lors des réunions et de consultations ultérieures.Le rapport de la réunion est disponible dans le Document [TDAG‑WG‑futureSGQ/34](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0034/).  |
| Sixième réunion tenue le 16 avril 2025  | – Examen du troisième projet de Document de synthèse [TDAG‑WG‑futureSGQ/38](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0038).– Examen de trois contributions soumises par des membres (APT, RCC et Fédération de Russie).– Il a été convenu, lors de la réunion, de mettre à jour le troisième projet de document de synthèse compte tenu des contributions examinées, des discussions tenues lors des réunions et de consultations ultérieures. Le document mis à jour est disponible dans le Document [TDAG‑WG‑futureSGQ/43](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0043).Le rapport de la réunion est disponible dans le Document [TDAG‑WG‑future SGQ/41](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0041/). |
| Septième réunion tenue les 13 et 15 mai 2025  | – Examen du quatrième projet de Document de synthèse [TDAG‑WG‑futureSGQ/43](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0043).– Examen de six contributions soumises par des membres (Portugal, APT, LEA, Coordonnateur de la CE 1, Coordonnateur de la CE 2 et UAT).– Approbation du partage d'un tableau donnant un aperçu des propositions, tel qu'il figure dans l'**Appendice 3**.– Approbation d'un document de synthèse final qu'il est proposé d'utiliser comme document de base (point de référence) pour les Annexes 1 et 2 de la Résolution 2 de la CMDT. Le document actualisé figure dans l'**Appendice 4** du Document [TDAG-25/19(Rév.2)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0019/en).– Il a été pris note du fait que l'extrait du Document [TDAG‑WG‑futureSGQ/43(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0043/), qui constitue une compilation des propositions de modification du champ d'application des Questions confiées aux commissions d'études, n'a pas été examiné par le groupe de travail. Ces informations sont présentées dans l'**Appendice 5** afin d'être examinées par les organisations régionales de télécommunication et les administrations dans le cadre de leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-25.– Les États-Unis estiment qu'il est nécessaire de réexaminer la question d'intégrer l'environnement, les champs électromagnétiques et la conformité et l'interopérabilité parmi les sujets d'étude. – Le rapport de la réunion est disponible dans le Document [TDAG‑WG‑futureSGQ/50](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0050/). |

L'Appendice 2 contient un résumé des réunions tenues après la réunion de 2024 du GCDT.

# 5 Propositions reçues sous forme de contributions aux réunions du GT‑GCDT‑futureSGQ

a) Les Documents [TDAG-WG-futureSGQ/14](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0014/fr), [TDAG-WG-futureSGQ/27(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0027/fr) et [TDAG‑WG‑futureSGQ/49](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0049/fr) de l'Union africaine des télécommunications (UAT) exposent les points de vue des pays africains sur des sujets particuliers, qui vont dans le sens de la proposition commune du Groupe GT-GCDT-futureSGQ visant à limiter le nombre de commissions d'études à deux et le nombre de Questions à l'étude à dix au total.

b) Dans les Documents [TDAG-WG-futureSGQ/18](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0018/fr), [TDAG-WG-futureSGQ/36](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0036/fr) et [TDAG‑WG‑futureSGQ/45](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0045/fr) qu'elle a présentés, la Communauté Asie-Pacifique présente son point de vue, qui consiste à limiter le nombre de commissions d'études à deux et le nombre de Questions à l'étude à dix au total, s'alignant ainsi sur la proposition commune du GT-GCDT-futureSGQ.

c) Le [Document TDAG-WG-futureSGQ/19](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0019/fr) du Kenya, du Royaume-Uni, du GDPI, de la GSMA et de l'Espagne contient une proposition de nouvelle Question sur l'accessibilité financière des appareils, assortie d'un projet de mandat.

d) Les Documents [TDAG-WG-futureSGQ/20](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0020/fr) et [TDAG-WG-futureSGQ/30](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0030/fr) de la Chine contiennent une proposition de nouvelle Question sur l'application de l'intelligence artificielle à la transformation numérique ainsi qu'un projet de mandat.

e) Les Documents [TDAG-WG-futureSGQ/12](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0012/fr), [TDAG-WG-futureSGQ/21](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0021/fr), [TDAG‑WG‑futureSGQ/28](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0028/fr) et [TDAG-WG-futureSGQ/47](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0047/fr) du Coordonnateur de la CE 1 contiennent le champ d'application révisé des Questions confiées à la CE 1 de l'UIT‑D intégrées dans la proposition consolidée du Groupe GT-GCDT-futureSGQ.

f) Les Documents [TDAG-WG-futureSGQ/22](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0022/fr) et [TDAG-WG-futureSGQ/48](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0048/fr) du Coordonnateur de la CE 2 portent sur les réflexions initiales de la CE 2 sur les sujets d'étude nouveaux ou révisés à étudier au titre des Questions qui lui sont confiées et qui sont intégrées dans la proposition de synthèse du GT-GCDT-futureSGQ.

g) Le [Document TDAG-WG-futureSGQ/31](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0031/fr) du Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement et des Directeurs de la réglementation du secteur privé (IAGDI-CRO) donne des informations sur les sujets d'actualité qui pourraient relever de futures Questions à l'étude et qui ont été identifiés à la suite de deux discussions sur les technologies ("tech talks") portant sur les titres actuels des CE 1 et 2.

h) Le [Document TDAG-WG-futureSGQ/32](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0032/fr) de l'Égypte contient une proposition concernant les bases et les lignes directrices relatives à la proposition de futures Questions à l'étude, ainsi que des observations sur la proposition de synthèse du GT-GCDT-futureSGQ.

i) Le [Document TDAG-WG-futureSGQ/37](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0037/fr) de la Communauté régionale des communications (RCC) présente le point de vue de la RCC concernant le nombre des commissions d'études et le nombre de Questions à confier à celles-ci pour la période 2026-2029. Le point de vue exprimé est étayé par une analyse de la structure actuelle des Questions, y compris la mise en correspondance du sujet des Questions et la mise en correspondance des contributions reçues.

j) Le [Document TDAG-WG-futureSGQ/39](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0039/fr) de la Fédération de Russie contient une proposition de révision du champ d'application de la Question 7/1.

k) Le [Document TDAG-WG-futureSGQ/44](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0044/fr) du Portugal contient une proposition d'actualisation du champ d'application de la Question 6/1.

l) Le [Document TDAG-WG-futureSGQ/46](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0046/fr) de la Ligue des États arabes (LEA) contient des observations sur la proposition de synthèse du GT-GCDT-futureSGQ.

# 6 Conclusion

À la suite des consultations approfondies qui ont été menées, on trouvera dans l'**Appendice 4** un document de synthèse final qu'il est proposé d'utiliser comme document de base (point de référence) pour les Annexes 1 et 2 de la Résolution 2 de la CMDT. Les principales propositions sont les suivantes:

– Maintien de deux commissions d'études, et simplification et révision du titre de la CE 1.

– Attribution de cinq Questions à chaque commission d'études, afin de réduire les chevauchements entre les sujets et les contributions et d'améliorer l'utilisation efficace des ressources. Cette proposition permettrait de tenir un ensemble de réunions des Groupes du Rapporteur en une semaine, ainsi que des réunions consécutives des Groupes du Rapporteur de la CE 1 et de la CE 2 sur une période de deux semaines plutôt que de quatre semaines.

Sur la base des contributions reçues, l'**Appendice 5** présente une compilation des propositions de modification du champ d'application des Questions confiées aux commissions d'études, qui n'ont pas été examinées par le groupe de travail. Les organisations régionales de télécommunication et les administrations peuvent examiner cet appendice dans le cadre de leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-25.

Appendice 1

Coordonnateurs régionaux

M. Mohammad Khalil-Ur-Rahman (Bangladesh) pour l'APT (Asie-Pacifique)

Mme Caecilia Nyamutswa (Zimbabwe) pour l'UAT (Afrique)

Mme Madalina Clapon (Roumanie) et M. Teddy Woodhouse (Royaume-Uni) pour la CEPT (Europe)

M. Roberto Hirayama (Brésil) pour la CITEL (Amériques)

M. Belkassem Makhlouf (LAS) pour la LAS (États arabes)

M. Arseny Plossky (Fédération de Russie) pour la RCC (Régions de la CEI)

Appendice 2

Résumé des réunions tenues après la réunion de 2024 du GCDT

# 1 Deuxième réunion entièrement en ligne du GT-GCDT-futureSGQ, tenue le 3 septembre 2024

Les informations présentées ci-après sont extraites du rapport de la deuxième réunion du GT‑GCDT-futureSGQ ([Document TDAG-WG-futureSGQ/10](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0010/fr)).

Les participants à la réunion avaient pour objectif d'examiner et d'approuver le contenu du formulaire de consultation en ligne (questionnaire) élaboré afin de recueillir les points de vue de tous les membres intéressés inscrits aux listes de diffusion du GCDT et du GT-GCDT-futureSGQ.

Le formulaire de consultation était structuré comme suit:

1) La Partie N° 1 ("Questions actuellement à l'étude") comprenait des questions d'ordre général à l'intention des personnes interrogées sur leur connaissance de la structure actuelle des commissions d'études de l'UIT-D ainsi que sur les Questions à l'étude pendant la période en cours qu'elles considéraient comme étant importantes.

2) La Partie N° 2 ("Nombre de Questions") portait sur le nombre de Questions à examiner au cours de la prochaine période d'études, l'accent étant mis sur les Questions à regrouper ou celles dont l'étude ne doit pas être poursuivie.

3) La Partie N° 3 ("Nouveaux thèmes") visait à recenser les nouveaux thèmes à traiter au cours de la prochaine période d'études, l'accent étant mis sur la présentation de lignes directrices, de bonnes pratiques et l'échange de données d'expérience à l'intention des pays en développement.

4) La Partie N° 4 ("Thèmes transversaux") portait sur les sujets transversaux à traiter dans le cadre d'une Question distincte ou de plusieurs Questions à l'étude.

Les participants à la réunion ont décidé que le formulaire de consultation serait actualisé selon les discussions tenues lors de la réunion et transmis le 17 septembre 2024, la date limite de réponse étant fixée au 1er octobre 2024. Les résultats seraient ensuite mis à disposition (sous la forme d'une contribution à la réunion suivante) d'ici à la fin du mois d'octobre 2024, afin d'orienter les contributions des membres pour la prochaine réunion du GT-GCDT-futureSGQ, prévue le 3 décembre 2024, et d'aider les groupes régionaux à se préparer en vue de la CMDT-25.

# 2 Troisième réunion entièrement en ligne du GT-GCDT-futureSGQ, tenue le 3 décembre 2024

Les informations présentées ci-après sont extraites du rapport de la troisième réunion du GT‑GCDT-futureSGQ ([Document TDAG-WG-futureSGQ/16](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0016/fr)).

Les résultats de la consultation en ligne (voir l'image ci-dessous) ont été présentés. Ces résultats serviront à tous pour l'élaboration des contributions qui seront soumises aux futures réunions du GT-GCDT-futureSGQ.



Une contribution de l'Union africaine des télécommunications (UAT) et une contribution présentant les vues préliminaires des Rapporteurs et Corapporteurs de la Commission d'études 1 ont été reçues et examinées.

Les participants sont convenus de ce qui suit:

– Le Président élaborera un projet de révision d'extraits des annexes de la Résolution 2, y compris le champ d'application des Questions à l'étude, qui sera examiné à la prochaine réunion. Ce document tiendra compte des résultats des consultations en ligne, des contributions reçues et des points de vue présentés à la réunion. Il visera à mobiliser le plus grand nombre possible de contributions/vues reçues de manière formelle ou informelle et sera une contribution soumise à la prochaine réunion du GT‑GCDT‑futureSGQ.

– Le secrétariat du BDT sera chargé de demander aux coordonnateurs des organisations régionales de télécommunication pour le GT-GCDT-futureSGQ de soumettre et de présenter les contributions des organisations régionales de télécommunication à la prochaine réunion du GT-GCDT-futureSGQ.

– Une réunion électronique supplémentaire se tiendra en janvier-février 2025, après de nouvelles consultations avec le secrétariat du BDT, le Directeur du BDT et la Présidente du GCDT.

# 3 Quatrième réunion entièrement en ligne du GT-GCDT-futureSGQ, tenue le 21 janvier 2025

Les informations présentées ci-après sont extraites du rapport de la quatrième réunion du GT‑GCDT-futureSGQ ([Document TDAG-WG-futureSGQ/25](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0025/fr)). Plus de 80 participants ont suivi cette réunion.

Les six contributions énumérées ci-dessous ont été reçues, présentées et examinées en détail:

– [Document TDAG-WG-futureSGQ/18](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0018/fr) de la Communauté Asie-Pacifique (APT), contenant le point de vue de l'APT, qui va dans le sens de la proposition du Groupe GT‑GCDT‑futureSGQ.

– Proposition de nouvelle Question sur l'accessibilité financière/la disponibilité des dispositifs.

– Proposition de nouvelle Question sur l'application de l'intelligence artificielle.

– Vues préliminaires des Rapporteurs et Corapporteurs de la Commission d'études 2.

– Champs d'application révisés de la plupart des Questions confiées à la Commission d'études 1.

– [Document TDAG-WG-futureSGQ/23](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0023/fr) contenant le projet de révision d'extraits des annexes de la Résolution 2, y compris le champ d'application des Questions à l'étude, élaboré par le Président, comme convenu à la réunion précédente.

Les participants sont convenus de ce qui suit:

– Le [Document TDAG-WG-futureSGQ/23](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0023/fr) sera mis à jour compte tenu des contributions reçues et des discussions tenues à la réunion. La version finale du document devrait être publiée sous la forme d'un produit du GT-GCDT-futureSGQ.

– Les deux propositions de nouvelle Question seront examinées en collaboration par les auteurs et les participants ayant fait des observations sur ces propositions lors de la réunion. Les propositions revues seront présentées à la prochaine réunion et intégrées dans une version révisée du [Document TDAG-WG-futureSGQ/23](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0023/fr).

# 4 Cinquième réunion entièrement en ligne du GT-GCDT-futureSGQ, tenue le 4 mars 2025

Les informations présentées ci-après sont extraites du rapport de la cinquième réunion du GT‑GCDT-futureSGQ ([Document TDAG-WG-futureSGQ/34](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0034/fr)). Plus de 80 participants ont suivi cette réunion.

Les six contributions énumérées ci-dessous ont été reçues, présentées et examinées en détail:

– Rapports du Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement et des Directeurs de la réglementation du secteur privé (IAGDI-CRO) sur deux discussions sur les technologies organisées sur les thèmes confiés aux deux commissions d'études de l'UIT-D. Ils portent sur des thèmes qui pourraient servir de base à l'étude de futures Questions.

– Vues actualisées de l'Union africaine des télécommunications (UAT) sur de nouveaux thèmes (accessibilité financière/disponibilité des dispositifs et application de l'intelligence artificielle), sur le nombre de commissions d'études et sur le projet de proposition de produit du GT-GCDT-futureSGQ.

– Compilation complète des mandats définis pour l'étude des Questions confiées à la Commission d'études 1 (CE 1) de l'UIT-D, fournie par le Vice-Président de la CE 1 et coordonnateur des Questions à confier aux commissions d'études, au nom des (co‑)Rapporteurs de la CE 1.

– Proposition actualisée de la Chine concernant une nouvelle Question sur l'application de l'intelligence artificielle, compte tenu des observations formulées et des discussions informelles tenues depuis la réunion précédente.

– Proposition de l'Égypte concernant les bases et les lignes directrices relatives à la proposition de Questions futures, et observations sur le projet de proposition de produit du GT-GCDT-futureSGQ.

– [Document TDAG-WG-futureSGQ/29](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0029/fr) contenant le deuxième projet de révision d'extraits des annexes de la Résolution 2, y compris le champ d'application des Questions à l'étude, élaboré par le Président, compte tenu des contributions, des observations et des discussions informelles reçues ou tenues depuis la réunion précédente.

Les participants sont convenus:

– de maintenir les deux commissions d'études actuelles; il conviendrait d'envisager la création éventuelle d'une troisième commission d'études, mais cette question ne relève pas du mandat des deux commissions d'études et devrait être examinée dans le cadre d'une autre discussion;

– de confier cinq Questions à chacune des deux commissions d'études;

– de fusionner les Questions 1/1 (large bande) et 5/1 (zones rurales et isolées) de la période d'études actuelle;

– de s'entendre sur l'orientation de la Question 4/1 (aspects économiques);

– d'intégrer le nouveau thème sur l'intelligence artificielle dans une Question actuellement à l'étude.

Il convient de poursuivre les discussions pour parvenir à un consensus concernant les points suivants:

– À quelle Question pourrait être intégré le nouveau thème sur la disponibilité et l'accessibilité financière des dispositifs?

– Convient-il ou non de fusionner certaines Questions particulières (notamment les Questions 6/1 et 4/2 ou 5/2, les Questions 7/1 et 5/2, les Questions 1/2 et 2/2, les Questions 4/2 C&I, 6/2 et 7/2) et à quelle commission d'études devrait-on en confier l'étude (y compris les Questions 3/1 et 3/2)?

– Conviendrait-il d'élargir le champ d'application de certaines Questions autonomes ou fusionnées (y compris la Question 1/1 fusionnée avec les Questions 5/1 et 2/1) pour qu'elles suscitent davantage d'intérêt?

# 5 Sixième réunion entièrement en ligne du GT-GCDT-futureSGQ, tenue le 16 avril 2025

Les informations présentées ci-après sont extraites du rapport de la sixième réunion du GT‑GCDT‑futureSGQ ([Document TDAG-WG-futureSGQ/41](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0041/fr)). Plus de 60 participants ont suivi cette réunion.

Les quatre contributions énumérées ci-dessous ont été reçues, présentées et examinées en détail:

– Points de vue alignés de la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT) concernant les Questions à l'étude pour la période d'études 2025-2029, tels qu'évoqués au cours de la 3ème réunion du Groupe de préparation de l'APT en vue de la CMDT-25, qui a eu lieu les 17 et 18 mars 2025 à Bangkok (Thaïlande).

– Avis de la Communauté régionale des communications (RCC) sur la structure, c'est-à-dire sur le nombre de commissions d'études et les Questions qui leur sont confiées pour la période d'études 2026-2029. Le point de vue exprimé est étayé par une analyse de la structure actuelle des Questions, y compris la mise en correspondance du sujet des Questions et la mise en correspondance des contributions reçues.

– Propositions de révision du champ d'application de la Question 7/1 présentées par la Fédération de Russie, soumis précédemment par le Coordonnateur de la CE 1 au GT‑GCDT-futureSGQ et préparé par les Corapporteurs pour la Question 7/1.

– Troisième projet de révision d'extraits des annexes de la Résolution 2, y compris le champ d'application des Questions à l'étude, élaboré par le Président, compte tenu des contributions, des observations et des discussions informelles reçues ou tenues depuis la réunion précédente.

Les participants sont convenus de ce qui suit:

– Inviter la RCC à revoir sa contribution compte tenu des observations formulées pendant la réunion, et à soumettre des propositions nouvelles ou révisées pour examen lors de la prochaine réunion.

– Réviser le titre de la proposition de Question A/1.

– Employer le terme "terminaux/dispositifs d'utilisateur" au lieu de "terminaux d'utilisateur".

– Intégrer, dans la mesure du possible, la proposition de la Fédération de la Russie relative au champ d'application de la Question 7/1 dans la version révisée et actualisée du [Document TDAG-WG-futureSGQ/38](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0038/fr), au titre de la Question B/1.

– Préparer une version révisée et actualisée du [Document TDAG-WG-futureSGQ/38](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0038/fr) (il s'agit du [Document TDAG-WG-futureSGQ/43](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0043/fr)), avec et sans marques de révision, qui contiendra l'ensemble des contributions et des observations reçues.

– Organiser une dernière réunion en mai 2025 à Genève, à l'occasion de la réunion de 2025 du GCDT.

# 6 Septième réunion du GT-GCDT-futureSGQ, tenue les 13 et 15 mai 2025 à Genève

Les informations présentées ci-après sont extraites du rapport de la septième réunion du GT‑GCDT-futureSGQ ([Document TDAG-WG-futureSGQ/50](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0050/fr)). Plus de 25 participants ont participé à cette réunion.

Les sept contributions énumérées ci-dessous ont été reçues, présentées et examinées en détail:

– Proposition du Portugal visant à modifier le champ d'application de la Question 6/1 sur l'information, la protection et les droits du consommateur.

– Points de vue alignés de la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT) sur les Questions à l'étude pour la période d'études 2025-2029. Il s'agit d'une nouvelle soumission à la réunion de 2025 du GCDT, transmise par la suite au GT-GCDT-futureSGQ.

– Proposition de la Ligue des États arabes reflétant les points de vue des administrations des États arabes sur la proposition révisée du GT-GCDT relative à l'avenir des Questions.

– Points de vue les plus récents de l'Union africaine des télécommunications (UAT) sur les Questions à l'étude pour la période d'études 2025-2029.

– Compilation actualisée des champs d'application des Questions confiées à la Commission d'études 1 (CE 1) de l'UIT-D, fournie par le Vice-Président de la CE 1 et coordonnateur des futures Questions à l'étude, au nom des (co-)Rapporteurs de la CE 1, à la suite de la réunion de la CE 1 tenue du 28 avril au 2 mai 2025.

– Points de vue actualisés formulés par la Vice-Présidente de la CE 2 et Coordonnatrice des futures Questions à l'étude au nom des (co-)Rapporteurs de la CE 2, à la suite de la réunion de la CE 2 tenue du 5 au 9 mai 2025.

– Quatrième projet de révision ([Document TDAG-WG-futureSGQ/43](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SGQ-C-0043/fr)) d'extraits des annexes de la Résolution 2, y compris le champ d'application des Questions à l'étude, élaboré par le Président, compte tenu des contributions, des observations et des discussions informelles reçues ou tenues depuis la réunion précédente.

Les participants sont convenus que le Document 19 (Rév.2) constituera le rapport final du Président au GCDT et comprendra les éléments suivants:

– Aperçu du Tableau des propositions en tant que nouvel Appendice 3.

– Un nouvel Appendice 4, qui inclura l'Annexe 1 et l'Annexe 2 de la Résolution 2 et qui sera considéré comme document de base (point de référence).

– Un nouvel Appendice 5, qui sera une compilation des champs d'application des Questions à l'étude pour examen plus approfondi, et qui n'a pas été approuvé dans son intégralité.

– Étant donné que certaines Questions seront fusionnées et porteront sur un plus grand nombre de sujets, il est souhaitable de revoir l'approche actuelle en ce qui concerne les rapports finals.

Appendice 3 – Aperçu du Tableau des propositions

| Document 43 (Président) | Document 45 (APT) | Document 46 (LAS) | Document 49 (ATU) | Document 37\* (RCC) |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2 Commissions d'études5 Questions par Commission d'études | Comme dans le Document 43 (Président) | Comme dans le Document 43 (Président) | Comme dans le Document 43 (Président) | 3 Commissions d'études6 Questions par Commission d'études |
| Commission d'études 1 |
| Fusion des Questions 1/1 et 5/1 précédentesPolitiques et réglementations propres à étendre la connectivité y compris le large bande partout, en particulier dans les zones rurales et isolées | Comme dans le Document 43 (Président), avec une différence dans le titrePolitiques et réglementations propices en faveur du large bande partout, en particulier dans les zones rurales et isolées | Comme dans le Document 43 (Président), avec une différence dans le titreLe large bande universel, en particulier dans les zones rurales et isolées | Comme dans le Document 43 (Président) | Comme dans le Document 43 (Président) concernant la fusion des Questions 1/1 et 5/1avec un titre différent (infrastructure) et un champ d'application différent (comprend une partie de l'actuelle Question 2/1 sur le passage à la télévision numérique) |
| Modifier le titre de la précédente Question 2/1Politiques et réglementations propices à l'adoption de technologies numériques pour la distribution et la radiodiffusion de contenu | Comme dans le Document 43 (Président) | Comme dans le Document 43 (Président), avec une différence dans le titreAdoption de technologies numériques pour la distribution et la radiodiffusion de contenu | Comme dans le Document 43 (Président) | Comme dans le Document 43 (Président) concernant la modification de la précédente Question 2/1avec un titre différent (Ressource) et un champ d'application différent (partie de la Question 2/1 actuelle relative à la planification du spectre et au dividende numérique + nouveau sujet sur les ressources orbitales + actuelle Question 7/2 concernant les ressources sur les champs électromagnétiques) |
| Conserver la Question 3/1Utilisation des télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe | Comme dans le Document 43 (Président) | Conserver la Question 3/1Télécommunications/TIC résilientes pour la gestion des situations d'urgence et des risques de catastrophe | Comme dans le Document 43 (Président)L'UAT a proposé d'apporter quelques modifications au champ d'application | Comme dans le Document 43 (Président) concernant la conservation de la Question 3/1 précédente,avec un titre différent (Consommateurs) et un champ d'application différent (Question 6/1 actuelle + partie de la Question 5/2 actuelle relative aux compétences numériques) |
| Conserver la Question 4/1Aspects économiques des télécommunications/TIC nationales | Comme dans le Document 43 (Président) | Comme dans le Document 43 (Président) | Comme dans le Document 43 (Président) | Comme dans le Document 43 (Président) |
| Fusionner la précédente Question 6/1 avec la précédente Question 7/1Protection des consommateurs et accessibilité universelle et efficace | Comme dans le Document 43 (Président) | Comme dans le Document 43 (Président) | Comme dans le Document 43 (Président)L'UAT propose de veiller à ce que l'accessibilité reçoive l'attention voulue si deux Rapporteurs sont désignés pour diriger la Question B/1, l'un des Rapporteurs étant chargé de susciter des contributions sur l'accessibilité et de suivre les questions sur ce thème | Aucun élément communTitre différent (Dispositifs) et champ d'application différent (nouveaux sujets sur la disponibilité des dispositifs + partie de l'actuelle Question 5/2 sur l'adoption des TIC + actuelle Question 4/2) |
|  |  |  |  | Titre additionnel de la Question 6/1 (Sécurité) et champ d'application additionnel (actuelle Question 3/2) |

Note:

\* La proposition de la Commission d'études 3 figurant dans le Document 37 (RCC) est la suivante:

**CE 3 – Mesure des télécommunications/TIC**

• Question 1/3 – Mesure de la fracture numérique (Indice de développement des TIC) (nouveau sujet lié aux travaux de l'actuel Groupe mixte EGTI/EGH sur l'indice IDI).

• Question 2/3 – Mesure des politiques (enquête sur la réglementation des TIC) (nouveau sujet lié aux travaux du BDT et à plusieurs Questions dont l'étude est confiée aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D).

• Question 3/3 – Mesures économiques (paniers de prix des TIC + enquête sur les politiques tarifaires) (nouveau sujet lié aux travaux du Groupe EGTI, du BDT et à la Question 4/1 dont l'étude est confiée à la Commission d'études 1 de l'UIT-D).

• Question 4/3 – Mesure de la cybersécurité (Indice mondial de cybersécurité) (nouveau sujet lié aux travaux du BDT et à la Question 3/2 dont l'étude est confiée à la Commission d'études 2 de l'UIT-D).

• Question 5/3 – Mesure des technologies nouvelles et émergentes (sujets relatifs aux indicateurs non pris en compte dans les indices IDI, GCI et IPB).

• Question 6/3 – Progresser dans la mesure (nouveau sujet lié aux travaux des Groupes EGTI et EGH actuels sur l'amélioration, versions longues et versions abrégées des questionnaires sur les indicateurs des télécommunications/TIC + versions longues et versions abrégées des questionnaires sur l'utilisation des TIC par les ménages).

Appendice 4 – Synthèse des propositions concernant l'Annexe 1 de la
Résolution 2 (Domaine de compétence) et l'Annexe 2 de la
Résolution 2 (Titre des Questions), à utiliser comme
document de base (point de référence)

RÉSOLUTION 2 (Rév. Bakou, 2025)

Établissement de commissions d'études

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Bakou, 2025),

considérant

*a)* que le mandat de chaque commission d'études doit être clairement défini afin d'éviter tout double emploi entre les commissions d'études et d'autres groupes du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) créés conformément au numéro 209A de la Convention de l'UIT et d'assurer la cohérence du programme de travail global du Secteur, conformément aux dispositions de l'article 16 de la Convention;

*b)* que, pour pouvoir s'acquitter des études qui sont confiées à l'UIT-D, il y a lieu de créer des commissions d'études, comme cela est prévu dans l'article 17 de la Convention, pour traiter de questions de télécommunication précises axées sur les tâches qui sont prioritaires pour les pays en développement[[7]](#footnote-7), compte tenu du plan et des buts stratégiques de l'UIT, et d'élaborer des textes pertinents sous forme de rapports, lignes directrices ou recommandations pour le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC);

*c)* la nécessité d'éviter, autant que possible, tout double emploi entre les études entreprises par l'UIT-D et celles effectuées par les deux autres Secteurs de l'Union;

*d)* les résultats des études au titre des Questions à l'étude adoptées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017) et la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Kigali, 2022) et confiées aux deux commissions d'études,

décide

1 que les travaux des deux commissions d'études du Secteur, auxquelles sont confiés une responsabilité et un mandat clairement établis, indiqués dans l'Annexe 1 et l'Annexe 3 de la présente Résolution, doivent se poursuivre;

2 que chaque commission d'études et les groupes qui en relèvent procèderont à des études dans le cadre des Questions de l'UIT-D à l'étude adoptées par la présente conférence et qui leur sont attribuées conformément à la structure indiquée dans l'Annexe 2 de la présente Résolution,

ainsi que des Questions de l'UIT-D à l'étude adoptées ou révisées entre deux Conférences mondiales de développement des télécommunications (CMDT) conformément aux dispositions de la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la présente Conférence;

3 que l'organisation des travaux des commissions d'études devrait être de nature à améliorer les synergies, la transparence et l'efficacité en réduisant au minimum les chevauchements entre les Questions de l'UIT-D à l'étude;

4 que les Questions de l'UIT-D à l'étude devront être liées à la mise en œuvre des Résolutions de la CMDT et de la Conférence de plénipotentiaires, ainsi qu'aux programmes du Bureau de développement des télécommunications (BDT) décrits dans le plan d'action de l'UIT-D, de telle sorte que les commissions d'études et les programmes du BDT tirent mutuellement parti de leurs activités, ressources et compétences et contribuent conjointement à la réalisation des objectifs de l'UIT-D;

5 que les commissions d'études devront s'appuyer sur les résultats et les documents des deux autres Secteurs et du Secrétariat général se rapportant à leur mandat et collaborer étroitement avec les commissions d'études des autres Secteurs sur les questions d'intérêt mutuel;

6 que les commissions d'études seront gérées par les présidents et les vice-présidents dont les noms sont indiqués dans l'Annexe 3 de la présente Résolution.

Annexe 1 de la Résolution 2 (Rév. Bakou, 2025)

Domaine de compétence des commissions d'études de l'UIT-D

# 1 Commission d'études 1

Connectivité universelle et efficace[[8]](#footnote-8)

– Aspects politiques et réglementaires nationaux du développement des télécommunications large bande/TIC.

– Aspects économiques dans le domaine des télécommunications/TIC nationales, y compris les méthodes permettant de faciliter la mise en place de l'économie numérique et la fourniture de services de télécommunication/TIC.

– Approches nationales en ce qui concerne la fourniture d'un accès aux télécommunications/TIC modernes dans les zones rurales et isolées, l'accent étant mis tout particulièrement sur les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les petits états insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

– Accès aux services de télécommunication/TIC pour favoriser des communications inclusives, en particulier pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers.

– Passage aux technologies numériques pour la radiodiffusion et adoption de ces technologies pour différents environnements.

– Utilisation des télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophes, notamment dans les pays en développement.

– Information, protection et droits des consommateurs pour les services de télécommunication/TIC, en particulier pour les groupes vulnérables.

# 2 Commission d'études 2

Transformation numérique

– Télécommunications/TIC pour les services numériques, y compris la cybersanté et le cyberenseignement.

– Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC.

– Utilisation des télécommunications/TIC pour le suivi et l'atténuation des effets des changements climatiques, l'intégration des principes de l'économie circulaire et l'élimination en toute sécurité des déchets d'équipements électroniques.

– Mise en œuvre de tests de conformité et d'interopérabilité pour les dispositifs et équipements de télécommunication/TIC.

– Exposition des personnes aux champs électromagnétiques.

– Accès aux technologies, plates-formes, applications et cas d'utilisation qui se font jour: enjeux et perspectives pour les pays en développement.

– Utilisation des télécommunications/TIC pour créer des "villes intelligentes" et édifier une société de l'information.

– Adoption des télécommunications/TIC et amélioration des compétences numériques.

– Disponibilité et accessibilité financière des terminaux/dispositifs des utilisateurs.

– Utilisation des nouvelles technologies TIC émergentes.

Annexe 2 de la Résolution 2 (Rév. Bakou, 2025)

Questions confiées par la Conférence mondiale de développement
des télécommunications aux commissions d'études de l'UIT-D

Commission d'études 1

**Question A/1** – Politiques et réglementations propres à étendre la connectivité y compris le large bande partout, en particulier dans les zones rurales et isolées

**Question 2/1** – Politiques et réglementations propices à l'adoption de technologies numériques pour la distribution et la radiodiffusion de contenu

**Question 3/1** – Utilisation des télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe

**Question 4/1** – Aspects économiques des télécommunications/TIC nationales

**Question B/1** – Protection des consommateurs et accessibilité universelle et efficace (issue de la fusion de la précédente Question 6/1 avec la précédente Question 7/1)

Commission d'études 2

**Question A/2** – Services numériques et villes et communautés intelligentes et durables

**Question B/2** – Les TIC au service de l'environnement et l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques

**Question 3/2** – Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité

**Question C/2** – Disponibilité et accessibilité financière des terminaux/dispositifs d'utilisateurs, et conformité et interopérabilité des équipements

**Question D/2** – Utilisation des technologies de télécommunication/TIC nouvelles et émergentes et développement des compétences numériques

Appendice 5

Partie V – Questions de l'UIT-D à l'étude
et champ d'application associé

Extraits du Plan d'action de la CMDT[[9]](#footnote-9) pour 2022

QUESTION A/1 – Politiques et réglementations propres à étendre la connectivité y compris le large bande partout, en particulier dans les zones rurales et isolées

# 1 Exposé de la situation ou du problème

Afin de continuer de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans le Plan d'action de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et à la concrétisation des Objectifs de développement durable (ODD), il est nécessaire de réduire la fracture numérique entre zones urbaines et zones rurales en s'appuyant sur le développement de l'infrastructure couplé à l'accès universel aux services numériques dans les zones rurales et isolées des pays en développement[[10]](#footnote-10) (y compris les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID)), où vit plus de la moitié de la population mondiale. On considère désormais comme prioritaires les solutions faisant appel à la fois à une connectivité large bande de Terre et à une connectivité large bande par satellite afin de prendre en charge des technologies de réseau permettant l'utilisation des applications large bande courantes dont les citoyens ont besoin pour la transformation numérique.

Selon des données de l'UIT, 2024 est la première année complète où plus de 70% de la population mondiale a commencé à participer à l'économie numérique mondiale en se connectant à Internet. Les données les plus récentes publiées par l'Union montrent qu'environ 30% de la population mondiale n'est toujours pas connectée à l'heure actuelle (estimations de l'UIT pour 2024).

Les technologies large bande transforment radicalement notre mode de vie. Les infrastructures, les applications et les services large bande ouvrent d'immenses perspectives pour soutenir la croissance économique, améliorer les communications et le rendement énergétique, protéger la planète et améliorer la vie quotidienne de tous.

L'accès au large bande a eu des incidences importantes sur l'économie mondiale et contribue à fournir une connectivité efficace pour tous. Cette évolution rapide et les nouvelles possibilités commerciales offertes entraînent une croissance rapide, mais inégale des technologies numériques.

**À cet égard, les besoins des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays dont l'économie est en transition sont les suivants:**

– Politiques, stratégies et aspects réglementaires du large bande.

– Analyse des bonnes pratiques figurant dans les plans nationaux pour le large bande.

– Technologies d'accès large bande, y compris les réseaux filaires ou hertziens de Terre et autres que de Terre.

– Aspects liés au financement et aux investissements pour le large bande.

– Infrastructure numérique nécessaire à une transformation numérique inclusive, qui prenne en compte le codéploiement et la mutualisation.

Il importe également de se pencher sur les mesures propres à susciter une demande dans le domaine du large bande et sur les programmes d'accessibilité économique pour permettre aux habitants des zones rurales et isolées d'adopter le large bande et les services en ligne. Des mesures incitatives, des subventions et d'autres mécanismes de financement du gouvernement sont nécessaires. Il est également essentiel de poursuivre les travaux concernant l'utilisation efficace des Fonds pour le service universel et l'adoption de bonnes pratiques.

# 2 Question ou thème à étudier

Il importe de tenir à jour les études relatives à la connectivité numérique large bande dans les zones rurales et isolées et de les adapter en y intégrant les innovations sociales et les technologies émergentes pour les habitants des zones rurales des pays en développement, y compris les PMA, les PDSL et les PEID, en ce qui concerne les points ci-après.

## 2.1 Thèmes des Questions 1/1 et 5/1 issus de la période d'études 2021-2025 et dont l'étude pourrait être poursuivie

– Techniques et solutions durables susceptibles d'influer sur la fourniture des télécommunications/TIC et disponibilité des infrastructures numériques large bande dans les zones rurales et isolées, l'accent étant mis tout particulièrement sur celles qui utilisent les technologies modernes conçues pour réduire les dépenses d'équipement et d'exploitation, en favorisant la convergence entre les services et les applications.

– Difficultés à résoudre pour mettre en place et déployer des infrastructures numériques large bande dans les zones rurales et isolées.

– Besoins, politiques, mécanismes et initiatives réglementaires visant à réduire la fracture numérique entre les zones rurales et les zones urbaines grâce à l'amélioration de l'accès numérique large bande, y compris: 1) les méthodes à appliquer pour la planification du passage aux technologies large bande et la mise en œuvre de technologies large bande, compte tenu des réseaux existants, selon qu'il conviendra, et 2) les politiques, stratégies et plans nationaux dans le domaine du numérique, visant à faire en sorte que le plus grand nombre d'utilisateurs possibles aient accès au large bande.

– Amélioration de la qualité des services dans les zones rurales et isolées et augmentation du trafic de données dans les infrastructures large bande (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude des Questions 4/1 et B/1).

– Régimes de licences et modèles économiques pour le déploiement durable de réseaux dans les zones rurales et isolées à l'aide de technologies nouvelles et émergentes. Il s'agirait notamment d'envisager des partenariats publics, privés et public-privé en vue d'investir dans le déploiement du large bande au sens large, avec une intégration plus efficace de l'utilisation des infrastructures de télécommunication de Terre, par satellitaires, de de raccordement et par câbles sous-marins.

– Création locale de contenu et politiques pertinentes permettant d'exploiter les possibilités et de remédier aux difficultés concernant l'accès aux services dans des langues présentant un intérêt au niveau local pour les populations autochtones et les personnes ayant des besoins particuliers.

– Accessibilité économique des services/équipements, permettant en particulier aux utilisateurs des zones rurales de les adopter et de satisfaire leurs besoins de développement (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question 4/1).

– Stratégies visant à promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) et les réseaux d'accès complémentaire et de connectivité pour les villages, conformément aux réglementations nationales, pour la fourniture de services de télécommunication/TIC dans les zones rurales et isolées, afin de promouvoir l'innovation, d'assurer la croissance économique des pays et de réduire la fracture numérique entre zones rurales et zones urbaines.

– Connectivité transfrontalière et problèmes rencontrés par les petits États insulaires en développement.

– Conditions nécessaires, sur le double plan de la réglementation et du marché, pour favoriser le déploiement de réseaux et de services large bande, y compris, le cas échéant, l'élaboration d'une réglementation asymétrique pour les opérateurs en position de force sur le marché (SMP), par exemple le dégroupage de la boucle locale, si nécessaire, pour les opérateurs SMP et les options en matière d'organisation qui s'offrent aux autorités nationales de régulation par suite de la convergence. Ce thème couvrira également 1) les considérations relatives à des approches souples et transparentes pour encourager une solide concurrence dans la fourniture de l'accès aux réseaux (éventuellement en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question 4/1) et 2) le co‑investissement, la colocalisation, le codéploiement et la mutualisation des infrastructures large bande avec d'autres réseaux d'infrastructure.

## 2.2 Nouveaux thèmes à étudier pendant la période d'études actuelle

– Tirer parti de la complémentarité des réseaux de Terre et autres que de Terre.

– La manière dont l'intelligence artificielle peut améliorer les infrastructures et l'accès dans les zones rurales (en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question D/2).

– Les avantages de l'intelligence artificielle et les défis que pose son adoption dans les zones rurales et isolées.

– Mettre l'IA au service de la culture et des compétences numériques dans les communautés rurales (en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question D/2).

– Les solutions innovantes pour fournir une connectivité large bande à haut débit.

– Les modèles de tarification et stratégies d'accessibilité financière pour le large bande par satellite (en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 4/1).

– Les modèles de partenariats public-privé innovants pour le financement du déploiement des infrastructures et de la fourniture de services, mesures incitatives et mécanismes de financement mixtes, impliquant notamment des banques multilatérales de développement, les organisations internationales concernées et d'autres entités du secteur privé (en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 4/1).

– Les sources d'énergie renouvelable et technologies à bon rendement énergétique pour l'alimentation des infrastructures de réseau (en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question B/2).

QUESTION 2/1 – Politiques et réglementations propices à l'adoption de technologies numériques pour la distribution et la radiodiffusion de contenu

# 1 Exposé de la situation ou du problème

1.1 Le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) peut continuer de jouer un rôle en aidant les États Membres à évaluer les incidences techniques et économiques de l'adoption et de la mise en œuvre des technologies et services numériques. À cet égard, l'UIT-D collabore étroitement avec le Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) et le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T), ce qui évite la répétition des mêmes activités.

1.2 L'UIT s'efforce d'analyser et de recenser les bonnes pratiques concernant l'adoption et la mise en œuvre de la radiodiffusion numérique, y compris des systèmes nouveaux et innovants.

1.3 Dans ce contexte, les rapports des dernières périodes d'études présentent de bonnes pratiques visant à accélérer le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique et à réduire la fracture numérique grâce au déploiement de nouveaux services, les stratégies de communication à mettre en place pour sensibiliser le public à la radiodiffusion numérique et les questions à aborder concernant le spectre des fréquences radioélectriques du fait de l'arrêt des émissions analogiques, entre autres études de cas.

1.4 Il est également important de tenir compte des liens entre les différents environnements, notamment en ce qui concerne la radiodiffusion et le large bande, et de la nécessité de traiter la question de la radiodiffusion de façon plus globale, et de prendre en considération la corrélation entre les différents réseaux de diffusion de contenus audiovisuels, ainsi que l'adoption et la mise en œuvre d'applications et de services de radiodiffusion nouveaux et innovants.

1.5 En outre, le secteur de la radiodiffusion est en pleine mutation, et les offres proposées aux utilisateurs évoluent. De nouvelles possibilités d'accès aux contenus audiovisuels sont proposées, et l'une des conséquences de ces nouvelles offres est que les utilisateurs ne disposent plus uniquement des services/applications médias traditionnels. Au contraire, ils commencent à découvrir différentes façons de regarder les contenus audiovisuels au moyen des services de radiodiffusion. Il est important, dans ce contexte, d'analyser d'autres offres de services audiovisuels numériques ainsi que les systèmes, services et applications de diffusion/de distribution de contenus audiovisuels nouveaux et émergents, y compris les services de contournement (OTT) et d'autres plates-formes de distribution, telles que les réseaux par satellite et les réseaux câblés, afin d'évaluer le paysage télévisuel.

1.6 Par conséquent, si l'on veut mettre en œuvre de nouvelles technologies et applications, ainsi que de nouveaux services de radiodiffusion dans ce nouvel environnement, qui semble se diriger vers une stratégie médiatique mondiale pour les fournisseurs de services, plutôt que vers des offres de services limitées au marché traditionnel de la

 radiodiffusion, la fusion, le co‑investissement et le partage des infrastructures apparaissent comme des tendances clés pour limiter les coûts et permettre des investissements massifs dans le déploiement du réseau et la fourniture de contenus.

1.7 Dans ce contexte, il est utile d'étudier la radiodiffusion en tant qu'infrastructure essentielle fournissant des applications et des services innovants, en association avec d'autres réseaux et plates-formes de services. En outre, il importe de tenir compte de ces interactions sur les plans réglementaire, économique et technique, de façon à tirer parti des avantages offerts par chaque réseau au profit des utilisateurs et à fournir des services plus diversifiés.

1.8 Les systèmes de radiodiffusion ont évolué et se sont intégrés aux réseaux TIC, en utilisant le protocole IP tout au long de la chaîne de radiodiffusion et les réseaux cellulaires pour la transmission des médias. Cette évolution et la convergence entre les médias et le secteur des TIC appellent une attention particulière du point de vue de la politique, de l'investissement et de la technologie et ouvrent la voie à une variété de services et d'applications.

1.9 Les innovations possibles dans le domaine de la radiodiffusion dans la bande des ondes décimétriques qui sont proposées par les nouveaux systèmes tels que la radiodiffusion 5G, la norme ATSC3.0 et le nouveau système de deuxième génération qui devrait être mis en place au Brésil, ainsi que l'utilisation de la bande III des ondes métriques pour la radiodiffusion audionumérique et la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (DTT), pourraient donner naissance à de nouvelles formes de services et d'applications de radiodiffusion.

1.10 L'utilisation du "dividende numérique" est une question importante qui continue d'être largement débattue par les radiodiffuseurs et les opérateurs de services de télécommunication et d'autres services fonctionnant dans les mêmes bandes de fréquences.

1.11 Enfin, une autre question importante pour l'avenir de la radiodiffusion tient à l'avènement de nouvelles technologies et de nouvelles normes de radiodiffusion qui pourraient être envisagées à l'heure où les pays en développement[[11]](#footnote-11) opèrent le passage à la télévision numérique et à d'autres plates-formes de distribution de contenu audiovisuel. Parallèlement, il y a lieu de prendre également en considération les services de radiodiffusion traditionnels, qu'il y ait ou non une interaction avec d'autres plates-formes et réseaux.

# 2 Question ou thème à étudier

Les sujets d'étude de la Question porteront sur les systèmes, services et applications de distribution de contenus audiovisuels/de radiodiffusion nouveaux et émergents, y compris les services OTT et les autres plates-formes de distribution, telles que les réseaux par câble et par satellite, ainsi que sur les nouveaux sujets faisant l'objet de nouveaux produits pour la période d'études 2026-2029 de l'UIT-D, s'il y a lieu.

L'étude globale de la planification du spectre, de la radiodiffusion numérique et de l'utilisation du dividende numérique, visant à couvrir de nouveaux sujets et intérêts pour les pays en développement, se poursuivra.

Les études entreprises dans le cadre de cette Question seront centrées sur les thèmes ci-après:

## 2.1 Thèmes de la Question 2/1 issus de la période d'études 2021-2025 et dont l'étude pourrait être poursuivie

1) Analyse des méthodes à appliquer et des problèmes à résoudre pour l'adoption et la mise en œuvre de la radiodiffusion numérique traditionnelle (sonore et télévisuelle), y compris le déploiement de nouveaux services et de nouvelles applications tels que la télévision à ultra-haute définition (TVUHD), la réalité virtuelle/augmentée (AR/VR) et les applications interactives pour les consommateurs/spectateurs dans divers environnements (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question A/2).

2) Analyse des incidences de la croissance rapide des services d'abonnement traditionnels et en ligne à la télévision linéaire et à la vidéo à la demande sur les services publics de radiodiffusion des pays en développement.

3) Expérience acquise par les pays concernant les stratégies liées à la mise en place de nouvelles technologies, de nouveaux services ainsi que de nouvelles applications et capacités en matière de radiodiffusion, y compris les aspects réglementaires, économiques, financiers et techniques, compte tenu des coûts de mise en œuvre et des besoins d'investissements massifs pour faire face à la demande grandissante en matière de contenus vidéos (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude des Questions 2/2 et 4/1, s'il y a lieu).

4) Analyse de l'élaboration de systèmes de radiodiffusion utilisant des technologies fondées sur le protocole IP tout au long de la chaîne de radiodiffusion, y compris la production, la contribution et la transmission.

5) Bonnes pratiques et expériences nationales concernant le spectre: atténuation des brouillages, utilisation du dividende numérique, aspects techniques, réglementaires et économiques et autres questions connexes de gestion du spectre.

6) Analyse du passage progressif à la radiodiffusion audionumérique, études de cas, échange de données d'expérience et stratégies mises en œuvre, notamment de l'utilisation de la bande III des ondes métriques pour la radiodiffusion audionumérique et la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre.

7) Analyse des innovations possibles pour la radiodiffusion dans la bande des ondes décimétriques qui sont proposées par les nouveaux systèmes de radiodiffusion, tels que la radiodiffusion 5G, la norme ATSC3.0 et les autres systèmes de prochaine génération.

## 2.2 Nouveaux thèmes à étudier pendant la période d'études actuelle

1) Stratégies, politiques et réglementation relatives à l'adoption et à la mise en œuvre des services audiovisuels numériques, dans le contexte de la distribution de contenus audiovisuels.

2) Nouveaux systèmes, services et technologies de distribution de contenu, applications et capacités émergentes, y compris leurs aspects réglementaires, économiques et techniques, notamment les systèmes de radiodiffusion de prochaine génération et la diffusion IP.

3) Stratégies de déploiement de nouveaux services et de nouvelles applications pour les plates-formes de distribution de contenu audiovisuel, telles que la TVUHD, la réalité virtuelle, la réalité augmentée, les applications interactives et le métavers, entre autres (éventuellement en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question 4/2).

4) Offres de services audiovisuels numériques, y compris les services OTT et d'autres plates‑formes de distribution, telles que la TVIP, les réseaux par satellite et les réseaux câblés, pour évaluer le paysage télévisuel.

QUESTION 3/1 – Utilisation des télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe

# 1 Exposé de la situation ou du problème

Le rôle important que jouent les télécommunications et les TIC dans l'atténuation des effets des catastrophes, la préparation en prévision des catastrophes et les interventions et le rétablissement en cas de catastrophe n'est plus à démontrer. Au cours de la période d'études 2022-2025, la Commission d'études 1 de l'UIT-D a examiné, au titre de la Question 3/1, l'utilisation des TIC dans la réduction des risques de catastrophe au moyen d'études de cas, d'exemples de technologies, d'applications et de la planification de la résilience des TIC dans la gestion des catastrophes. Auparavant, pendant la période d'études 2018-2021, les études avaient porté sur l'utilisation des télécommunications/TIC pour la préparation en vue des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe, en mettant l'accent sur les entraînements et les exercices.

Les catastrophes – tremblements de terre et ouragans, inondations et sécheresses – ont fait en moyenne entre 40 000 et 50 000 morts chaque année au cours des dernières décennies. En 2023, on comptait 399 catastrophes d'origine naturelle dans la base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT). Ces événements ont fait 86 473 morts et touché 93,1 millions de personnes. Les pertes économiques imputables à ces catastrophes se sont chiffrées à 202,7 milliards de dollars (USD). L'événement le plus catastrophique de l'année a été le tremblement de terre en Türkiye et en République arabe syrienne, qui a fait 56 683 morts et 42,9 milliards de dollars (USD) de dégâts. Ce tremblement de terre a touché environ 18 millions de personnes, ce qui en fait le deuxième événement le plus important de 2023 en nombre de personnes touchées, après la sécheresse indonésienne qui a touché 18,8 millions de personnes entre juin et septembre de la même année.

Bien que ces chiffres ne représentent qu'une fraction relativement faible du nombre de décès dans le monde, les catastrophes peuvent entraîner des répercussions disproportionnées sur certaines populations. Les événements extrêmes peuvent tuer des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes en une seule fois. Au 20ème siècle, il n'était pas rare que les catastrophes fassent plus d'un million de morts par an.

Outre les pertes en vies humaines, les catastrophes entraînent également d'importants déplacements de population et laissent des millions de personnes sans abri chaque année. Les coûts économiques de ces événements peuvent être très élevés et difficiles à surmonter, en particulier dans les pays à faible revenu.

Cependant, nous ne sommes pas impuissants face aux catastrophes. Le nombre de décès qu'elles causent a considérablement diminué au cours du siècle dernier, grâce aux systèmes d'alerte avancée, à l'amélioration des infrastructures, à l'amélioration de la productivité agricole et à une meilleure coordination des interventions.

Alors que les changements climatiques augmentent la fréquence et la gravité des événements extrêmes, il sera essentiel de renforcer la résilience pour éviter de perdre les bénéfices des progrès récents. Pour y parvenir, il est indispensable de continuer d'œuvrer pour renforcer la résilience des pays vulnérables, en tirant parti des technologies de l'information et de la communication et d'autres stratégies afin de réduire la vulnérabilité des populations et d'assurer qu'aucune personne menacée ne soit laissée pour compte.

Les TIC (en particulier les nouvelles technologies) jouent un rôle important pour déterminer les endroits qui pourraient présenter des risques de catastrophe et partager ces informations avec les populations.

La plupart des pays développés et des pays en développement[[12]](#footnote-12) reconnaissent que les communications d'urgence revêtent un caractère prioritaire et prennent actuellement des mesures en vue:

– d'élaborer des Plans nationaux pour les télécommunications d'urgence (NETP);

– de concevoir et mettre en œuvre des systèmes d'alerte avancée; et

– de vérifier que les technologies et les systèmes sont en place et prêts à être utilisés pour assurer la résilience aux catastrophes.

Compte tenu de l'expérience acquise ces trois dernières années, il semble qu'au cours de la prochaine phase de l'étude, l'accent devrait être mis sur l'élaboration de listes de contrôle, d'orientations sur la rédaction de procédures opérationnelles normalisées, et de bonnes pratiques à l'usage des pays pour renforcer la résilience des interventions en cas de catastrophe et du rétablissement.

Compte tenu de ce qui précède, la Question devant être mise à l'étude pendant la période 2026‑202X devrait demeurer la suivante: "Utilisation des télécommunications/TIC aux fins des interventions et du rétablissement en cas de catastrophe".

# 2 Question ou thème à étudier

1) Poursuivre l'examen des télécommunications/TIC de Terre, spatiales et intégrées pour aider les pays touchés à utiliser les applications leur permettant de prévoir et de détecter les catastrophes, de les surveiller, de donner rapidement l'alerte quand elles surviennent, de mettre en place des opérations d'intervention, de secours et de rétablissement en cas de catastrophe, notamment en tenant compte des bonnes pratiques ou des lignes directrices relatives à la mise en œuvre, en garantissant un environnement réglementaire favorable au déploiement et à la mise en œuvre rapides.

2) Poursuivre la collecte et l'examen de données d'expérience et d'études de cas au niveau national concernant l'utilisation des télécommunications/TIC pour la préparation en prévision des catastrophes, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et le rétablissement en cas de catastrophe, y compris les mesures prises pour lutter contre des pandémies, en analysant les enseignements tirés et les thèmes communs.

3) Examiner le rôle que jouent les administrations, les Membres de Secteur et les autres organisations et parties prenantes spécialisées dans le traitement de concert de la gestion des catastrophes et l'utilisation efficace des télécommunications/TIC, en particulier dans la planification de la résilience des TIC dans la gestion des catastrophes, notamment:

– garantir que l'infrastructure est conçue pour résister à toute éventuelle interruption de la connectivité (dimension de conception proactive);

– prévoir le rétablissement de la connectivité suite aux dysfonctionnements ou défaillances du réseau (aspect opérationnel réactif);

– envisager des mesures de sécurisation des dispositifs et terminaux qui peuvent être un élément vulnérable dans de nombreuses applications.

4) Examiner l'environnement propice à la mise en place de réseaux de communication plus résilients et au déploiement de systèmes de communications d'urgence et des technologies de communication numériques les plus récentes, portant notamment sur la préparation aux situations d'urgence, les interventions et le rétablissement en cas d'urgence.

5) Recueillir des études de cas et de bonnes pratiques visant à garantir l'inclusion des groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, les femmes et les jeunes dans l'utilisation des TIC pour la gestion des catastrophes et la réduction des risques.

6) Rassembler des données d'expérience et des études de cas au niveau national et définir de bonnes pratiques pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration de plans ou de cadres nationaux et régionaux de gestion des catastrophes aux fins de l'utilisation des télécommunications/TIC en cas de catastrophe ou dans les situations d'urgence, y compris les pandémies, en coordination avec les programmes concernés du BDT, les bureaux régionaux et d'autres partenaires. Il s'agirait notamment de rédiger un guide permettant aux pays d'élaborer des procédures opérationnelles normalisées et de concevoir et mettre en œuvre des plans nationaux pour les télécommunications d'urgence ainsi que des systèmes d'alerte avancée.

7) Travailler à la détermination des lieux présentant des risques de catastrophe à l'aide des technologies TIC et informer les populations concernées.

Nouveaux thèmes:

1) Intervention et gestion en cas de coupure ou d'indisponibilité des infrastructures pour assurer la résilience et la continuité du réseau.

2) Utilisation d'outils fondés sur l'intelligence artificielle pour la prévision, la réduction et la gestion des risques de catastrophe (en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question D/2).

QUESTION 4/1 – Aspects économiques des télécommunications/TIC nationales

# 1 Exposé de la situation ou du problème

Comme indiqué dans les rapports finals sur la Question 4/1, il demeure important de tenir compte des aspects économiques des télécommunications/TIC nationales.

En raison de l'arrivée de nouveaux types d'entreprises de télécommunication, comme les opérateurs de réseaux mobiles virtuels (MVNO), les entreprises spécialisées dans les pylônes et les opérateurs de capacité de gros et de la convergence des entreprises de télécommunication traditionnelles, les régulateurs et les opérateurs sont amenés à adapter leurs politiques et leurs stratégies à cette nouvelle réalité numérique. Ainsi qu'il ressort des contributions soumises par les autorités nationales de régulation (ANR), les décideurs et les opérateurs au Groupe du Rapporteur pour la Question 4/1 pendant la dernière période d'études, les ANR devraient envisager de trouver les autorisations nécessaires, des modèles de coût et des modèles économiques adaptés et d'utiliser les instruments politiques et réglementaires pertinents, par exemple la mutualisation des infrastructures, afin de contribuer à l'essor des marchés nationaux.

Parallèlement, les nouvelles pressions mondiales qui s'exercent en faveur d'une généralisation accrue du numérique, les situations de crise économique au niveau national et les situations d'urgence au niveau mondial, telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), soulèvent de nombreuses problématiques inédites, qui devront faire l'objet d'études et d'analyses complémentaires lors de la prochaine période d'études de l'UIT-D.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de thèmes à l'étude, il est nécessaire de répartir les travaux relatifs aux rapports finals sur la Question 4/1. Ainsi, les sujets s'inscrivant dans le prolongement de la période d'études 2018-2021 de l'UIT-D pourraient être examinés dans le cadre de la révision du rapport final sur la Question 4/1 pour une certaine période d'études. Les nouveaux sujets, quant à eux, pourraient être traités dans le nouveau rapport final sur la Question 4/1 pour la période d'études 2022-2025.

Dans cette optique, le programme de travail décrit ci-dessous, qui servira de guide pour les activités au titre de la Question 4/1, devra porter sur les points suivants:

– désignation de collaborateurs actifs;

– résultats attendus de l'étude de la Question;

– méthodes de travail; et

– programme de travail.

# 2 Question ou thème à étudier

## 2.1 Thèmes de la période d'études 2018-2021 de l'UIT-D dont l'examen sera poursuivi

Dans le cadre de l'étude de la Question, les principaux thèmes ci-après continueront d'être examinés, au niveau national, dans le cadre de la révision éventuelle du rapport final sur la Question 4/1 pour la période d'études 2018-2021 de l'UIT-D:

1) Nouvelles méthodes (ou nouveaux modèles, le cas échéant) de tarification des services fournis sur les réseaux de nouvelle génération, y compris les méthodes de modélisation des coûts.

2) Évolution des tarifs et des prix à la consommation et incidences sur l'utilisation des services liés aux TIC, l'innovation, les investissements et les recettes des opérateurs.

3) Tendances du développement des opérateurs de réseaux mobiles virtuels et cadre réglementaire correspondant.

## 2.2 Thèmes de la période d'études 2022-2025 de l'UIT-D dont l'examen sera poursuivi

Dans le cadre de l'étude de la Question, les principaux thèmes ci-après continueront d'être examinés, au niveau national, dans le cadre de la révision éventuelle du rapport final sur la Question 4/1 pour la période d'études 2022-2025 de l'UIT-D:

1) Incidences des nouvelles TIC convergentes sur les stratégies de modélisation des coûts généralement adoptées par les parties prenantes qui composent la chaîne de valeur des TIC en réseau (par exemple: opérateurs de télécommunication, services over-the-top, fournisseurs de services numériques, etc.) (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 2/2):

1.1) rôle et conception des nouveaux tarifs applicables aux réseaux/services convergents (offre groupée, par exemple);

1.2) rôle et incidences des entreprises spécialisées dans les pylônes en tant que nouveaux acteurs sur le marché des télécommunications/TIC issu de la convergence.

2) Rôle et incidences des nouveaux types et modèles d'investissement dans le domaine des télécommunications/TIC (par exemple investissements mixtes et financement participatif) dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations Unies.

3) Analyse des études de cas relatives à la contribution économique des technologies et des services numériques de télécommunication/TIC à l'économie nationale et au PIB d'un pays.

4) Mesures d'incitation et mécanismes économiques pour réduire la fracture numérique afin de fournir un accès accessible et abordable.

5) Analyse des incidences économiques de la pandémie de maladie à coronavirus 2019.

6) Aspects/incidences économiques de la transformation numérique.

7) Valeur économique de l'utilisation des données personnelles (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude des Questions B/1 et 3/2).

8) Incidences de l'inclusion financière numérique sur l'innovation et la productivité et d'autres aspects de l'économie nationale.

## 2.3 Nouveaux thèmes à étudier pendant la prochaine période d'études

Dans le cadre de l'étude de la Question, les principaux thèmes ci-après seront examinés, au niveau national, dans le cadre de l'élaboration du nouveau rapport final sur la Question 4/1 ou d'autres produits pour la période d'études 2026-2029 de l'UIT-D:

1) Monnaies numériques.

2) Aspects économiques de l'intelligence artificielle et du métavers (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question D/2).

3) Taxes dans le domaine du numérique.

4) Aspects économiques nationaux liés au spectre.

5) Rendement social de l'investissement.

6) Inventaire/échange de données d'expérience et de bonnes pratiques nationales en matière de collecte de données et de mesure de l'accessibilité financière des dispositifs de télécommunication/TIC des utilisateurs finals, en particulier en ce qui concerne la ventilation par sexe et par zone géographique (en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question C/2).

QUESTION B/1 – Protection des consommateurs et accessibilité universelle et efficace

# 1 Exposé de la situation ou du problème

1.1 Les technologies émergentes dans le domaine des télécommunications/TIC ont fait évoluer la façon dont les gens vivent, travaillent et interagissent, créant ainsi de nouvelles possibilités de participation au numérique, d'autonomisation, de croissance socio‑économique et d'amélioration de l'expérience des consommateurs. Le développement des technologies fondées sur l'intelligence artificielle constituera certainement un catalyseur essentiel pour que les télécommunications/TIC contribuent à la connectivité numérique universelle durable et à la réalisation des ODD. Les pays en développement, en particulier, ont tout à gagner de la transformation numérique.

1.2 Toutefois, ces nouvelles possibilités s'accompagnent de nouveaux défis. Il s'agit notamment de susciter et de maintenir la confiance des consommateurs dans les services numériques malgré les risques de préjudice en ligne, y compris en cas d'utilisation abusive de données personnelles. Compte tenu de la sophistication croissante des fausses informations, de la désinformation et des escroqueries en ligne reposant sur les télécommunications/TIC, la protection des consommateurs nécessite une attention renouvelée et une approche plus globale et collaborative que l'approche actuelle.

1.3 La révolution numérique a façonné la prise de conscience mondiale des droits des consommateurs, de sorte que l'information, la sensibilisation et les droits des consommateurs deviennent un enjeu crucial de la mission de l'UIT. D'une part, la transformation numérique a créé de nouveaux types de droits; d'autre part, elle influence la nature et la mise en œuvre des droits habituels des consommateurs relatifs au prix, à la qualité et à la sécurité. Cette interaction est complexe et évolue constamment en fonction des progrès technologiques mondiaux et transfrontières, ce qui nécessite une coopération et une collaboration internationales suivies.

1.4 Dans les pays en développement, les régulateurs font face à une double pression: assurer l'accès universel afin de connecter rapidement ceux qui ne le sont pas encore, et protéger les consommateurs en favorisant leur confiance dans les applications déployées pour permettre une transformation numérique indispensable. En facilitant l'échange de perspectives, de défis et de solutions dans le cadre de la Question 6/1, les pays en développement tireront parti de l'expérience et des innovations réglementaires des pays développés pour progresser plus rapidement vers une connectivité efficace tout en limitant autant que faire se peut les effets néfastes pour les consommateurs. En retour, les perspectives des pays en développement peuvent éclairer la trajectoire d'une transformation numérique inclusive et équitable pour tous.

1.5 Les consommateurs peuvent être vulnérables lorsqu'ils se heurtent à des obstacles ou à des difficultés qui limitent leur capacité à prendre des décisions éclairées concernant l'accès aux TIC en toute sécurité. Ces vulnérabilités peuvent découler de circonstances personnelles, d'inégalités sociales ou de facteurs systémiques. Elles peuvent aussi résulter de l'insuffisance des mesures visant à responsabiliser les consommateurs, notamment grâce à des niveaux appropriés d'information et de transparence. Les vulnérabilités des consommateurs peuvent se manifester par un accès inégal aux services, des pratiques abusives ou des difficultés à résoudre les litiges. Quoi qu'il en soit, elles peuvent menacer les efforts mondiaux en faveur d'une transformation numérique rapide et durable.

1.6 Il est essentiel de remédier aux vulnérabilités des consommateurs et de mettre l'accent sur leur information, leur sensibilisation et leurs droits, afin que tous puissent exercer leurs droits de participer efficacement et efficacement au monde numérique et de bénéficier des avancées technologiques. Ainsi, il est indispensable de veiller à une prise de décision éclairée en sensibilisant davantage l'opinion, en encourageant la transparence et en respectant les droits et intérêts des consommateurs si l'on veut promouvoir la confiance et la durabilité dans les TIC à l'ère du numérique. Compte tenu de la nature mondiale et omniprésente des télécommunications/TIC, cela requiert une coopération, un renforcement des capacités transfrontières et un esprit de collaboration entre parties prenantes.

1.7 Avec le déploiement croissant de l'intelligence artificielle dans les TIC, des biais et des discriminations peuvent involontairement découler de la représentation inégale de divers segments de la population mondiale dans les données utilisées pour entraîner les modèles et dans la gouvernance de l'intelligence artificielle, y compris dans la prise de décisions concernant sa conception et son déploiement. Les consommateurs des pays en développement peuvent être particulièrement vulnérables à cet égard, de même que les populations rurales, les personnes handicapées et les femmes. Il est donc important d'amener les groupes marginalisés à participer aux décisions de réglementation et de gouvernance. La Question constituera un cadre pour favoriser des discussions plus participatives et étudier les moyens d'encourager une plus grande participation.

1.8 La protection des données personnelles implique d'informer les consommateurs sur la nécessité pour eux d'être vigilants et de faire preuve de discernement lorsqu'ils partagent leurs informations en ligne. Il s'agit également de mettre en place des mesures d'incitation réglementaires appropriées pour réduire autant que possible l'utilisation abusive des données personnelles. Des mesures efficaces de protection des données à caractère personnel traduisent une volonté de renforcer la confiance des consommateurs. Lorsque les organisations font preuve de transparence concernant le traitement des données personnelles, les consommateurs partagent plus volontiers leurs informations pour le bien individuel et celui de la société. La réglementation et la supervision de la protection des consommateurs nécessitent de se concentrer davantage sur les deux points suivants: traiter avec soin les données personnelles et ne pas nuire aux consommateurs. Au cours de la période d'études, les acteurs du secteur seront encouragés à mettre en place et échanger les bonnes pratiques en matière d'utilisation, de stockage, de traitement, de transfert, etc., des données personnelles.

1.9 Les consommateurs peuvent prendre des décisions éclairées dès lors qu'ils ont accès à des informations claires, exactes et complètes sur les conditions générales des services TIC, ainsi que sur leurs droits et leurs obligations. Au fur et à mesure des évolutions technologiques, la nécessité de disposer de protections solides et d'une communication claire entre les parties prenantes augmentera.

Conformément à l'article 9 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, les États Parties prennent des mesures appropriées pour leur assurer entre autres, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication.

Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a reconnu qu'il fallait prêter une attention particulière aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées.

Lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI, il a été reconnu qu'il fallait résoudre les problèmes particuliers que posent les TIC pour les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées, les migrants et les communautés rurales et isolées.

Le handicap – qu'il soit temporaire, permanent ou lié à la situation – peut affecter les gens à tout moment. Mener le travail de conception avec et pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers est plus bénéfique pour tous. L'accessibilité des télécommunications/TIC est importante non seulement pour les personnes handicapées, mais aussi pour le nombre croissant de personnes âgées, les migrants qui ne parlent pas la langue du pays et les personnes peu alphabétisées.

Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un milliard de personnes dans le monde souffrent d'un handicap et près de 80 pour cent des personnes handicapées vivent dans des pays à faible revenu. Un handicap peut être plus ou moins invalidant et être de nature physique, sensorielle ou mentale. À cela s'ajoutent les personnes âgées dont les capacités diminuent, corollaire de l'allongement de l'espérance de vie. Il est donc probable que le nombre de personnes handicapées continuera d'augmenter.

D'ici à 2050, la population âgée sera plus importante que celle des moins de 15 ans. Dans 10 ans à peine, le nombre de personnes âgées dépassera un milliard, soit une augmentation de près de 200 millions de personnes au cours de la décennie. Aujourd'hui, deux personnes sur trois âgées de 60 ans et plus vivent dans des pays en développement. D'ici à 2050, ce chiffre passera à près de quatre sur cinq[[13]](#footnote-13). Alors que les plus de 60 ans représentaient moins de 15% de la population mondiale en 2022, cette proportion devrait atteindre 28% d'ici à la fin du siècle[[14]](#footnote-14).

Selon la publication World Population Prospects de 2024 des Nations Unies[[15]](#footnote-15), la population mondiale devrait compter 265 millions de personnes âgées de 80 ans ou plus d'ici à environ 2035, soit plus que le nombre de nourrissons (âgés de 1 an ou moins). En outre, le nombre de personnes de plus de 65 ans devrait atteindre 2,2 milliards dans les années 2070, dépassant le nombre d'enfants (moins de 18 ans).

Compte tenu des tendances mondiales telles que le vieillissement de la population dans un monde de plus en plus numérique, l'augmentation prévue du nombre de personnes handicapées, ainsi que les projections pour les migrants et les personnes ayant des difficultés à lire et à écrire,

soulignent l'importance cruciale de l'accessibilité des TIC. Pour donner à près de la moitié de la population mondiale les moyens de participer efficacement à l'écosystème numérique, il deviendra essentiel de rendre les TIC accessibles à tous.

Il est également à noter que, pour pouvoir accéder au large bande et utiliser cette technologie, il est très important de savoir lire et écrire et d'avoir la maîtrise des TIC. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 750 millions de personnes de 15 ans et plus dans le monde, dont deux tiers de filles ou de femmes, sont analphabètes, c'est-à-dire qu'elles ne savent ni lire ni écrire. Plusieurs problèmes auxquels se heurtent à la fois les personnes handicapées et les personnes analphabètes appellent des solutions communes.

Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la question de l'inclusion numérique et de l'accessibilité des télécommunications/TIC a pris une dimension nouvelle partout dans le monde. Il devient très important d'intégrer les TIC dans la mise en œuvre des politiques, des réglementations et des stratégies de communication (notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé) dans l'intérêt du développement socio-économique de tous, y compris des personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers. Les principes d'accessibilité devraient être mis en œuvre au stade de la conception des applications et des services de TIC afin de réduire la fracture numérique.

Comme le souligne le Rapport 2018/6 du Corps commun d'inspection de l'ONU, "parmi les institutions spécialisées du système des Nations Unies, seule l'UIT a reçu de son organe délibérant un mandat portant expressément sur l'accessibilité". L'organe directeur de l'UIT a adopté un certain nombre de résolutions pertinentes sur l'accessibilité dans l'intérêt des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers, y compris les personnes souffrant de handicaps liés à l'âge. Ces résolutions portent notamment sur la réalisation d'études et de recherches et sur la publication de recommandations et de lignes directrices relatives à l'accessibilité des télécommunications et des TIC; le fait de mener en priorité les travaux sur les termes et définitions relatifs à l'accessibilité; l'examen de certains aspects de la conception universelle, notamment l'élaboration de normes, de règlements et de mesures de service non discriminatoires, et autres[[16]](#footnote-16). De plus, dans le système des Nations Unies, **l'UIT est reconnue comme le "chef de file des Nations Unies en ce qui concerne la technologie et l'accessibilité"**, comme l'a confirmé la 45ème session du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM), tenue les 3 et 4 avril 2023.

Il est admis que les télécommunications/TIC accessibles sont des produits et des services qui comportent des caractéristiques intégrées au stade de la conception et de la fabrication, afin de pouvoir être utilisés par des personnes handicapées et de bénéficier aux personnes ayant des besoins particuliers, quels que soient les capacités, les besoins ou la situation de celles-ci. L'intégration des besoins des utilisateurs dans la conception universelle, les normes d'accessibilité et les procédures d'utilisation garantit que les TIC sont non seulement fonctionnelles sur le plan technique, mais aussi utilisables par tous, y compris par les personnes handicapées, âgées ou analphabètes.

Au cours du cycle actuel de travail sur la Question 7, les Membres de l'UIT sont convenus de la nécessité d'intégrer les exigences, les principes et les normes en matière d'accessibilité numérique dès la phase de conception, afin de garantir que les produits, services, applications et solutions numériques répondent aux besoins du plus grand nombre possible d'utilisateurs finals, qui ont des capacités et des besoins très divers. Il a en outre été établi que la promotion d'une conception universelle dans le domaine des technologies et l'intégration de politiques et stratégies d'accessibilité des TIC constituaient non seulement une obligation pour garantir à tous une utilisation égale et équitable des produits et services de télécommunication/TIC, mais aussi un facteur clé pour parvenir à une transformation numérique inclusive dans son ensemble. En conséquence, les Membres de l'UIT ont déclaré dans leurs débats (*comme indiqué dans les rapports sur la Question 7, en particulier dans les rapports des réunions du Groupe du Rapporteur en 2024*) que la Question devrait évoluer et inclure une approche globale et centrée sur l'humain qui englobe les besoins de tous en matière d'utilisation des technologies, de manière à garantir une transformation numérique égale et équitable pour tous.

La collecte d'informations et de données relatives à de nombreuses questions essentielles touchant à l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées offre des informations précieuses sur l'inclusion numérique initiale et sur la manière dont les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers peuvent évoluer dans la société numérique. En conséquence, il y a lieu d'élaborer une méthode pour faciliter le processus de collecte de renseignements.

# 2 Question ou thème à étudier

2.1 Les responsables chargés de l'étude de cette Question poursuivront les travaux menés lors des périodes d'études précédentes, en les faisant porter sur les problèmes actuels relatifs à la protection des consommateurs, étant donné que différents États Membres en sont à des stades différents de l'adoption des TIC et de la transformation numérique. La Question portera également sur de nouveaux sujets dans le cadre des nouvelles résolutions approuvées à la dernière Conférence de plénipotentiaires de l'UIT et à l'AMNT-24, par exemple celles qui traitent de l'intelligence artificielle, du métavers et d'une transformation numérique efficace et durable (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question D/2). Le thème global de cette Question serait celui d'une transformation numérique efficace et durable, fondée sur la confiance et la sécurité des consommateurs, l'objectif étant que la disponibilité et l'accessibilité, y compris financière, soient soutenues par des mesures d'information et de sensibilisation des consommateurs à la connectivité afin de réaliser efficacement les ODD. Au cours de cette période d'études, l'accent sera mis sur l'inventaire des problèmes de protection des consommateurs rencontrés partout et sur ceux rencontrés par les pays en développement en particulier, et sur l'échange d'expériences entre les membres afin de trouver des solutions pour mieux informer les consommateurs et défendre leurs droits.

2.2 Les études entreprises dans le cadre de cette Question porteront en particulier sur les thèmes ci-dessous:

2.2.1 Améliorer les réponses habituelles et mettre à jour la boîte à outils classique des régulateurs pour l'adapter à l'ère du numérique. Il s'agira notamment d'ajouter des mesures visant à promouvoir l'innovation, la concurrence et la sécurité des consommateurs, ainsi que des méthodes et des outils à utiliser pour protéger les consommateurs contre les communications commerciales non sollicitées, la fraude en ligne et l'utilisation abusive de leurs informations d'identification personnelle, qui formeront partie intégrante de la politique en matière de télécommunications/TIC.

2.2.2 Méthodes innovantes et bonnes pratiques permettant de fournir aux consommateurs les informations, connaissances et compétences nécessaires pour qu'ils soient plus sensibles aux pratiques trompeuses et potentiellement préjudiciables et en mesure d'y résister. Il s'agirait notamment de mesures prises par les fournisseurs de services, les régulateurs et les organisations de consommateurs. Le partage des difficultés et des solutions entre les juridictions moins expérimentées et les juridictions plus expérimentées aiderait la population mondiale à faire un bond en avant pour atteindre les objectifs des ODD, grâce à une adoption plus rapide de la connectivité et de produits et services numériques évolués.

2.2.3 Protection des consommateurs vulnérables: les flux massifs de données en ligne tendent à exacerber les asymétries d'information entre fournisseurs et consommateurs. Par conséquent, il est primordial d'étudier comment rééquilibrer cette dynamique en améliorant la transparence tout en exploitant les données pour protéger les consommateurs. Les données peuvent également être utilisées pour identifier les segments de consommateurs vulnérables tels que les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les enfants et leur fournir un appui adapté. Au cours de cette période d'études, la question portera notamment sur la manière de recueillir et d'utiliser des informations sur le comportement des consommateurs afin d'aider collectivement les régulateurs:

2.2.3.1 à comprendre comment les consommateurs prennent leurs décisions et à concevoir de meilleures réglementations pour les informer et les protéger à l'ère numérique;

2.2.3.2 à collaborer avec les fournisseurs de services sur l'information, la sensibilisation et la sécurité des consommateurs dès la conception, en gardant à l'esprit les besoins des consommateurs les plus vulnérables.

2.2.4 Il s'agirait de déterminer comment définir les besoins spécifiques en matière de compétences visant à sensibiliser les consommateurs et à les sécuriser dans l'utilisation des services TIC qui reposent sur des technologies nouvelles et émergentes, notamment les besoins spécifiques des pays en développement et des groupes marginalisés de consommateurs. Les travaux viseraient, entre autres, à répondre aux objectifs suivants:

2.2.4.1 Sensibiliser les consommateurs à leurs droits et à la manière de gérer les risques à l'ère du numérique.

2.2.4.2 Mettre davantage l'accent sur les personnes handicapées, les enfants, les femmes et les personnes âgées, afin de favoriser la confiance dans les TIC, d'assurer la sécurité en ligne de ces groupes de personnes et de les aider à participer efficacement au monde numérique.

2.2.4.3 Faire en sorte que les femmes, en tant que groupe de consommatrices, bénéficient de manière plus avantageuse et équilibrée de la transformation numérique, notamment en renforçant leur participation et leurs contributions uniques à la gouvernance mondiale des technologies émergentes.

3 La question consisterait à déterminer comment, compte tenu de la nature mondiale de la transformation numérique et des préjudices en ligne, nous pouvons coopérer efficacement pour protéger les droits des consommateurs dans le monde entier, alors même que nous nous efforçons de bénéficier rapidement de la transformation numérique. Pouvons-nous recenser de bonnes pratiques et des principes communs? À cette fin, la période d'études servira à élaborer un kit pratique, consacré à une meilleure conception réglementaire pour la protection des consommateurs à l'ère du numérique, et à sensibiliser le public sur la base des données d'expérience des membres; des ateliers constitueront le principal produit en dehors du rapport.

3.1 Les recommandations seraient fondées sur des données factuelles, parmi lesquelles les effets d'une bonne réglementation (qui protège les consommateurs en complément des initiatives de connectivité numérique) sur l'amélioration de l'adoption des initiatives de transformation numérique. Par exemple, le succès de l'infrastructure publique numérique repose certes sur une excellente conception technologique, mais également sur une réglementation adéquate qui favorise la confiance des consommateurs.

3.2 La période d'études aidera les responsables chargés de l'étude de la Question 6/1 à se concentrer sur l'échange de données d'expérience et le renforcement des capacités, afin de permettre aux régulateurs d'évaluer et d'atténuer les éventuelles incidences négatives des technologies nouvelles et émergentes telles que l'IA générative sur la sécurité de l'expérience en ligne des consommateurs, l'objectif étant d'aider ces derniers à garder confiance dans la connectivité numérique et à adopter sans réserve la transformation numérique (en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question D/2). Il s'agira notamment de répondre aux questions suivantes:

3.2.1 Quelles bonnes pratiques les régulateurs mettent-ils en œuvre pour favoriser une approche collaborative en matière de protection, d'éducation et de responsabilisation des consommateurs (c'est-à-dire avec d'autres régulateurs, des organisations de consommateurs, la société civile, etc.)?

3.2.2 Quelles sont les bonnes pratiques en matière de coopération multi-parties prenantes, y compris concernant l'autorégulation et la corégulation du secteur?

3.2.3 Comment les régulateurs peuvent-ils tirer parti de la recherche et de l'évaluation des effets de la réglementation pour améliorer les mécanismes, programmes et initiatives en matière de protection et d'éducation des consommateurs?

3.2.4 Comment les régulateurs et les fournisseurs de services mettent-ils à profit les technologies émergentes pour renforcer les mécanismes de protection et l'autonomisation des consommateurs?

3.2.5 Comment les régulateurs et les acteurs du secteur privé peuvent-ils fournir aux consommateurs les informations nécessaires et leur apprendre à protéger leurs données personnelles contre toute utilisation abusive?

1) Échanger de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de politiques, cadres juridiques, directives, lignes directrices, stratégies et solutions techniques au niveau national en matière d'accessibilité des télécommunications/TIC afin d'améliorer l'accessibilité, la compatibilité et la possibilité d'utiliser des produits numériques, des outils, des plates-formes, des services et des solutions de télécommunication/TIC.

2) Intégrer l'accessibilité des TIC/du numérique des services d'administration publique en ligne et d'autres services numériques utiles du point de vue social.

3) Accroître l'accessibilité des produits et services de télécommunications/TIC en promouvant l'intelligence artificielle et les technologies émergentes (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question D/2).

4) Promouvoir une éducation inclusive en veillant à ce que les plates-formes numériques d'éducation soient accessibles dès la conception et donc numériquement accessibles à tous les utilisateurs visés, y compris les personnes handicapées (notamment les personnes sourdes et les personnes aveugles).

5) Favoriser la formation des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers à l'utilisation des télécommunications/TIC.

6) Promouvoir la formation de professionnels de l'accessibilité des télécommunications/TIC ainsi que la formation et les connaissances spécialisées pour aider les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers (y compris les personnes âgées et les analphabètes) à utiliser les télécommunications/TIC.

7) Utilisation de télécommunication/TIC accessibles pour favoriser les possibilités d'emploi égales et équitables pour tous, y compris les personnes handicapées, afin de garantir l'édification d'une société ouverte et inclusive.

8) Renforcer les compétences nationales et veiller à la collecte d'informations et de statistiques sur l'accessibilité des télécommunications/TIC qui soient ventilées par catégorie d'utilisateur final.

9) Mettre en place des mécanismes permettant d'associer, dès le stade de la conception, les personnes handicapées (en tant qu'utilisateurs finals les plus exigeants) et les personnes ayant des besoins particuliers telles que les personnes âgées au processus d'élaboration des dispositions juridiques/réglementaires, des politiques publiques, des normes et des stratégies relatives à l'amélioration de l'accessibilité des produits et services numériques ou liés aux télécommunications/TIC. Les personnes handicapées peuvent également être chargées de la validation de ces produits et services numériques accessibles.

10) Faire en sorte que l'accessibilité des TIC soit prise en compte dès la planification et la conception et intégrée dans le développement des villes et villages intelligents, afin que ces villes et communautés soient des lieux "intelligents pour tous"[[17]](#footnote-17) dans lesquels personne n'est laissé pour compte.

## 2.1 Nouveau thème à étudier

Bonnes pratiques visant à faire en sorte que l'adoption de l'intelligence artificielle améliore les avantages sociaux inclusifs, en particulier pour les personnes handicapées, les personnes âgées et les groupes vulnérables (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question D/2).

QUESTION A/2 – Services numériques et villes et communautés intelligentes et durables

# 1 Exposé de la situation ou du problème

Le développement de tous les secteurs de la société – culture, éducation, santé, transports, commerce et tourisme – sera tributaire des progrès accomplis en la matière grâce aux systèmes et aux services issus des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les TIC peuvent jouer un rôle déterminant pour garantir la protection des biens et des personnes, assurer une gestion intelligente du trafic des véhicules à moteur, économiser de l'électricité, mesurer les effets de la pollution de l'environnement, améliorer les rendements agricoles, renforcer l'efficacité dans les secteurs du transport et du tourisme à l'échelle mondiale, gérer les soins de santé et l'éducation, gérer et contrôler les réserves d'eau potable et résoudre les problèmes qui se posent dans les villes et les zones rurales. Il est possible d'édifier une société intelligente en réalisant la transformation numérique et en déployant des technologies intelligentes:

i) soit dans un secteur spécifique: en utilisant des services numériques dans différents secteurs tels que la santé, l'éducation, le tourisme, etc.;

ii) soit dans une région spécifique: au niveau d'une ville, d'un village ou d'une communauté.

De même, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a souligné que les services et les applications des TIC peuvent contribuer au développement durable dans les domaines de l'administration publique, du commerce, de l'enseignement et de la formation, de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et des sciences, dans le cadre des cyberstratégies nationales. Les services numériques tels que les cyberservices, les services sur mobile et les applications over‑the‑top (OTT) ouvrent de nouvelles perspectives en matière de développement économique, en particulier dans les pays en développement. Les technologies de base, comme l'informatique en nuage, permettent d'offrir un accès ubiquitaire, pratique, à la demande et via le réseau à un ensemble mutualisé de ressources configurables (par exemple réseaux, serveurs, mémoires, applications et services) qui peuvent être rapidement mobilisées et mises à disposition, moyennant un minimum de gestion ou d'interaction avec le fournisseur de services. En outre, la mise en œuvre de l'intelligence artificielle dans le secteur agricole améliore la productivité, favorisant ainsi la réduction de la pauvreté et le développement industriel rural. L'intelligence artificielle améliore également la précision des diagnostics cliniques et l'accessibilité des traitements médicaux.

Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les Nations Unies, il est reconnu que les TIC offrent d'immenses possibilités et il est recommandé d'améliorer sensiblement l'accès à ces technologies, qui apporteront une contribution essentielle à la réalisation de tous les Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. Par conséquent, l'UIT considère qu'elle doit en priorité aider ses membres à réaliser ces ODD, en étroite collaboration avec d'autres partenaires.

En 2024, les Nations Unies ont adopté le "Pacte numérique mondial", dont l'une des dispositions consiste à connecter toutes les écoles et tous les hôpitaux à l'Internet, dans le cadre de l'Initiative GIGA de l'UIT et de l'UNICEF, et à améliorer les services et les capacités de télémédecine.

La concrétisation des promesses de la société intelligente repose sur trois piliers technologiques ‒ la connectivité, les dispositifs/terminaux intelligents et les logiciels ‒ et sur les principes du développement durable.

La connectivité ou l'infrastructure sous-jacente englobe à la fois les réseaux traditionnels et les réseaux émergents et les nouvelles technologies. Elle constitue une composante essentielle grâce à laquelle tous les services intelligents pourront être fournis. On citera à titre d'exemple les communications machine-machine (M2M) et l'Internet des objets (IoT) et les applications et services qui en découlent, tels que l'administration publique en ligne, la gestion du trafic et la sécurité routière.

Les dispositifs/terminaux intelligents sont des objets et des composants périphériques qui sont connectés par l'intermédiaire de la couche infrastructure et connectivité de base pour échanger des données entre le terrain et le centre opérationnel des villes. Les voitures, les feux de signalisation, les caméras de surveillance de la circulation, les pompes à eau, les réseaux électriques, les appareils électroménagers, l'éclairage public et les moniteurs utilisés pour les soins de santé sont autant d'exemples d'objets qui doivent devenir des dispositifs intelligents afin que des progrès significatifs soient accomplis dans la réalisation des objectifs fixés en matière de durabilité et sur le plan socio-économique. Cet aspect est particulièrement important dans les pays en développement[[18]](#footnote-18).

Le rôle de la conception de logiciels devient alors essentiel en vue d'utiliser les deux premiers piliers (connectivité et terminaux) et d'en tirer parti, de telle sorte que les trois piliers puissent fonctionner ensemble afin de prendre en charge de nouveaux services dont l'existence n'aurait jamais été possible auparavant. Les logiciels comprennent à la fois la plate-forme de la ville qui assure sans interruption la fonction d'interface avec tous les terminaux et les fonctions propres aux services, qui sont personnalisées pour permettre chaque application ou service vertical dans la ville.

Les travaux menés au titre de cette Question pourront être fondés sur la Résolution 11 (Rév. Kigali, 2022) relative aux services issus des télécommunications/TIC dans les zones rurales, isolées et mal desservies, la Résolution 68 (Rév. Kigali, 2022) relative à l'assistance en faveur des peuples et des communautés autochtones par le biais des TIC et la Recommandation UIT-D 19 relative aux télécommunications dans les zones rurales et isolées de la Conférence mondiale de développement des télécommunications; sur les Résolutions 139 (Rév. Dubaï, 2018) relative à l'utilisation des télécommunications et des TIC pour réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information inclusive et 197 (Rév. Dubaï, 2018), intitulée "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets dans la perspective d'un monde global interconnecté" de la Conférence de plénipotentiaires; sur les Résolutions 44 (Rév. New Delhi, 2024), intitulée "Réduire l'écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés", et 98 (Rév. New Delhi, 2024), intitulée "Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale" de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications; et sur la Résolution UIT-R 66-2 (Rév. Dubaï, 2023) de l'Assemblée des radiocommunications intitulée "Études relatives aux systèmes et applications sans fil pour le développement de l'Internet des objets".

# 2 Question ou thème à étudier

Sur la base de l'exposé de la situation figurant au § 1 ci-dessus, l'étude portera sur les trois principaux piliers, ainsi que sur les autres éléments complémentaires suivants:

1) Tenir compte des villes et des communautés intelligentes et durables pour élargir le champ de l'étude et inclure les villages intelligents et tout type de communauté.

2) Mieux faire connaître l'importance et l'amélioration de la connectivité et de l'infrastructure sous-jacente au service de la société intelligente et des services numériques intelligents potentiels, y compris les réseaux électriques intelligents, l'administration publique, les transports, les affaires, l'environnement, l'agriculture, le tourisme, les sciences, l'éducation, la santé, le commerce et la finance, et échanger des données d'expérience à cet égard.

3) Étudier des méthodes et des exemples montrant comment l'utilisation de logiciels et de plates-formes à code source ouvert ou propriétaires permet une architecture efficace et la mise en œuvre de services intelligents.

4) Étudier les politiques et les modèles économiques propres à garantir la participation des différentes parties prenantes et à favoriser le développement durable et harmonieux des villes et des communautés intelligentes.

5) Examiner des architectures de gestion des données de référence propres à favoriser et à permettre le développement des villes et des communautés intelligentes et échanger des informations à ce sujet.

6) Définir des critères de réalisation et des mécanismes d'évaluation du degré d'intelligence pour ce qui est de la qualité de vie des aspects techniques et des mécanismes politiques.

7) Échanger des données d'expérience et de bonnes pratiques sur la mise en place de villes intelligentes et le choix/la fourniture d'applications et de services intelligents, et élaborer un cadre juridique approprié pour ces activités.

8) Encourager le renforcement des capacités et l'acquisition de connaissances sur les TIC en vue de se doter des compétences nécessaires au développement d'une société intelligente.

9) Encourager les urbanistes et les responsables municipaux à participer à l'étude et à échanger leurs données d'expérience.

10) Étudier les stratégies et politiques destinées à favoriser la mise en place d'un écosystème de l'informatique en nuage dans les pays en développement, compte tenu des normes pertinentes reconnues ou à l'étude dans les deux autres Secteurs de l'UIT.

11) Étudier l'application et les incidences des technologies fondées sur l'intelligence artificielles à l'appui des services et applications numériques, afin de favoriser un écosystème des télécommunications/TIC efficace et autonomiser le secteur traditionnel des TIC (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question D/2).

12) Appuyer l'acquisition de connaissances approfondies pour les projets de services et d'applications numériques menés par le BDT en coopération avec l'OMS ou d'autres organismes des Nations Unies.

QUESTION B/2 – Les TIC au service de l'environnement, et l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques

# 1 Exposé de la situation ou du problème

## 1.1 Les TIC et les changements climatiques

La question des changements climatiques est devenue un enjeu mondial et exige une collaboration au niveau planétaire entre toutes les parties concernées, en particulier dans les pays en développement[[19]](#footnote-19) (qui constituent le groupe de pays le plus vulnérable aux changements climatiques). Des initiatives internationales sont prises dans ce domaine, afin de parvenir à un développement durable et de déterminer les moyens et les méthodes par lesquels les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent aider à suivre l'évolution du climat, par exemple au moyen d'images par satellite, de drones, de l'IA, etc., et de réduire l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial. La présente Question à l'étude porte essentiellement sur "la consommation et la production responsables".

Les TIC ont des effets directs et indirects sur l'environnement. Les TIC ont leur propre empreinte directe, qui doit être réduite afin de répondre aux objectifs fixés par l'Accord de Paris. Parallèlement, elles peuvent aider les économies émergentes à surmonter les difficultés que posent les changements et les aléas climatiques, et à prospérer malgré tout, tout en aidant le monde à atténuer les effets des changements climatiques.

De nouvelles technologies, de nouveaux systèmes et de nouvelles applications peuvent permettre de surveiller les changements climatiques et de réduire leurs incidences, grâce par exemple à l'utilisation des mégadonnées. Ils peuvent jouer un rôle crucial en aidant les décideurs et le secteur privé à résoudre les problèmes relatifs aux changements environnementaux, tout en formulant de nouvelles stratégies et en définissant de nouvelles normes de production en vue de réduire les émissions. De plus, l'intelligence artificielle peut contribuer à la collecte d'informations grâce à diverses méthodes et divers canaux de collecte de données, en utilisant à la fois l'expérience humaine et des données historiques pour faire face à des scénarios météorologiques extrêmes et imprévisibles. L'intelligence artificielle contribue à la préservation de l'environnement en surveillant les changements climatiques, en optimisant l'utilisation des ressources et en appuyant le développement des énergies renouvelables.

La Commission d'études 5 du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) est la Commission d'études directrice chargée d'étudier les aspects environnementaux des TIC liés aux phénomènes électromagnétiques et aux changements climatiques et, en particulier, les méthodes et les orientations destinées à évaluer et réduire les effets sur l'environnement, par exemple le recyclage des installations et équipements TIC; la Commission d'études 7 (Services scientifiques) du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) est la Commission d'études directrice chargée d'étudier l'utilisation des technologies, systèmes et applications de radiocommunication, y compris des systèmes à satellites, pour la surveillance de l'environnement et des changements climatiques et la prévision des changements climatiques.

À cet égard, les résultats des Résolutions et Recommandations de l'UIT-T et de l'UIT-R, en particulier la Résolution 73 (Rév. Genève, 2022) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) et la Résolution 673 (Rév.CMR-12) de la Conférence mondiale des radiocommunications, devraient servir de base à l'étude de cette Question.

## 1.2 Déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC

La croissance des télécommunications/TIC a été exponentielle ces dernières années, en particulier dans les pays en développement. À titre d'exemple, entre 2002 et 2007, le nombre de téléphones mobiles pour 100 habitants dans la région Amériques est passé de 19 à 70. À l'échelle mondiale, la part des abonnements à la téléphonie mobile dans les pays en développement a gagné 20 points de pourcentage, passant de 44 à 64 pour cent au cours de la même période.

Du fait de la progression du nombre d'équipements électriques et électroniques et de leurs périphériques et de l'évolution technologique permanente, la quantité d'équipements de télécommunication/TIC mis au rebut s'est considérablement accrue. Selon les estimations établies, 20 à 50 millions de tonnes de déchets sont directement imputables à l'utilisation des télécommunications/TIC chaque année dans le monde. Cependant, les taux de recyclage et d'élimination responsable de ces déchets sont si faibles qu'il est difficile de disposer de chiffres à cet égard au niveau régional.

Selon le rapport "Suivi des déchets d'équipements électriques et électroniques à l'échelle mondiale pour 2020", 53,6 millions de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ont été produits dans le monde en 2019 et la production mondiale de DEEE devrait atteindre 74 Mt d'ici à 2030, soit près du double de la production en 2014. Cela correspond à une moyenne de 7,3 kg de déchets par habitant.

Le recyclage et l'élimination efficace des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC n'ayant pas été gérés de manière adéquate, il est extrêmement difficile d'obtenir ne serait-ce que des chiffres corrects sur la quantité totale de DEEE/déchets résultant de l'utilisation des TIC dans le monde.

L'absence de circuits de recyclage ou d'élimination adaptés des DEEE entraîne l'apparition de problèmes environnementaux de grande ampleur ainsi que des problèmes sanitaires, en particulier dans les pays en développement.

Compte tenu de la croissance exponentielle du nombre de terminaux de télécommunication/TIC, de leur taux élevé de renouvellement et des progrès technologiques, il est impératif de prendre par avance et dans les meilleurs délais des mesures pour éviter qu'une catastrophe environnementale ne se produise dans les pays en développement faute d'avoir élaboré un cadre réglementaire adapté et mis en œuvre des politiques pour régler ce problème.

## 1.3 Les TIC et la biodiversité

La 15ème Conférence des parties (COP 15) des Nations Unies sur la biodiversité, organisée par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, a établi en 2022 une feuille de route pour l'après-2030 relative à la biodiversité. Cette COP a conduit à la signature d'un accord mondial engageant, axé sur plusieurs objectifs mondiaux à l'horizon 2050 et construit autour de 23 cibles

d'ici à 2030: le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté par 196 pays. Cet accord prévoit notamment la protection de 30% des terres et de 30% des mers à l'horizon 2030 et le déploiement de solutions fondées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques.

Lors de la COP 15, l'objectif fondamental suivant a été fixé: enrayer et inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030. Cet objectif implique la nécessité d'être en mesure d'évaluer les effets des activités humaines sur la biodiversité, y compris les effets causés par les organisations.

Contrairement à beaucoup d'autres produits et services, les technologies de l'information et de la communication (TIC) se distinguent par leur caractère à double tranchant. Bien que le secteur des TIC ne soit pas l'un des principaux secteurs ayant des incidences sur la biodiversité, il entraîne des effets certains, dus par exemple à l'extraction des matières premières, à l'augmentation de la production, à l'élimination polluante des équipements TIC en fin de vie, à l'occupation des sols et, indirectement, aux émissions de gaz à effet de serre générées.

Cependant, dans le même temps, les TIC et les technologies numériques telles que l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, les drones et l'imagerie satellitaire peuvent contribuer à surveiller la biodiversité et à faciliter sa protection et sa restauration grâce à des réseaux de télédétection et à la collecte et à la gestion de données, afin de promouvoir la conservation de la biodiversité.

## 1.4 Exposition des personnes aux champs électromagnétiques

Compte tenu du déploiement des technologies sans fil, l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques suscite l'inquiétude du public. L'importance de l'élaboration de stratégies et de lignes directrices sur cette question a été examinée de manière approfondie. Au cours de la période d'études 2018-2021, la Commission d'études 2 du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D), au titre de la Question 7/2, a étudié les politiques, les lignes directrices, les données d'expérience nationales et les évaluations scientifiques relatives à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques radiofréquences (RF-EMF). Une nouvelle version des normes relatives aux champs électromagnétiques a également été publiée pendant la période d'études. En mars 2020, la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (CIPRNI) a publié une mise à jour de l'édition de 1998 de ses lignes directrices. En outre, en octobre 2019, l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE) a publié la version actualisée de la norme C95.1-2019. Les limites fixées par la CIPRNI et l'IEEE sont pour l'essentiel harmonisées, et les limites de densité de puissance pour l'exposition du corps entier à des champs continus sont identiques au-dessus de 30 MHz.

En raison des caractéristiques des technologies à entrées multiples et à sorties multiples (MIMO), des technologies de formation de faisceaux et des technologies en ondes millimétriques utilisées dans les nouveaux systèmes de communication, un certain nombre d'études préliminaires ont été menées en vue d'évaluer les niveaux des champs électromagnétiques radiofréquences. La communication des risques, y compris les avantages qu'offrent les nouvelles technologies sans fil aux populations et dans le contexte de la pandémie, est une méthode importante pour atténuer les inquiétudes inutiles du public concernant l'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences. L'OMS et l'UIT contribuent en permanence à l'échange de connaissances entre les pays et les régions concernant l'état actuel des connaissances scientifiques.

# 2 Question ou thème à étudier

Au cours des quatre prochaines années, divers points seront étudiés au titre de cette Question à l'étude par les membres. Dans le cadre de l'étude, il est prévu de mener à bien les tâches suivantes, qui joueront un rôle essentiel à terme pour la réalisation des objectifs de la Question:

1) Déterminer, en liaison étroite avec le ou les programmes concernés du BDT, les besoins régionaux des pays en développement concernant les applications correspondantes.

2) Élaborer une méthodologie pour mettre en œuvre la présente Question, notamment en recueillant des données et des informations sur les bonnes pratiques actuellement suivies quant à la façon dont les TIC peuvent contribuer à la réduction d'ensemble des émissions de GES, en commençant par leurs propres émissions, compte tenu des progrès accomplis par l'UIT-T et l'UIT-R en la matière.

3) Tenir compte du rôle de l'observation de la Terre en ce qui concerne les changements climatiques, tel qu'il a été défini par la Résolution 673 (Rév.CMR-12) sur l'utilisation des radiocommunications pour les applications liées à l'observation de la Terre, afin d'améliorer les connaissances et la compréhension des pays en développement quant à l'utilisation et aux avantages des applications pertinentes relatives aux changements climatiques.

4) Définir des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques pour la mise en œuvre des Recommandations pertinentes adoptées par l'UIT-T par suite de la mise en œuvre de la Résolution 73 (Rév. Genève, 2022), en vue de suivre l'évolution du climat et d'atténuer les effets des changements climatiques sur la base du plan d'action défini dans la Résolution 44 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT, en particulier les programmes 1, 2, 3 et 4 correspondants.

5) Stratégies pour élaborer une approche responsable et assurer un traitement intégral des déchets imputables à l'utilisation des télécommunications/TIC: mesures de nature réglementaire et de politique requises dans les pays en développement, en étroite collaboration avec la Commission d'études 5 de l'UIT-T et les responsables chargés de l'étude de la Question C/2.

6) Rôle des TIC et des technologies intelligentes de pointe telles que l'IA dans la gestion efficace des déchets d'équipements électriques et électroniques et la réduction des catastrophes liées aux changements climatiques, telles que les crues soudaines et les incendies de grande ampleur (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question 3/1 et de la Question D/2).

7) Rôle des TIC dans la surveillance et la protection de la biodiversité dans le monde et, en particulier, dans les zones prioritaires où la biodiversité des écosystèmes est exceptionnellement riche et variée.

8) Collecte d'études de cas, mise en évidence des enseignements tirés et bonnes pratiques en matière d'exposition des personnes aux champs électromagnétiques.

9) Étudier les nouvelles technologies hertziennes, les bonnes pratiques en matière de gestion des champs électromagnétiques, l'harmonisation des normes et les initiatives en matière de communication des risques, en accordant la priorité:

– aux mesures visant à remédier à la mauvaise communication en matière de champs électromagnétiques;

– à l'exposition à de nouvelles situations d'exposition aux champs électromagnétiques;

– à l'examen de l'application des limites d'exposition via un large éventail d'études de cas portant sur des pays, y compris sur les lignes directrices de la CIPRNI (2020);

– aux aspects des champs électromagnétiques liés aux nouvelles méthodes de déploiement d'équipements hertziens;

– aux champs électromagnétiques produits par la 5G;

– aux champs électromagnétiques dans l'espace aérien à basse altitude et les drones;

– à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'évaluation des champs électromagnétiques (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question D/2);

– aux champs électromagnétiques dans les dispositifs intelligents à porter sur soi.

QUESTION 3/2 – Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité dans le secteur des télécommunications/TIC

# 1 Exposé de la situation ou du problème

L'utilisation des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) a contribué pour beaucoup à stimuler le développement et la croissance socio-économique dans le monde. Toutefois, malgré tous les avantages qu'elles offrent et toutes les utilisations qu'elles rendent possibles, ces technologies présentent également des risques et des menaces pour la sécurité.

Qu'il s'agisse des finances personnelles ou des opérations commerciales, des infrastructures nationales d'importance stratégique ou des services essentiels et des services privés, toutes les transactions sont de plus en plus gérées par le biais de réseaux d'information et de communication, et sont donc plus exposées aux attaques en tous genres.

Pour instaurer la confiance dans l'utilisation et l'exploitation des télécommunications/TIC pour tous les types d'applications et de contenus, en particulier ceux qui ont des incidences positives importantes sur le double plan économique et social, et faire en sorte que tous les acteurs jouent un rôle en ce qui concerne la protection des données personnelles, la sécurité des réseaux et les utilisateurs des réseaux eux-mêmes, une étroite collaboration est nécessaire entre les autorités nationales, les autorités étrangères, les entreprises, les établissements universitaires et les utilisateurs.

Compte tenu de ce qui précède, il est devenu essentiel aujourd'hui de sécuriser les réseaux d'information et de communication et de créer une culture de la cybersécurité, pour des raisons très diverses, à savoir:

a) l'essor spectaculaire du déploiement et de l'utilisation des TIC;

b) la cybersécurité demeure un sujet de préoccupation pour tous, d'où la nécessité d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement[[20]](#footnote-20), à protéger leurs réseaux de télécommunication/TIC contre les cyberattaques et les cybermenaces;

c) la nécessité d'assurer la sécurité de ces infrastructures interconnectées à l'échelle mondiale, si l'on veut concrétiser le potentiel de la société de l'information;

d) la prise de conscience de plus en plus nette, aux niveaux national, régional et international, de la nécessité d'élaborer et de promouvoir de bonnes pratiques, des normes, des directives techniques et des procédures propres à rendre les réseaux TIC moins vulnérables et moins exposés aux menaces;

e) la nécessité d'agir à l'échelle nationale et de coopérer à l'échelle régionale et internationale pour créer une culture mondiale de la cybersécurité englobant une coordination et des infrastructures législatives nationales appropriées, des capacités de veille, d'alerte et de rétablissement, des partenariats secteur public-secteur privé, et enfin l'inclusion de la société civile et des consommateurs;

f) la nécessité d'opter pour une approche multi-parties prenantes, pour utiliser efficacement les divers moyens disponibles propres à instaurer la confiance dans l'utilisation des réseaux TIC;

g) par sa Résolution 57/239 intitulée "Création d'une culture mondiale de la cybersécurité", l'Assemblée générale des Nations Unies invite les États Membres à "créer au sein de leur société une culture de la cybersécurité dans l'application et l'utilisation des technologies de l'information";

h) l'Assemblée générale des Nations Unies, dans ses Résolutions 68/167, 69/166 et 71/199 relatives au droit à la vie privée à l'ère du numérique, affirme entre autres que "les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne, y compris le droit à la vie privée";

i) les bonnes pratiques en matière de cybersécurité doivent protéger et respecter le droit à la protection de la vie privée et la liberté d'expression, tels qu'énoncés dans les parties pertinentes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de principes de Genève adoptée par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et d'autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme;

j) la Déclaration de principes de Genève du SMSI indique qu'"une culture globale de la cybersécurité doit être encouragée, développée et mise en œuvre en coopération avec tous les partenaires et tous les organismes internationaux compétents", le Plan d'action de Genève préconise l'échange de bonnes pratiques en la matière et l'Agenda de Tunis réaffirme la nécessité d'une culture mondiale de la cybersécurité, en particulier au titre de la grande orientation C5 (Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC);

k) l'UIT a été désignée par le SMSI (Tunis, 2005), dans le cadre de son programme de mise en œuvre et de suivi, comme coordonnateur/modérateur principal pour la grande orientation C5 (Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC) et des résolutions pertinentes ont été adoptées par la Conférence de plénipotentiaires, l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) et la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT);

l) l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 70/125, qui constitue le Document final de sa réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI;

m) la Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI, et la Vision du SMSI+10 pour l'après-2015, adoptées par la Manifestation de haut niveau SMSI+10 (Genève, 2014) coordonnée par l'UIT, et approuvées par la Conférence de plénipotentiaires (Busan, 2014) qui ont été soumises comme contribution à l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI par l'Assemblée générale des Nations Unies;

n) la Résolution 45 (Rév. Kigali,2022) de la CMDT préconise d'améliorer la cybersécurité entre les États Membres intéressés;

o) par sa Résolution 130 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires a décidé de continuer de favoriser une compréhension commune, entre les gouvernements et les autres parties prenantes, de l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC aux niveaux national, régional et international;

p) dans sa Résolution 50 (Rév. New Delhi, 2024), l'AMNT fait ressortir la nécessité de renforcer et de défendre les systèmes d'information et de télécommunication contre les cybermenaces et les cyberattaques, et de continuer à promouvoir la coopération entre les organisations internationales et régionales appropriées afin de renforcer l'échange d'informations techniques dans le domaine de la sécurité des réseaux d'information et de télécommunication;

q) divers efforts ont été entrepris, dans certains cas par des spécialistes du monde entier, pour contribuer à améliorer la sécurité des réseaux, notamment les travaux des États Membres et des Membres de Secteur dans le cadre des activités de normalisation du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) et de l'élaboration de rapports sur les bonnes pratiques à l'UIT-D; la participation du Secrétariat de l'UIT au Programme mondial cybersécurité (GCA); et les activités de l'UIT-D en matière de renforcement des capacités au titre du programme pertinent; et, dans certains cas, par des experts du monde entier;

r) les gouvernements, les fournisseurs de services et les utilisateurs finals, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), sont confrontés à des problèmes particuliers en ce qui concerne l'élaboration de politiques et d'approches relatives à la sécurité adaptées à leurs conditions;

s) les rapports additionnels décrivant de façon détaillée, d'une part, les diverses ressources, stratégies et outils disponibles pour instaurer la confiance dans l'utilisation des réseaux TIC et, d'autre part, le rôle de la coopération internationale à cet égard, sont utiles pour toutes les parties prenantes;

t) le problème du spam et des logiciels malveillants n'est toujours pas résolu, même s'il est nécessaire d'étudier également les menaces émergentes et en évolution;

u) il est nécessaire de disposer de procédures de test simplifiées à un niveau de base pour évaluer la sécurité des réseaux de télécommunication, afin de promouvoir une culture de la sécurité.

# 2 Question ou thèmes à étudier

Examiner les méthodes à adopter et échanger des données d'expérience sur la manière de promouvoir la cybersécurité et la cyberrésilience dans le secteur des télécommunications/TIC, notamment:

1) Politiques publiques et réglementations relatives à la cybersécurité applicables au secteur des télécommunications/TIC, y compris les obligations et les pratiques en matière d'assurance de la cybersécurité.

2) Mesures, initiatives et projets spécifiques visant à améliorer la cybersécurité et la cyberrésilience des fournisseurs de services de télécommunication de petite taille ou de taille moyenne.

3) Comment les membres de l'UIT abordent les défis posés par la cybersécurité et se saisissent des possibilités offertes par les technologies et les services de télécommunication/TIC nouveaux et émergents dans le secteur.

Nouveaux thèmes:

1) Bonnes pratiques d'évaluation des mesures et des performances en matière de cybersécurité.

2) Tests et mesures de la cybersécurité visant à garantir que les terminaux (en particulier les dispositifs IoT vulnérables) accèdent de manière sécurisée et approuvée aux services intelligents, en accordant une attention particulière aux services stratégiques.

3) Mécanismes institutionnels/juridiques et réglementaires permettant de relever les nouveaux défis en matière de cybersécurité découlant de la généralisation de l'utilisation de l'intelligence artificielle (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question D/2).

QUESTION C/2 – Disponibilité et accessibilité financière des terminaux/dispositifs d'utilisateurs, et conformité et interopérabilité des équipements

# 1 Exposé de la situation ou du problème

L'Indicateur 5.b.1 – proportion de particuliers qui possèdent un téléphone mobile, par sexe – est l'un des sept indicateurs adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable dans le monde (A/RES/71/313). Il fait également partie de l'indice de développement des TIC. Selon les dernières données de l'UIT pour cet indicateur, 81% des hommes et 75% des femmes dans le monde possèdent un téléphone mobile, avec des disparités notables selon la région géographique et le sexe (UIT, 2023).

Plusieurs facteurs ont trait à la disponibilité et à l'accessibilité économique des terminaux/dispositifs des utilisateurs, à travers le monde. Les politiques et réglementations adoptées par les États Membres de l'UIT (concernant l'accessibilité financière des terminaux/dispositifs des utilisateurs, la conformité et l'interopérabilité, la contrefaçon et le vol de dispositifs) influent toutes sur le prix final que les consommateurs paient pour les dispositifs qu'ils utilisent. En outre, des obstacles tels que les normes liées au genre peuvent également entraver la disponibilité des terminaux/dispositifs des utilisateurs et, à terme, la réalisation collective des Objectifs de développement durable liés aux TIC.

Ce défi et les leviers politiques et réglementaires s'y rapportant méritent d'être étudiés par les membres de l'UIT-D et de donner lieu à des orientations destinées à la communauté des TIC.

# 2 Question ou thème à étudier

La Question 4/2 devrait porter sur les questions relatives à la disponibilité et à l'accessibilité financière des terminaux/dispositifs des utilisateurs. Les travaux portent sur les thèmes suivants:

1) Répertorier et mettre en commun les données d'expérience et les bonnes pratiques nationales relatives aux terminaux/dispositifs d'utilisateur dans le cadre des politiques et des réglementations relatives au large bande, par exemple les plans nationaux sur le large bande, les stratégies en matière de TIC et les mandats des Fonds de service universel (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question A/1).

2) Répertorier et mettre en commun les données d'expérience et les bonnes pratiques nationales en matière de collecte de données et de mesure de la disponibilité et de l'accessibilité financière (en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 4/1) des terminaux/dispositifs d'utilisateur, en tenant compte en particulier de la ventilation par sexe et par zone géographique.

3) Répertorier et mettre en commun les données d'expérience et les bonnes pratiques nationales en matière de mise à disposition de terminaux/dispositifs d'utilisateur destinés au public, par exemple dans les écoles, les bibliothèques et les autres points d'accès publics.

4) Analyser les incidences de la disponibilité et de l'accessibilité financière (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question 4/1) des terminaux/dispositifs d'utilisateur sur la réalisation des Objectifs de développement durable.

5) Répertorier et mettre en commun les données d'expériences et les bonnes pratiques nationales en matière de renforcement des compétences numériques au moyen des terminaux/dispositifs d'utilisateur disponibles (en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question D/2).

6) Répertorier et mettre en commun les expériences et les bonnes pratiques nationales en matière de sensibilisation des consommateurs aux problèmes liés aux terminaux/dispositifs d'utilisateur, notamment le vol de dispositifs et la volonté et la capacité de payer des consommateurs (éventuellement en collaboration avec les responsables chargés de l'étude de la Question B/1).

7) Recenser et mettre en commun les innovations et les évolutions concernant les bonnes pratiques en matière de conformité et d'interopérabilité, y compris les activités de normalisation menées par l'UIT-T, les programmes du BDT et les expériences nationales.

8) Étudier la façon dont le renforcement des capacités peut rendre les pays en développement mieux à même de réduire les risques associés aux équipements de qualité médiocre et aux problèmes d'interopérabilité des équipements.

9) Échanger des informations concernant la mise en place d'accords de reconnaissance mutuelle (MRA) entre les pays.

10) Évaluer l'incidence de l'augmentation du nombre de dispositifs TIC dans l'environnement des radiocommunications, y compris de l'Internet des objets (IoT), et fournir des lignes directrices aux membres de l'UIT-D sur l'état de préparation aux TIC en ce qui concerne la conformité et l'interopérabilité (en collaborant éventuellement avec les responsables de l'étude de la Question B/2).

11) Répertorier et mettre en commun les données d'expérience et les bonnes pratiques nationales en matière de lutte contre les dispositifs contrefaits, les dispositifs de mauvaise qualité ou les dispositifs ayant subi une altération volontaire.

En raison du nombre de téléphones mobiles dans le monde et de leur lien avec les Objectifs de développement durable, la présente Question devrait examiner en priorité la disponibilité et l'accessibilité financière de ces équipements (en particulier des téléphones intelligents), y compris la volonté et la capacité de payer des utilisateurs, mais elle pourrait également prendre en considération la disponibilité et l'accessibilité financière d'autres types de terminaux/dispositifs d'utilisateur, tels que les ordinateurs personnels.

QUESTION D/2 – Utilisation des technologies de télécommunication/TIC nouvelles et émergentes et développement des compétences numériques

# 1 Exposé de la situation ou du problème

## 1.1 Utilisation des nouvelles technologies TIC émergentes

Face au développement rapide et à l'application généralisée des nouvelles technologies TIC émergentes, telles que l'intelligence artificielle, la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et la réduction de la fracture numérique demeurent des sujets primordiaux. Compte tenu du caractère varié des défis posés aux États Membres dans ces domaines, il est essentiel d'encourager le dialogue et la collaboration pour trouver des solutions efficaces.

En tant que moteur essentiel de la transformation numérique et de l'innovation technologique, ces technologies ont démontré à travers divers cas d'utilisation leur potentiel et leur capacité à relever des défis majeurs.

En réduisant la fracture numérique, elles favorisent l'accessibilité et l'inclusion grâce à des plates‑formes novatrices et des outils innovants. Les applications, l'infrastructure numérique et l'accès équitable aux technologies sont essentiels pour garantir des avantages à tous les groupes de la société.

Les États Membres peuvent engager activement le dialogue et étudier les bonnes pratiques dans le but d'optimiser les avantages de ces technologies pour la société et de bâtir un avenir plus inclusif et plus durable.

## 1.2 Développement des compétences numériques

Les technologies large bande transforment radicalement notre mode de vie. Les infrastructures, les applications et les services large bande ouvrent d'immenses perspectives pour soutenir la croissance économique, améliorer les communications et le rendement énergétique, protéger la planète et améliorer la vie quotidienne de tous. L'accès au large bande et l'adoption de ces technologies ont de profondes répercussions sur l'économie mondiale et sont importants pour remédier au fossé numérique.

D'après l'édition de 2021 de la publication de l'UIT "Faits et chiffres", quelque 2,9 milliards de personnes – soit 37% de la population mondiale – ne sont toujours pas connectées. Dans les pays développés, 90% de la population a accès à l'Internet, contre 57% dans les pays en développement[[21]](#footnote-21) et 27% dans les pays les moins avancés (PMA). Sur les 37% de personnes qui

sont dépourvues d'accès à l'Internet, 5% ne peuvent se connecter – même si elles le voulaient – en raison de l'insuffisance de la couverture assurée par le réseau ("déficit de couverture"), tandis que 32% ne sont toujours pas connectées pour d'autres raisons ("écart en matière d'utilisation").

Depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la connectivité Internet a été décisive en permettant aux individus de continuer de prendre part à leurs activités sociales, politiques et économiques habituelles. Des millions de personnes ont recouru au télétravail, à l'apprentissage à distance, au commerce électronique et aux services de santé accessibles par l'Internet. Dans certains pays, près de 70% de la population active est passée au télétravail et 94% des étudiants dans le monde ont été concernés par la fermeture des établissements d'enseignement. Malheureusement, parmi les personnes touchées, au moins 31% des enfants en âge de fréquenter l'école ne peuvent toujours pas accéder à des contenus d'enseignement en ligne.

On constate des disparités d'un pays à l'autre. Sur le plan de l'égalité entre les sexes, au niveau mondial, seulement 48% des femmes utilisent l'Internet, contre 55% des hommes. Dans les pays en développement, les femmes ont 10% moins de chances d'utiliser l'Internet que les hommes, contre 2% seulement dans les pays développés. Les disparités sont encore plus marquées dans les PMA (15% de femmes contre 28% d'hommes) et les PDSL (21% de femmes contre 33% d'hommes). L'adoption du large bande contribue directement aux chances d'une communauté de prendre part à l'économie numérique et d'en tirer parti.

Parmi les populations autochtones, le fossé numérique joue un rôle encore plus important en aggravant les disparités économiques, éducatives et sociales. En raison de la faible densité de population des zones rurales et isolées, où vivent bon nombre de populations autochtones, et des difficultés liées à la cartographie du large bande et à la collecte des données, les sources d'information disponibles procurent souvent des données incomplètes sur l'accès à l'Internet et l'adoption de l'Internet. Idéalement, les méthodes visant à accroître l'adoption de l'Internet dans ces zones doivent cibler des facteurs au niveau des ménages et des personnes comme le prix, la disponibilité d'un ordinateur ou d'autres dispositifs, le contenu disponible en langue locale et les compétences numériques.

Les acteurs mondiaux s'attachent de plus en plus à réduire les disparités en matière d'adoption du large bande en optant pour des approches qui répondent au problème de l'accessibilité financière des dispositifs et des services et mettent l'accent sur l'importance des compétences numériques et de l'acquisition de compétences de base pour participer véritablement à l'économie mondiale. Selon une enquête menée par l'UIT, moins de 40% de la population de 40% des pays considérés disposaient de compétences élémentaires dans le domaine des TIC, tandis que parallèlement, moins de 40% de la population de plus de 70% des pays disposaient de compétences courantes dans le domaine des TIC, et moins de 15% de la population de plus de 95% des pays disposaient de compétences approfondies dans le domaine des TIC.

Afin qu'une population puisse participer pleinement à l'économie numérique, le degré d'adoption des services et des technologies large bande doit être important. Alors que des parties prenantes du monde entier s'efforcent de déployer des réseaux large bande, il importe également d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies qui permettent aux personnes d'adopter et d'utiliser efficacement les technologies, services et dispositifs large bande, grâce à des compétences numériques suffisantes. De plus en plus, les parties prenantes utilisent les langues et l'iconographie locales pour accroître la maîtrise de l'informatique et le taux d'alphabétisation

global. Idéalement, toutes les stratégies d'adoption seront étudiées dans le contexte des facteurs sociaux, économiques et culturels qui caractérisent les populations des zones urbaines, rurales et isolées des pays développés et des pays en développement.

# 2 Question ou thème à étudier

1) Politiques, réglementations et initiatives adoptées par les autorités nationales de régulation et d'autres organisations nationales, régionales et internationales visant à favoriser l'essor de nouvelles technologies TIC émergentes, telles que l'intelligence artificielle, afin de favoriser le développement de ces technologies et la transformation numérique.

i) Application de ces technologies, moyens d'autonomiser le secteur traditionnel des TIC et présentation des meilleures pratiques aux membres de l'UIT.

ii) Application de ces technologies à la réalisation des ODD et à la réduction de la fracture numérique.

iii) Démarche de renforcement des capacités pour ces technologies.

2) Moyens susceptibles d'être adoptés pour favoriser une coopération efficace et pour faciliter l'échange d'informations entre les décideurs et les régulateurs.

3) Collaboration sur les nouvelles technologies TIC émergentes avec les responsables chargés de l'étude des Questions pertinentes de l'UIT-D.

4) Garantir que l'infrastructure est conçue pour résister à toute éventuelle interruption de la connectivité (dimension de conception proactive).

5) Prévoir le rétablissement de la connectivité suite aux dysfonctionnements ou défaillances du réseau (aspect opérationnel réactif).

6) Analyse des perspectives, des obstacles et des disparités concernant l'adoption des télécommunications/TIC, y compris du large bande.

7) Tendances de l'adoption des télécommunications/TIC dans le monde, y compris dans les zones urbaines, rurales et isolées et dans d'autres zones.

8) Tendances du trafic Internet et incidences sur la demande de large bande à haut débit, y compris en cas de pandémies et de catastrophes.

9) Tendances relatives à l'acquisition de compétences numériques et aux programmes de formation.

10) Méthodes visant à promouvoir et à encourager la maîtrise des outils numériques, la formation et le perfectionnement des compétences dans le domaine du numérique, quelle que soit la situation socio-économique du pays, afin de remédier au déficit de compétences numériques.

11) Approches visant à renforcer la formation en matière de compétences numériques pour l'adoption de cyberservices, y compris la cyberagriculture, le commerce en ligne, le cyberenseignement et la cybersanté.

12) Moyens de promouvoir l'adoption de services et de dispositifs des télécommunications/TIC chez les enfants et les jeunes d'âge scolaire et de les doter des compétences numériques élémentaires, intermédiaires et approfondies pour qu'ils soient en mesure de participer pleinement à la société numérique.

13) Moyens de promouvoir l'adoption généralisée des nouveaux services et des nouvelles technologies de télécommunication/TIC pour accélérer la mise en place d'une connectivité rapide et fiable pour tous, y compris les femmes, et les habitants des pays en développement, y compris des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral (PDSL) et des petits États insulaires en développement (PEID).

14) Stratégies et politiques visant à rendre plus abordables les dispositifs donnant accès à l'Internet, y compris les combinés et les services de données, afin de répondre à la demande croissante de services et de dispositifs Internet financièrement abordables (en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 4/1).

15) Influence des facteurs culturels, sociaux et autres dans l'élaboration de moyens inédits et souvent novateurs pour encourager l'adoption des cyberservices par les habitants des pays en développement, notamment les contenus pertinents en langues locales.

|  |
| --- |
| ANNEXE FPROPOSITIONS DE RATIONALISATION DES RÉSOLUTIONSPrésidente du GCDT-GT-SR |
| Rapport du Groupe de travail du GCDT sur larationalisation des Résolutions (GCDT-GT-SR) |
| Résumé:Le présent document contient le rapport du Groupe de travail du GCDT sur la rationalisation des Résolutions (GT-GCDT-SR).Suite à donner:Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.Références:Rapport final de la CMDT-17Rapport final de la CMDT-22 |

# A Les six (6) réunions du Groupe de travail du GCDT sur la rationalisation des Résolutions (GT-GCDT-SR) se sont tenues aux dates suivantes:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom de la réunion | Date | Objet |
| Première réunion du GCDT-GT-SR | 18 avril 2024 | Développement du mandatAppel à contributions |
| Deuxième réunion du GCDT-GT-SR | 21 mai 2024 | Finalisation du mandatAppel à contributions |
| Troisième réunion du GCDT-GT-SR | 5 septembre 2024 | Appel à contributionsExamen des contributions |
| Quatrième réunion du GCDT-GT-SR | 5 décembre 2024 | Appel à contributionsExamen des contributions |
| Cinquième réunion du GCDT-GT-SR | 26 mars 2025 | Finalisation des contributions et reprise des propositions du GCDT-GT-SR au GCDT |
| Sixième réunion du GCDT-GT-SR | 2 mai 2025 | Finalisation des contributions et reprise des propositions du GCDT-GT-SR au GCDT |

## 1 La première réunion du GCDT-GT-SR a eu lieu à Genève, le 18 avril 2024.

1.1 En vue de la première réunion du GCDT-GT-SR, la Présidente a présenté un [document d'information](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0003/fr), les [dates proposées pour les futures réunions](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0002/fr) et le [projet de mandat](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0004/fr).

1.2 Un [rapport de la première réunion du GCDT-GT-SR](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0006/fr) donne un résumé des discussions qui ont été menées.

## 2 La deuxième réunion du GCDT-GT-SR s'est tenue en présentiel et en ligne le 21 mai 2024, à l'occasion de la réunion de 2024 du GCDT.

2.1 À sa deuxième réunion, le GCDT-GT-SR a examiné le projet de mandat. Le représentant d'ATDI (France) a présenté une contribution intitulée "[Révision du mandat](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-C-0037/fr)" et la Présidente du GCDT-GT-SR a présenté une contribution sur le "[Projet de mandat](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0009/fr)".

2.2 À la réunion de 2024 du GCDT, le [rapport sur l'état d'avancement des travaux du GCDT‑GT‑SR](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-C-0019/fr) a été présenté et le [mandat du Groupe](https://www.itu.int/md/D22-TDAG31-240520-TD-0003/fr) a été approuvé. Les deux Vice‑Présidentes suivantes ont été nommées:

a) Mme Blanca Gonzalez (Espagne)

b) Mme Agustina Brizio (Argentine)

## 3 La troisième réunion du GCDT-GT-SR s'est tenue en ligne, le 5 septembre 2024, et s'est poursuivie par correspondance jusqu'au 23 novembre 2024.

3.1 À la troisième réunion du GCDT-GT-SR, le représentant du Royaume-Uni a présenté une contribution intitulée "[Cartographie en vue du rapport final](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0010/fr)" et a fait référence à une contribution précédente de la Fédération de Russie qui avait été présentée à la réunion de 2023 du GCDT ([TDAG-23/31](https://www.itu.int/md/D22-TDAG30-C-0031/fr)). Cette contribution a été bien accueillie, car elle visait à structurer et à appuyer l'exécution du mandat du GCDT-GT-SR, moyennant une liste de Résolutions de la CMDT qu'il pourrait être envisagé de rationaliser.

3.2 Cette contribution du Royaume-Uni a également été intégrée dans la contribution de la Présidente intitulée "[Proposition de regroupement des Résolutions](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0013/fr)", qui a été utilisée pour rechercher des volontaires pour examiner les groupes de Résolutions de la CMDT.

3.3 Un projet de document susceptible d'être adapté et modifié ultérieurement dans le cadre de l'élaboration de contributions sur la rationalisation des résolutions et des références à des exemples ont été communiqués au GCDT-GT-SR par courrier électronique (tdag‑wg‑streamres@lists.itu.int) et sur l'[espace de travail collaboratif Teams du GCDT‑GT‑SR](https://teams.microsoft.com/dl/launcher/launcher.html?url=%2F_%23%2Fl%2Fteam%2F19%3A3WrhCSCdZ2JTeqexFL4IHSY3A901wMByGTKgu1zzf241%40thread.tacv2%2Fconversations%3FgroupId%3D0ae7b5ea-5684-4e49-9878-a2478c3bc049%26tenantId%3D23e464d7-04e6-4b87-913c-24bd89219fd3&type=team&deeplinkId=448cc3db-63c2-4786-a552-3448f2c1e64e&directDl=true&msLaunch=true&enableMobilePage=true&suppressPrompt=true) pour les travaux par correspondance. Le tableau de mise en correspondance entre les résolutions de la PP et celles des autres Secteurs, établi par le [Groupe de coordination intersectorielle de l'UIT](https://www.itu.int/en/general-secretariat/Pages/ISCG/default.aspx#/fr), a également été fourni à titre de référence.

3.4 Un [rapport de la troisième réunion du GCDT-GT-SR](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0014/fr) donne un résumé des discussions qui ont été menées.

## 4 La quatrième réunion du GCDT-GT-SR s'est tenue en ligne, le 5 décembre 2024.

4.1 Pour la quatrième réunion du GCDT-GT-SR, le représentant de l'Australie a soumis une contribution sur un "[Projet d'examen de la Résolution 17 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT – Mise en œuvre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial des initiatives régionales approuvées et coopération en la matière](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0016/fr)" et le représentant du Ghana a soumis une contribution sur la "[Proposition de modification de la Résolution 22 de la CMDT](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0015/fr)". Des remerciements ont été adressés à l'Australie et au Ghana pour leurs contributions.

4.2 Le [rapport de la quatrième réunion du GCDT-GT-SR](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0019/fr) contient un résumé des travaux.

## 5 La cinquième réunion du GCDT-GT-SR s'est tenue en ligne, le 26 mars 2025.

5.1 Pour la cinquième réunion du GCDT-GT-SR, le Ghana a soumis une contribution sur la "[Proposition de révision de la Résolution 20 de la CMDT](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0021/fr)".

5.2 La Fédération de Russie a soumis sept (7) contributions, sur les sujets suivants: a) [Projet de nouvelle Résolution sur la promotion du développement et de la mise en œuvre du métavers](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0023/fr); b) [Projet de révision de la Résolution 11 (Rév. Kigali, 2022)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0024/fr) intitulée "Services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales, isolées et mal desservies"; c) [Projet de révision de la Résolution 24 (Rév. Kigali, 2022)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0025/fr) intitulée "Pouvoir conféré au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications d'agir entre les Conférences mondiales de développement des télécommunications"; d) [Projet de révision de la Résolution 58 (Rév. Kigali, 2022)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0026/fr) intitulée "Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers"; e) [Projet de révision de la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0027/fr) intitulée "Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT"; f) [Projet de révision de la Résolution 31 (Rév. Kigali, 2022)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0028/fr) intitulée "Travaux préparatoires régionaux pour les conférences mondiales de développement des télécommunications"; et g) [Projet de révision de la Résolution 59 (Rév. Kigali, 2022)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0029/fr) intitulée "Renforcement de la coordination et de la coopération entre les trois Secteurs de l'UIT sur des questions d'intérêt mutuel".

5.3 Le [rapport de la cinquième réunion du GCDT-GT-SR](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0031/fr) contient un résumé des travaux.

## 6 La sixième et dernière réunion du GT-GCDT-SR s'est tenue en ligne, le 2 mai 2025.

6.1 Pour la sixième réunion du GT-GCDT-SR, le Brésil a soumis une contribution intitulée "[Projet de révision de la Résolution 64 (Rév. Kigali, 2022) sur la protection et l'appui pour les utilisateurs/consommateurs de services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC)](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0033/fr)".

6.2 La Présidente a soumis une contribution sur le "[Rapport de la cinquième réunion du GT‑GCDT-SR](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0031/fr)" et a présenté deux documents d'information intitulés "[Présentation de la Présidente sur l'état d'avancement des travaux du GT-GCDT-SR](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-INF-0001/fr)" et "[Présentation de la Présidente sur les conclusions du GT-GCDT-SR](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-INF-0002/fr)".

6.3 Le [rapport de la sixième réunion du GT-GCDT-SR](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0035/fr) contient un résumé des travaux.

# B Pour faciliter les travaux de rationalisation des résolutions, un sous‑ensemble de résolutions de la CMDT a été regroupé, comme indiqué dans la contribution de la Présidente intitulée "[Proposition de regroupement des résolutions](https://www.itu.int/md/D22-TDAG.WG.SR-C-0013/fr)", et des volontaires ont ensuite été invités à examiner ces résolutions en vue de leur rationalisation.

1 Le tableau ci-dessous est un extrait du regroupement proposé des Résolutions et des pays volontaires pour procéder à un examen:

| Groupe | Résolution de la CMDT | Résolution de la PP | Volontaires |
| --- | --- | --- | --- |
| 1) Informations et statistiques | Rés. 8 | Rés. 131 | Fédération de Russie |
| 2) Coopération et projets régionaux | Rés. 17 | Rés. 25, Rés. 135, Rés. 157 | Australie |
| 3) Infrastructure et réseaux d'accès | Rés. 20, Rés. 22, Rés. 23, Rés. 63 | Rés. 64, Rés. 21, Rés. 101, Rés. 180 | Ghana |
| 4) Rôle de l'UIT dans la coordination des forums stratégiques et des secteurs | Rés. 30, Rés. 48, Rés. 59 | Rés. 140, Rés. 138, Rés. 191 |  |
| 5) Environnement | Rés. 34, Rés. 66, Rés. 62 | Rés. 136, Rés. 182, Rés. 176 |  |
| 6) Considérations liées au sexe et à la jeunesse | Rés. 55, Rés. 76 | Rés. 70, Rés. 198 | Canada, République dominicaine |
| 7) Connectivité | Rés. 16, Rés. 37 | Rés. 30, Rés. 123, Rés. 203 | Soudan, Malaisie |
| 8) Sécurité et conformité | Rés. 45, Rés. 47, Rés. 79, Rés. 84 | Rés. 139, Rés. 177, Rés. 188, Rés. 189 |  |
| 9) Accessibilité, consommateurs et protection en ligne des enfants (utilisateurs vulnérables) | Rés. 58, Rés. 64, Rés. 67, Rés. 82 | Rés. 175, Rés. 196, Rés. 179, Rés. 133 | Brésil |
| 10) Innovation | Rés. 85, Rés. 90 | Rés. 197, Rés. 205 |  |

2 Un rapport sur l'état d'avancement des travaux du GT-GCDT-SR a été présenté à chaque réunion préparatoire régionale.

3 En outre, la Présidente du GT-GCDT-SR a informé les organisations régionales de télécommunication des réunions du GT-GCDT-SR à venir, mettant l'accent sur les travaux menés pour promouvoir la coordination.

4 La sixième réunion du GT-GCDT-SR, tenue le 2 mai 2025, était la dernière réunion de ce groupe de travail. La Présidente, les Vice-Présidentes et tous les participants ont été remerciés au nom du Directeur du BDT pour leur excellent travail et leur engagement et pour les contributions sur la rationalisation des Résolutions reçues par le GT-GCDT-SR depuis plus d'un an.

5 De nouvelles contributions pourront être présentées aux réunions interrégionales virtuelles qui auront lieu en juillet et en septembre 2025.

Cliquer [ici](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/md/22/tdag32/c/D22-TDAG32-C-0020%21N1%21PDF-E.pdf) pour accéder à l'Annexe 1 du présent rapport.

Cliquer [ici](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/md/22/tdag32/c/D22-TDAG32-C-0020%21N2%21PDF-E.pdf) pour accéder à l'Annexe 2 du présent rapport.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. M. Christopher Kipkoech Kemei a admirablement représenté l'Afrique au cours du cycle de travail 2022-2024 du GCDT et a également présidé le Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D de 2023 à 2024, avant de prendre sa retraite à la fin de l'année 2024. [↑](#footnote-ref-1)
2. Autre représentante de l'Europe, Mme Blanca Gonzalez, également Représentante du GCDT auprès de l'ISEG pour la transformation numérique et Vice-Présidente du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D et du Groupe de travail du GCDT sur la rationalisation des Résolutions, n'a pas pu participer à cette réunion. [↑](#footnote-ref-2)
3. Aucun Vice-Président représentant la Communauté d'États indépendants n'était présent. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les produits reflètent les contributions des membres dans la mesure où ils ont été élaborés au cours des deux dernières années, période durant laquelle chaque Groupe de travail a tenu entre quatre et sept réunions. Conformément à la pratique établie, le BDT transmettra ces produits aux réunions interrégionales afin de faciliter les négociations. [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir <https://www.itu.int/itu-d/meetings/global-youth-summit-25/#/fr>; et <https://www.youtube.com/watch?v=QvCYhjH9gKs>. [↑](#footnote-ref-5)
6. L'intégralité du rapport et toutes ses annexes sont disponibles [ici](https://www.itu.int/md/D22-TDAG32-C-0019/fr). [↑](#footnote-ref-6)
7. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-7)
8. Une [connectivité efficace](https://www.itu.int/itu-d/meetings/statistics/wp-content/uploads/sites/8/2022/04/UniversalMeaningfulDigitalConnectivityTargets2030_BackgroundPaper.pdf) est un niveau de connectivité qui permet aux utilisateurs d'accéder à une expérience en ligne sûre, satisfaisante, enrichissante et productive à un coût abordable. [↑](#footnote-ref-8)
9. [https://www.itu.int/dms\_pub/itu-d/opb/tdc/D-TDC-WTDC-2022-PDF-E.pdf](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/tdc/D-TDC-WTDC-2022-PDF-F.pdf) [↑](#footnote-ref-9)
10. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-10)
11. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-11)
12. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-12)
13. [Le nombre de plus de 60 ans devrait atteindre un milliard d'ici à dix ans (unfpa.org)](https://www.unfpa.org/press/population-over-60-year-olds-reach-one-billion-within-decade#:~:text=In%20just%2010%20years%2C%20the%20number,200%20million%20people%20over%20the%20decade.&text=In%20just%2010%20years%2C,people%20over%20the%20decade.&text=10%20years%2C%20the%20number,200%20million%20people%20over) [↑](#footnote-ref-13)
14. [Projection de la répartition de la population mondiale, par groupe d'âge 2100 | Statista](https://www.statista.com/statistics/672546/projected-world-population-distribution-by-age-group/#:~:text=Whereas%20people%20over%2060%20years%20made%20up%20less,is%20estimated%20to%20reach%2028%20percent%20in%202100.) [↑](#footnote-ref-14)
15. [Perspectives de la population mondiale 2024 – Division de la population – Nations Unies](https://population.un.org/wpp/)/[wpp2022\_summary\_of\_results.pdf (un.org)](https://www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/wpp2022_summary_of_results.pdf) [↑](#footnote-ref-15)
16. [jiu\_rep\_2018\_6\_english\_0.pdf, page 11](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2018_6_english_0.pdf) [↑](#footnote-ref-16)
17. Formation de l'UIT – "**Au-delà des villes intelligentes: un monde intelligent pour tous – Vers la création de communautés et d'environnements inclusifs et accessibles sur le plan numérique pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures**" (*disponible en anglais, arabe, espagnol, français et russe*). [↑](#footnote-ref-17)
18. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-18)
19. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-19)
20. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-20)
21. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-21)